



## DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



### RAPPORT FINAL

Juillet-Août 2018



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION : LES OBJECTIFS D'UN DIAGNOSTIC PLCD</b>	<b>4</b>
<b>PRESENTATION DU TERRITOIRE</b>	<b>8</b>
Démographie, urbanisation et vieillissement de la population	8
La population issue de l'immigration	9
Economie	14
Les conditions de vie des résidents des quartiers prioritaires du Pays de Martigues	15
Le logement et les transports	17
La santé	18
L'emploi	19
Scolarisation et formation	23
Niveau de vie	26
<b>IDENTIFICATION DES PROBLEMATIQUES</b>	<b>29</b>
<b>PROBLEMATIQUE 1 : L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES JEUNES BACHELIERES</b>	<b>34</b>
<b>REGARDS CROISES</b>	<b>41</b>
Le regard des acteurs locaux	41
Le regard des jeunes bacheliers	44
<b>LES MECANISMES RESTREIGNANT L'ACCES AUX ETUDES SUPERIEURES</b>	<b>50</b>
<b>LES DISPOSITIFS EXISTANTS AU PAYS DE MARTIGUES POUR REpondre A LA PROBLEMATIQUE</b>	<b>52</b>
<b>LES PRECONISATIONS CONCERNANT LA PROBLEMATIQUE</b>	<b>53</b>
<b>PROBLEMATIQUE 2 : L'INSERTION DANS L'EMPLOI DES MERES AVEC JEUNES ENFANTS</b>	<b>56</b>
<b>CE QUE DISENT LES DONNEES SUR LE SUJET</b>	<b>56</b>
<b>REGARDS CROISES</b>	<b>64</b>
Le regard des acteurs locaux	64
Le regard des habitantes	66
<b>LES MECANISMES RESTREIGNANT L'ACCES A L'EMPLOI DES FEMMES AVEC JEUNES ENFANTS</b>	<b>72</b>
<b>LES DISPOSITIFS EXISTANTS AU PAYS DE MARTIGUES POUR REpondre A LA PROBLEMATIQUE ET LEURS LIMITES</b>	<b>73</b>
<b>LES PRECONISATIONS CONCERNANT LA PROBLEMATIQUE</b>	<b>74</b>
<b>PROBLEMATIQUE 3 : L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX DES FEMMES VIEILLISSANTES D'ORIGINE ETRANGERE</b>	<b>76</b>
<b>CE QUE DISENT LES DONNEES SUR LE SUJET</b>	<b>76</b>
<b>REGARDS CROISES</b>	<b>77</b>



Le regard des acteurs locaux	77
Le regard des habitantes	79
<b>LES MECANISMES RESTREIGNANT L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX</b>	<b>83</b>
<b>LES DISPOSITIFS EXISTANTS AU PAYS DE MARTIGUES POUR REpondre A LA PROBLEMATIQUE</b>	<b>84</b>
<b>LES PRECONISATIONS CONCERNANT LA PROBLEMATIQUE</b>	<b>85</b>
<b>LES PRECONISATIONS TRANSVERSALES AUX TROIS PROBLEMATIQUES</b>	<b>87</b>
<b>LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE PAYS DE MARTIGUES</b>	<b>89</b>
<b>TYPLOGIE DES ACTEURS INTERVENANT SUR LA LCD</b>	<b>90</b>
<b>GENESE DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DU PAYS DE MARTIGUES</b>	<b>93</b>
<b>EVALUATION DU NIVEAU DE MATURETE DE LA POLITIQUE LOCALE</b>	<b>100</b>
<b>PRECONISATIONS CONCERNANT LA POLITIQUE GENERALE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS</b>	<b>102</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>104</b>

---



## INTRODUCTION : LES OBJECTIFS D'UN DIAGNOSTIC PLCD

---

Le cahier des charges du CGET prévoit explicitement que l'objectif d'un diagnostic est "d'identifier les pratiques discriminatoires liées à l'origine réelle ou supposée des habitants des quartiers politique de la Ville". En revanche, il laisse volontairement une liberté d'action dans la manière d'identifier les discriminations puisqu'en effet, il existe différentes méthodes pour chercher à mettre à jour des discriminations dont les trois principales sont les suivantes :

1. Repérer les cas de discriminations directes à partir des plaintes, des dossiers déposés auprès du Défenseur Des Droits ou auprès d'autres instances accompagnant les victimes dans la procédure judiciaire, ou encore par les réclamations de mécontentement reçues par les fournisseurs de service et notamment par la ville.

Or, toutes les études portant sur le sujet ont mis en avant le faible nombre de signalements parce que nous savons que la discrimination est une expérience silencieuse, ambiguë, caractérisée par l'implicite et le non-dit, laissant peu de possibilités d'actions pour les victimes souvent déjà en fragilité.

2. Repérer les discriminations observées par les professionnel.le.s du territoire ou vécues, ressenties par les habitant.e.s. L'approche empirique est la plus répandue et permet généralement de porter un regard relativement juste sur l'expérience territoriale de la discrimination.

Mais là encore, faute de traçabilité des situations, un doute est permis à la fois quant aux témoignages des acteurs et quant aux ressentis des publics. D'autant que dans ces deux cas, cette approche empirique (ou expérientielle) n'exprime en réalité qu'une faible partie des discriminations, à savoir les discriminations directes qui sont souvent le fait de comportements individuels.

3. Enfin, il est possible de repérer les discriminations par des techniques telles que les testings, l'étude panels ou les statistiques. Si les deux premières méthodes sont efficaces, elles sont coûteuses en temps et en financement. C'est donc souvent l'approche statistique qui est retenue. Elle vise à repérer des disparités « anormales » entre des groupes de population.

Mais là aussi, plusieurs difficultés existent dont 3 principales :

- La première relève de la difficulté à collecter des données qui traitent rarement les critères que nous souhaitons étudier, à savoir à la fois celui des caractéristiques propres à la discrimination (origine, lieu de résidence) croisées aux données de la statistique publique qui traite les domaines exploités (emploi, éducation...) uniquement de manière aveugle aux différences jugées sensibles et "en principe" (idéalement) peu impactantes (ainsi s'il est possible de connaître le nombre de personnes sans qualification et éventuellement les tranches d'âges et encore mieux le sexe, il est impossible de connaître leurs origines ethniques potentielles ou, lorsque l'on descend au niveau infra territorial, d'obtenir ces données de façon détaillée par quartier, sauf à faire des demandes spécifiques qui peuvent s'avérer coûteuses) . C'est toute la question des statistiques dites « ethniques » qui est ici posée.



- La seconde difficulté est liée à l'interprétation de ces données. Nous avons coutume de dire que les statistiques posent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. En effet, une fois le constat des disparités établi, une large part est laissée à l'interprétation des causes.
- La troisième difficulté réside dans les causes elles-mêmes. Au-delà du fait qu'elles soient multiples et différemment impactantes selon les publics, elles interrogent la notion même de discrimination. En effet, si notre législation et l'étude sociologique des phénomènes de discrimination ont prévu la notion de discrimination indirecte ou systémique, qui a pour effet (et non pour objet) d'exclure, le croisement qui s'opère alors avec les inégalités sociales peut surprendre. En effet, le critère adopté par la loi du 14 février 2014 du " lieu de résidence" ou plus récemment encore celui de "la vulnérabilité économique" adopté par la loi du 24 juin 2016, nous conduit à analyser l'impact de tout dispositif, y compris public, sur les populations qualifiées « d'assignées » (parce qu'elles n'ont pas le libre choix de leur lieu de vie). Ainsi, si un droit fondamental n'est pas accessible à tous ou plus difficilement accessible à une catégorie prévue par le législateur (en l'occurrence les personnes dont le lieu de résidence serait dans un quartier), il peut être qualifié de discriminatoire. Reste pour cela à débusquer les causes de ce moindre accès. Si elles sont le fait des publics, alors il n'y a pas discrimination. Mais si elles sont le fait de l'organisation sociétale, alors il y a discrimination. Bien entendu là aussi l'intersectionnalité des causes est complexe et interroge sans fin sur la part des responsabilités individuelles ou collectives. Mais qu'importe, ceci doit impérativement nous amener à interroger nos modes de fonctionnement collectifs dès lors qu'une disparité est observée.

Fort de ces constats et perplexe quant au meilleur moyen d'identifier ces discriminations, nous avons tenté, à travers ce travail, d'utiliser les trois méthodes d'identification des discriminations citées plus haut, à savoir :

- Les cas de discrimination repérés sur le territoire
- Les témoignages de l'ensemble des parties prenantes (avec une autre difficulté engendrée par la capacité à toucher le public cible et à avoir une représentativité suffisante et ce dans un temps limité)
- La mise à jour de disparités à travers l'analyse des données disponibles.

A côté de ces méthodes d'identification des discriminations, les diagnostics peuvent également avoir **pour objet d'analyser l'action du territoire sur ce sujet**. Cette approche évaluative peut concerner aussi bien l'identification des acteurs agissants (en nombre, en effectivité, en efficacité), les actions menées en direction des publics ou encore la politique publique portée par les pouvoirs publics locaux.

Là encore, ne voulant pas choisir l'une ou l'autre de ces méthodes mais ne pouvant pas non plus être exhaustif du fait du temps imparti, nous avons invité le territoire à limiter le champ de cette étude à une "problématique" parmi celles qui apparaissaient après une première étude, dite "diagnostic à froid" du territoire, basée sur l'analyse documentaire et faisant apparaître les disparités marquantes et parfois surprenantes au regard de la comparaison avec d'autres QPV de la région.



A partir du moment où le comité de pilotage a choisi la problématique sur laquelle il souhaitait nous voir travailler, avec la particularité du pays de Martigues qui a souhaité travailler sur les discriminations impactant les femmes issues de l'immigration résidant dans les QPV mais sous un triple format selon les âges. Ce qui en réalité revenait à travailler sur 3 problématiques différentes. Nous avons accepté car il y avait une logique d'ensemble et parce que ce territoire s'est particulièrement mobilisé pour ce diagnostic. Mais cela nous a amené à largement dépasser le temps normalement imparti et ne nous a malheureusement pas permis de rencontrer autant d'habitants que nous aurions voulu. Pour autant, nous avons pu nous appuyer sur la bonne mobilisation des acteurs locaux qui nous ont permis de réaliser ces rencontres. En amont, nous avons mené un travail d'identification précise des données existantes, des acteurs intervenant sur la problématique traitée (à ce sujet, le territoire nous a également demandé de réaliser un annuaire des acteurs travaillant sur le sujet, ce qui a été également fait) et des actions existantes pour tenter d'y faire face localement.

Avec les acteurs du territoire, nous avons ensuite tenté d'apporter un regard critique sur ces actions à partir d'une approche originale qui ne cherche pas à identifier les bienfaits d'une action (critère d'efficacité) mais, dans un souci d'optimisation du temps, de tenter de comprendre en quoi elle ne permet pas de répondre **entièrement** à sa raison d'être. Avant d'envisager les améliorations lui permettant d'atteindre complètement son objectif (chantiers correctifs). C'est pourquoi la majeure partie des préconisations, qui ont été co-construites avec les acteurs du territoire, visent à répondre, de manière pragmatique aux difficultés des publics, sans chercher à définir s'il s'agit ici ou là de discriminations indirectes ou pas.

Enfin, nous avons analysé la politique publique menée sur le territoire en nous appuyant sur l'effectivité de sa réalisation à partir des "dires" de ceux qui ont la charge de la conduire, corroborés par des éléments documentés (preuves). Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre outil évaluatif qui vise à mesurer le degré de maturité d'une politique territoriale de prévention et de lutte contre les discriminations. L'expression du niveau obtenu doit évidemment être appréhendée avec précaution car il n'est fourni qu'à titre informatif afin d'aider les territoires à choisir la voie qu'ils souhaitent prendre et ne vise, en aucune façon, à poser un jugement sur le travail mené.

Cette introduction avait pour objectif de vous faire savoir que nous avons conscience des limites d'un tel diagnostic et que nous portons un regard critique sur notre approche méthodologique. Sans aucun doute perfectible, ce diagnostic permet néanmoins **premièrement d'amorcer un travail d'analyse** qui est loin d'être exhaustif et qui doit vous pousser à poursuivre dans cette voie. **Deuxièmement, ce diagnostic vous apporte des pistes de travail**, dont la faisabilité reste à étudier avant de les intégrer éventuellement dans un plan d'actions. **Troisièmement, il a permis**, dans certains cas, **d'ouvrir un espace de partage et de travail en commun** qui renforce les liens entre les acteurs de bonne volonté du territoire. Car même si l'on s'accorde à juger que la prévention et la lutte contre les discriminations peine à apporter la preuve de leur efficacité immédiate, nous sommes tous conscients que leur absence aboutie inéluctablement à faire resurgir tous les dangers qui menacent notre vivre-ensemble.



En conclusion de cette introduction, nous tenons à remercier le CGET pour sa confiance dans la capacité de notre cabinet à mener à bien cette mission. Nous remercions également la DRJSCS, en la personne de Badra DELHOUM ainsi que la déléguée régionale du Défenseur des Droits, Yolande ESKENASY, pour leur aide précieuse et leur soutien. Enfin, nous remercions l'ensemble du territoire, ses élu.es, ses technicien.nes, les acteurs et les actrices professionnel.les ou associatif.ves ainsi que les habitant.es (même en leur absence) pour leur accueil et leur participation à ce diagnostic.



## PRESENTATION DU TERRITOIRE

---

Le territoire du Pays de Martigues compte une population de plus de 71 000 habitants<sup>1</sup> et regroupe les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts. Ces mêmes communes composaient auparavant la communauté d'agglomération du Pays de Martigues (CAPM) qui s'est transformée en conseil de territoire le 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le cadre de son intégration à la métropole Aix-Marseille Provence.

L'entité urbaine située au bord de l'étang de Berre et du Golfe de Fos, zones reliées par le canal de Caronte, bénéficie d'une localisation qui marqua profondément son développement. Ainsi dès le 16<sup>ème</sup> siècle le territoire et principalement Martigues, se structure autour des **activités maritimes**. Martigues, fondée en 1580<sup>2</sup> mais dont le premier peuplement remonte à l'antiquité, bénéficie d'une **situation privilégiée au carrefour de routes commerciales majeures**. La commune émerge rapidement comme un port important de la région. La ville connaît néanmoins un certain affaiblissement entre le 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle, avec notamment, le déclin de l'activité maritime et la fragilisation de son agriculture. Un renouveau s'opère à partir de la fin du 19<sup>ème</sup> et le début du 20<sup>ème</sup> siècle avec la formation du **complexe chimique de l'Étang de Berre qui génère une industrialisation de la commune et de ses environs**.

La commune de Port de Bouc, ancien hameau de Fos-sur-Mer et officiellement reconnue en 1866, s'est également structurée en fonction de son emplacement en bord de mer. Au 19<sup>ème</sup> siècle<sup>3</sup>, un port de commerce, diverses activités industrielles liées à la mer et une raffinerie s'y développent. A la fin du siècle, les **Chantiers et Ateliers de Provence (CAP)** spécialisés dans la construction de paquebots et de cargos s'établissent sur le territoire communal. Ils représentent rapidement le premier employeur et **attirent une main d'œuvre abondante constituée pour partie d'immigrés (ouvriers grecs, espagnols, italiens...)**<sup>4</sup>. Le dynamisme économique impulsé par les chantiers navals provoque un doublement de la population communale. A la suite de leur fermeture en 1966, l'économie communale se reconvertisse et accueille de **nouvelles industries** liées à l'activité économique du Pays de Martigues et du territoire de l'Ouest de l'étang de Berre.

## DEMOGRAPHIE, URBANISATION ET VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

L'urbanisation de l'agglomération s'est développée du littoral, zone la plus peuplée, vers l'intérieur des terres, contrainte par la mer, l'Étang de Berre et les espaces naturels (zones protégées,

---

<sup>1</sup>71 346 habitants. Source : Site internet du Plan de Déplacements Urbains Ouest Etang de Berre

<sup>2</sup>Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues. Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p.14. & Projet de P.L.U. de la Ville de Martigues de janvier 2016. Rapport de présentation -T1 - Diagnostic, projet de révision n°1, pp.6-15

<sup>3</sup> MAIRIE DE PORT-DE-BOUC. Histoire.

<sup>4</sup>MAIRIE DE PORT-DE-BOUC. Chantiers navals.



collines, étangs). Cette contrainte a amené une majorité de la population et des activités économiques de la CAPM à se concentrer dans un couloir de moins de 5km entre la Crau et l'Etang de Berre<sup>5</sup>.

Le territoire connaît une accélération du **vieillessement de sa population**. Ceci engendre diverses problématiques (capacités d'accueil supplémentaires, offre de santé à destination du 3<sup>ème</sup> âge, isolement des ménages...). Cette tendance, ajoutée à une importante présence des moins de 18 ans dans certaines communes telles que Port-de-Bouc, est à l'origine d'une augmentation de la dépendance économique<sup>6</sup>. Ainsi, en 2010, l'indicateur de dépendance économique<sup>7</sup>, de 0,67 sur l'agglomération, est supérieur à celui constaté à l'échelle de l'unité urbaine Aix-Marseille (0,63). La **légère surreprésentation des femmes sur l'ensemble de l'agglomération** (51% de femmes en 2010), particulièrement notable chez les 65 ans et plus (3,6% d'hommes contre 5,1% de femmes), s'explique notamment par le **vieillessement** de la population. Parallèlement s'opère un renouveau démographique dû principalement à une **hausse de la natalité**<sup>8</sup>, qui crée un **solde naturel positif**.

Le territoire est également marqué par une **forte proportion de familles au sein des ménages** (plus de 67%). La part de familles nombreuses y est toutefois inférieure à l'ensemble de l'unité urbaine Aix-Marseille (respectivement 7,5% et 9,6%). Les cas de ruptures familiales recensés en 2010 y sont également moins fréquents mais varient fortement selon les communes. Les familles monoparentales représentent ainsi 19,4% des familles à Port-de-Bouc contre 14,3% à l'échelle de l'agglomération<sup>9</sup>. La croissance de l'**isolement** observée sur le territoire s'explique par différents facteurs tels que le **vieillessement accéléré de la population et la précarisation des ménages**. Cet isolement touche fortement les femmes en situation de monoparentalité notamment dans les quartiers prioritaires. Ainsi les **femmes composent 84,8% des familles monoparentales du territoire en 2010** et 59,3% des personnes seules<sup>10</sup>.

## LA POPULATION ISSUE DE L'IMMIGRATION

Le pays de Martigues comprend une part de **population immigrée proche de la moyenne nationale de 9,9% en 2014**<sup>11</sup> (contre 9,1% au niveau national en 2014). La population de nationalité étrangère est de 5,8% au niveau du Pays de Martigues, de 6,1% à Martigues et de 6,5% à Port-de-Bouc, tandis qu'elle est de 6,4% à l'échelle nationale en 2014<sup>12</sup>. Port-de-Bouc comprend également une population immigrée plus importante, soit 13% contre 9,4% à Martigues en 2014. Il est à noter que cette population est inégalement présente sur le territoire, la part de la population immigrée s'élevant à 4,1% à Saint-Mitre-les-Remparts en 2014<sup>13</sup>. Cette situation, selon l'analyse du contrat de ville, induit

5CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p. 16

6Ibid. p.22

7Cet indicateur est calculé ainsi : Part des jeunes (moins de 18 ans) et des seniors (65 ans et plus) rapportée à celle des personnes en âge de travailler. Source : CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p. 22.

8Ibid. p.13

9Ibid p.24

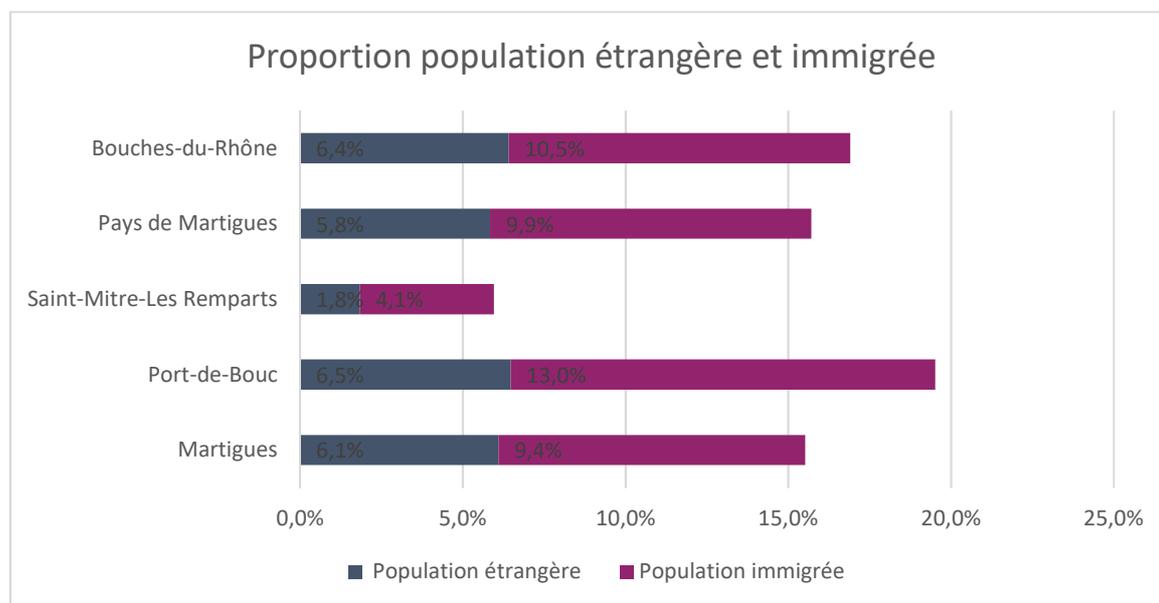
10 Ibid

11 Ibid. p.23

12 Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

13 Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

des problématiques de maîtrise de la langue et d'insertion sociale et professionnelle. Ceci se constate dans la majorité des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire.



14

La proportion de population étrangère et immigrée, au sens de l'Insee<sup>15</sup>, est donc dans la moyenne nationale et légèrement inférieure à la moyenne du département des Bouches-du-Rhône. Les étrangers sont principalement résidents à Martigues et Port-de-Bouc, quand les immigrés sont concentrés sur Port-de-Bouc. D'un autre côté, Saint-Mitre-Les-Remparts a moins de 6% d'immigrés et d'étrangers. Saint-Mitre-Les-Remparts n'ayant pas de QPV et une faible proportion de population immigré et étrangère, l'étude se concentrera sur Martigues et Port-de-Bouc. Le recensement de la population de l'Insee permet de comparer la pyramide des âges et le type d'activité entre les immigrés, les étrangers et la population majoritaire.

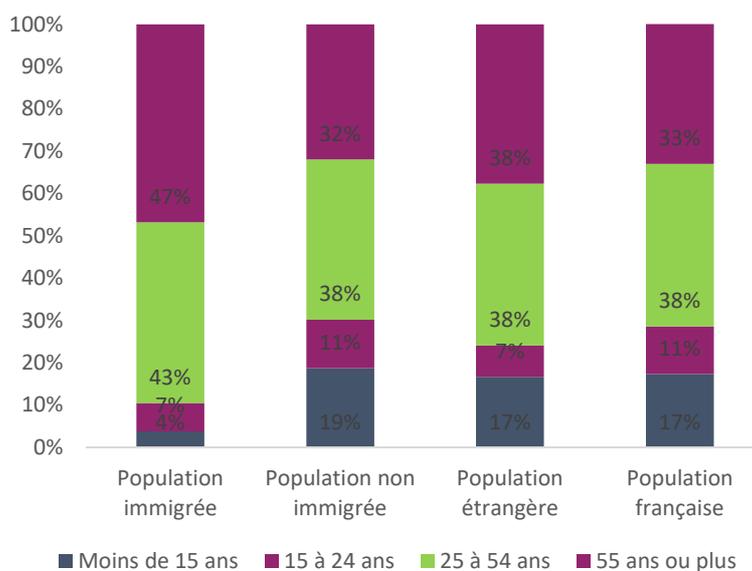
A Martigues, **la population immigrée est vieillissante**, par rapport à la population non immigrée. En effet, seulement 11% des immigrés ont moins de 24 ans quand cela est le cas de 30% des non immigrés. Enfin, près d'un immigré sur deux a plus de 55 ans, contre moins d'un non immigré sur trois sont dans cette tranche d'âge.

<sup>14</sup> Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

<sup>15</sup> Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées.

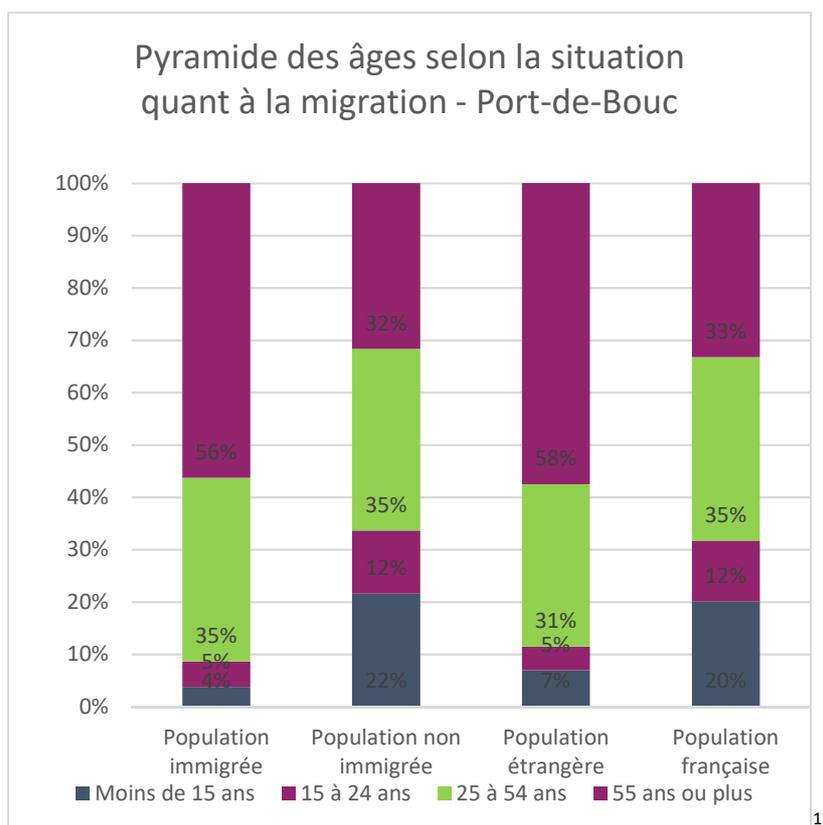
La population étrangère présente globalement une pyramide des âges similaire à la population française, avec une légère sous-représentation dans le public des 15-24 ans.

Pyramide des âges selon la situation quant à la migration - Martigues



16

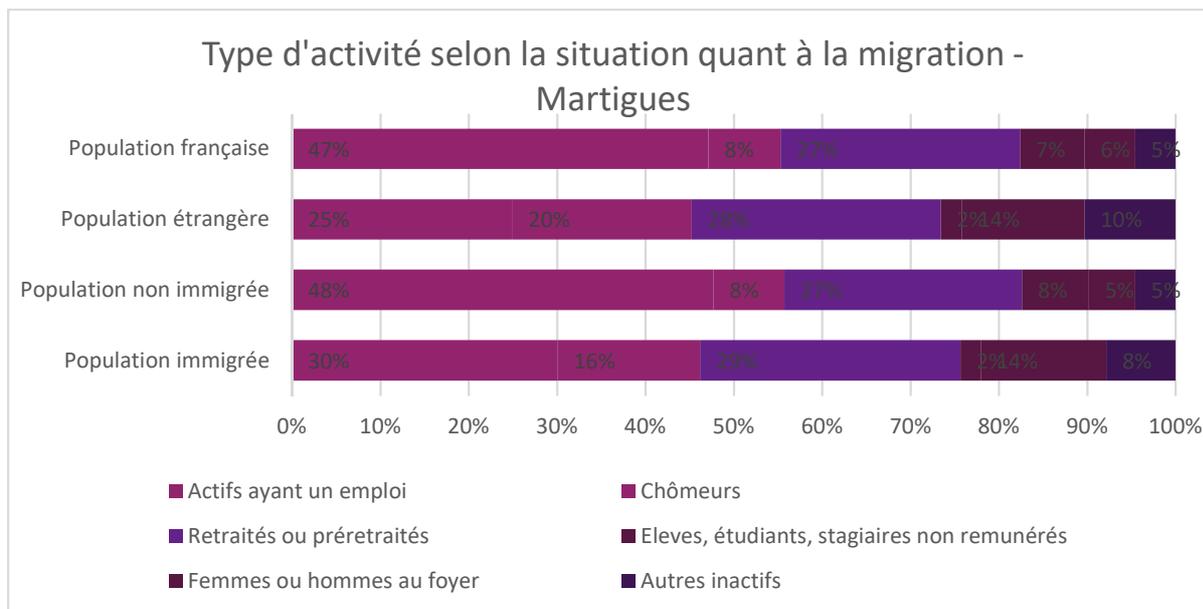
A Port-de-Bouc, **la population immigrée comme étrangère est vieillissante** avec près de trois personnes sur cinq qui ont plus de 55 ans, contre un sur trois pour la population majoritaire. Cependant, le public central en âge de travailler (25-54 ans) représente 35% de la population immigrée comme non immigrée et 31% de la population étrangère.



Ainsi, la forte proportion de personnes vieillissantes dans la population immigrée et étrangère s’explique par une faible proportion de jeunes de moins de 24 ans au sein de ces publics.

Au niveau de l’activité, les immigrés et étrangers martégaux présentent un plus faible taux d’activité que la population majoritaire, respectivement 46% et 45%, contre 56% pour la population non immigrée et 55% pour la population de nationalité française. Comme le montre le graphique ci-dessous, cela semble être dû à une forte proportion de femmes et d’hommes au foyer : 14% pour la population immigrée et étrangère, contre 5% pour la population non immigrée et 6% pour la population de nationalité française.

17 Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.



18

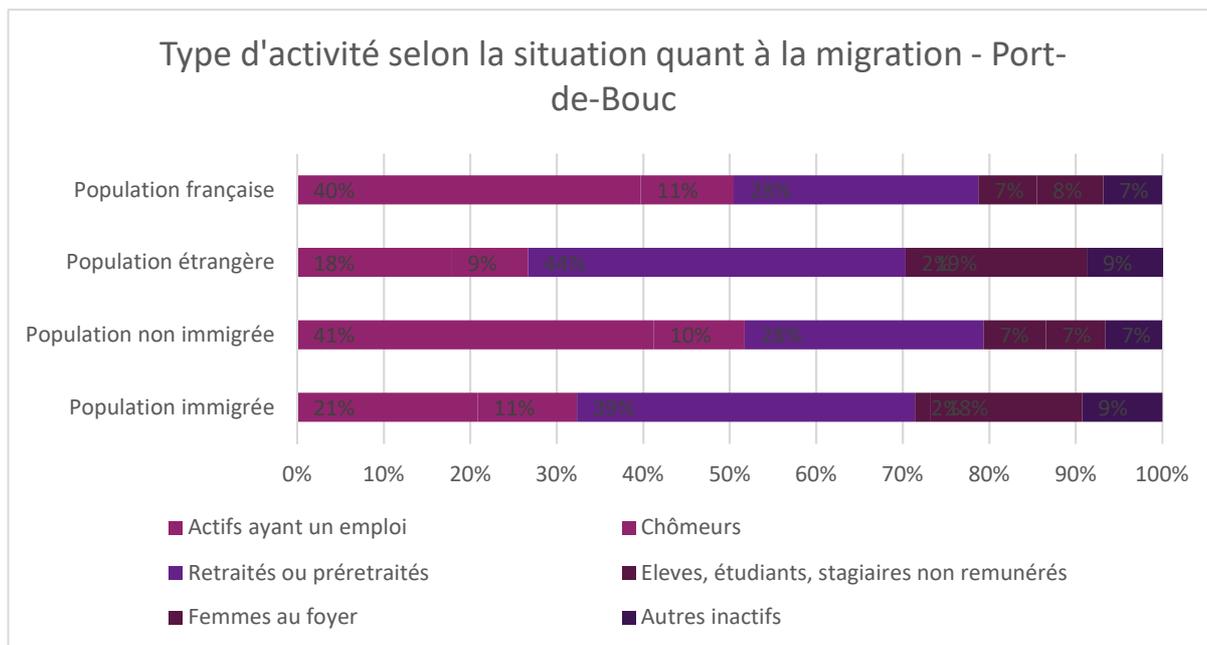
Au sein des actifs, les étrangers présentent un taux de chômage bien plus élevé que la population de nationalité française. En effet, **près de la moitié des actifs étrangers sont en recherche d'emploi quand seulement 15% des actifs français le sont**<sup>19</sup>. Pour les immigrés, la situation reste préoccupante, **un actif immigré sur trois est en recherche d'emploi quand 14% des actifs non immigrés le sont**. Enfin, au sein des actifs ayant un emploi, les étrangers ont une chance sur deux d'être ouvrier, contre une sur cinq pour la population de nationale française. Ce rapport de chance est d'un sur trois pour un actif immigré<sup>20</sup>.

A Port-de-Bouc, le taux d'activité des immigrés et étrangers est particulièrement bas : 27% pour les étrangers et 32% pour les immigrés, contre 51% pour la population majoritaire. Cela s'explique par la forte prépondérance des préretraités et retraités, due au vieillissement de la population immigrée et étrangère, vu ci-dessus. Cependant, contrairement à Martigues la proportion des chômeurs au sein de la population générale est similaire pour les immigrés, les étrangers et la population majoritaire. Enfin, comme pour Martigues, les femmes et hommes au foyers sont plus de deux fois plus présents au sein de la population immigrée et étrangère que dans la population majoritaire.

18 Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

19 Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

20 Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.



21

**Le Pays de Martigues compte donc plus de 7 000 immigrés et 4 200 étrangers**, répartis majoritairement entre Martigues et Port-de-Bouc. Cette population est plutôt vieillissante, présente des taux d'activité inférieurs à la population majoritaire mais rencontre plus de difficultés à trouver un emploi. Enfin, cette population présente une forte proportion de femmes et d'hommes au foyer.

## ECONOMIE

**L'industrie** basée principalement sur la sidérurgie, le raffinage et la pétrochimie, représente un des principaux moteurs économiques du territoire. Bien que connaissant des difficultés, le secteur demeure une activité structurante qui continue de stimuler un tissu de petites et moyennes entreprises (logistique, maintenance, transports) et qui représente encore plus de 30% des emplois du territoire en 2011<sup>22</sup>. Cette **tradition industrielle** se constate aussi bien dans l'organisation du territoire que dans sa population. Cette dernière se caractérise par un **fort taux d'ouvriers (16% de la population active en 2011)** et un **niveau d'études moyen des habitants relativement faible**. Elle comprend aussi une population étrangère majoritairement masculine<sup>23</sup>. Néanmoins le secteur **industriel fait face à une pénurie de main d'œuvre locale qualifiée et souffre d'un manque d'attrait de la population pour ses activités**<sup>24</sup>.

21 Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

22 Communauté d'agglomération du Pays de Martigues. « Principales caractéristiques du tissu économique. Analyse sectorielle : l'industrie. Situation en 2011. » p.2

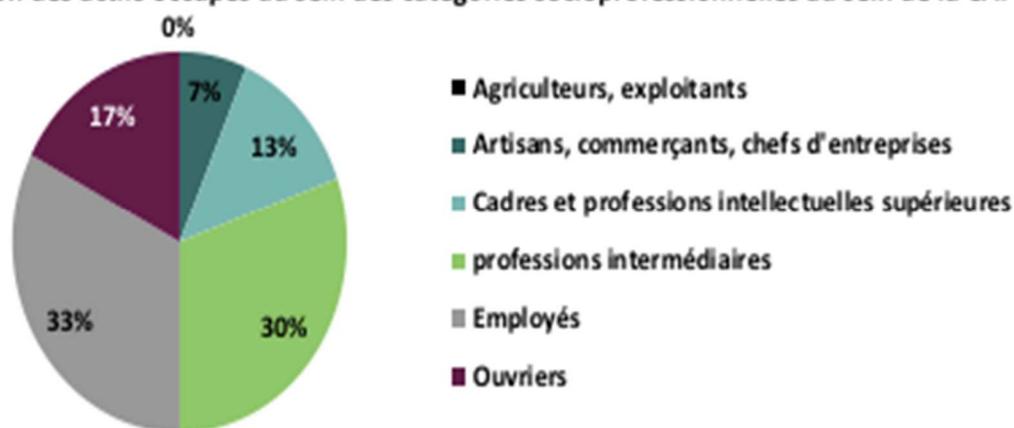
23 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p.23

24 C APM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p.105

Le **commerce** représente également un pourvoyeur d'emplois important sur l'agglomération.

D'autre part, le secteur des **services est en forte progression** depuis une dizaine d'années, avec une augmentation de 44% du nombre d'entreprises et la création de 25% d'emplois supplémentaires entre 2007 et 2014.<sup>25</sup> Il représente en 2011, 53,5%<sup>26</sup> des emplois du territoire. Plus généralement, les activités tertiaires n'ont eu de cesse de se développer et comprennent au 31 décembre 2014, 65,8% des établissements actifs de l'agglomération (transports, commerces et autres services)<sup>27</sup>. Une part importante des **activités tertiaires est liée à l'industrie** qui recourt fortement à la sous-traitance dans le domaine des services<sup>28</sup>. Cette importance des services et de l'industrie se reflète dans la présence des différentes catégories socioprofessionnelles au sein du territoire.

Répartition des actifs occupés au sein des catégories socioprofessionnelles au sein de la CAPM en 2011



## LES CONDITIONS DE VIE DES RESIDENTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DU PAYS DE MARTIGUES

Le Pays de Martigues compte actuellement **cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**. **Deux quartiers prioritaires**, Les Aigues Douces (2 353 habitants) et les Comtes (4 008 habitants) se situent sur la commune de Port-de-Bouc. Martigues comprend **trois QPV**: Mas de Pouane (1 430 habitants), Canto-Perdrix (1 798 habitants) et Notre Dame des Marins (1 875 habitants)<sup>29</sup>. Le territoire comprend également **trois quartiers de veille active**, anciennement CUCS ou

<sup>25</sup> Ibid. p. 103

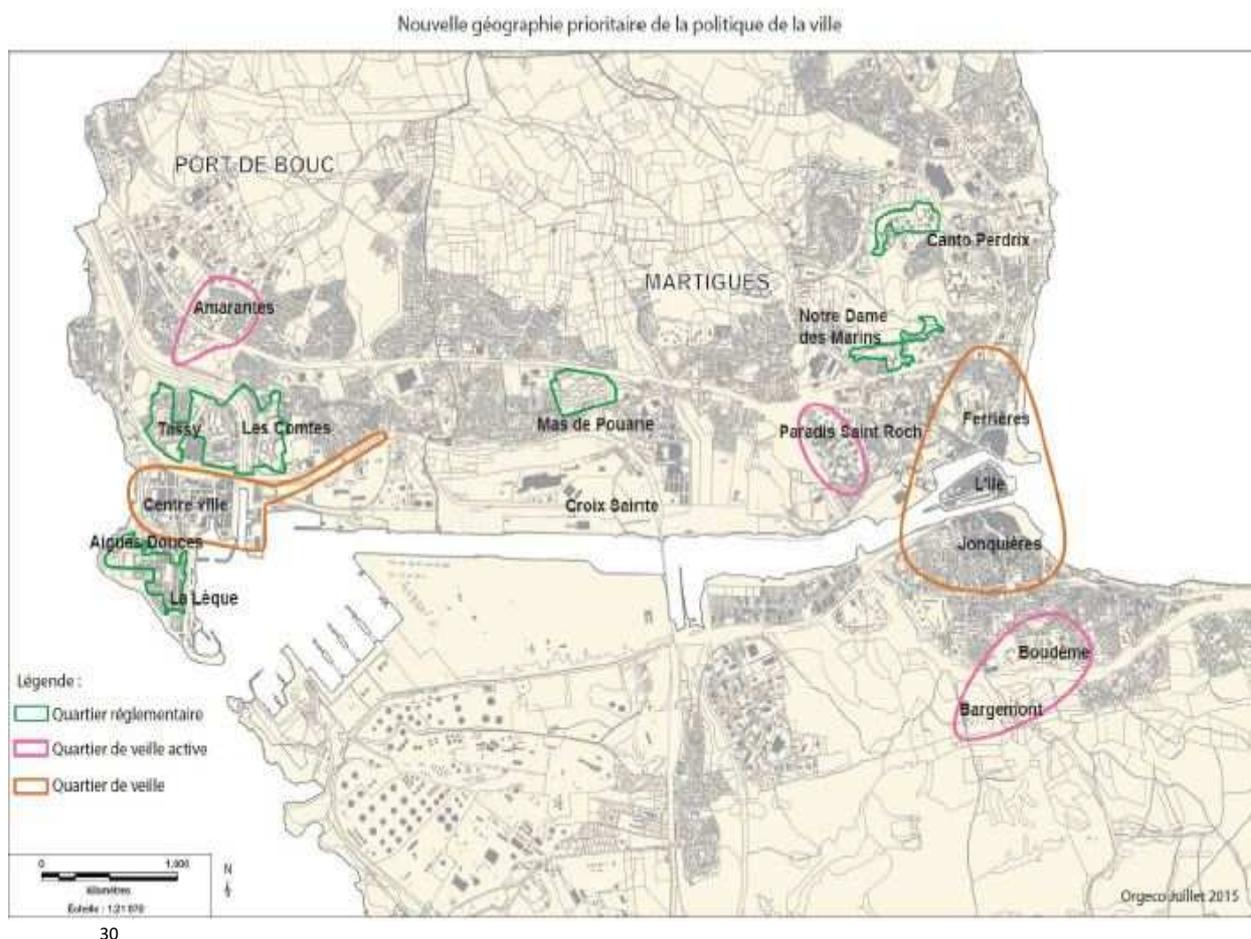
<sup>26</sup> Communauté d'agglomération du Pays de Martigues. « Principales caractéristiques du tissu économique. Analyse sectorielle : Les services. Situation en 2011. » p.2

<sup>27</sup> Insee, Clap (connaissance locale de l'appareil productif). Etablissements actifs au 31/12/14.

<sup>28</sup> Op cit. G. p.4

<sup>29</sup> Données sigville, consulté en Avril 2018

ZUS, dont un à Port-de-Bouc, les Amarantes – Milan Sud, et deux à Martigues : Boudème – Bargemont et Paradis Saint-Roch. En outre, les centres-villes de Martigues (qui regroupe les quartiers de Ferrières, l'île et Jonquières) et de Port-de-Bouc sont classés en **quartiers de veille**.



Ces différents quartiers, et plus fortement les quartiers prioritaires, **concentrent la plupart des problématiques sociales-économiques présentes sur le territoire communautaire**. Ces problématiques telles que l'isolement des ménages, le chômage, la faible qualification, le décrochage scolaire, la difficulté d'accès aux soins ou la précarité de l'emploi, s'y s'expriment plus fortement.

## LE LOGEMENT ET LES TRANSPORTS

L'agglomération est un passage obligé des flux Est-Ouest du littoral et du sud de l'étang de Berre. En effet, elle se situe sur les trajectoires Marseille - Nîmes, de l'agglomération marseillaise vers les zones d'activités de l'Ouest de l'Etang de Berre, et des trajets Nord-Sud du territoire de l'Ouest de cet étang (Istres, Fos sur Mer...). De nombreuses infrastructures routières traversant Martigues et Port-de-Bouc convergent à proximité du Viaduc de Martigues vers l'A55 qui franchit le chenal de Caronte. L'agglomération connaît une **certaine saturation de ses réseaux routiers** due notamment au transit des poids lourds. L'engorgement de la RN 568 qui traverse Martigues et Port-de-Bouc<sup>31</sup> cause de nombreuses nuisances et participe à l'enclavement de certains quartiers. Le projet de contournement autoroutier d'une partie de Martigues et Port-de-Bouc et la requalification de la RN 568 devraient réduire ces problèmes<sup>32</sup>. L'agglomération compte aussi plusieurs gares TER. L'ensemble de ces équipements participe à la **fragmentation du territoire**.

En effet, certains quartiers prioritaires sont particulièrement enclavés, notamment ceux situés sur la commune de Martigues. Mas de Pouane, localisé à mi-distance entre les centres villes de Martigues et de Port-de-Bouc, **éloigné des centres urbains**, est partiellement coupé de l'aire urbaine par la RN 568 et la voie ferrée. Cet **enclavement** contribue au sentiment d'isolement chez une partie des habitants, notamment des jeunes et ce malgré le réseau de bus desservant le quartier. Le quartier d'habitat social de Canto-Perdrix est séparé du centre-ville de Martigues par la colline Notre-Dame-Des-Marins, ce qui peut procurer là aussi une impression d'isolement, renforcée par le manque de liaisons avec le reste de la ville. Le quartier de Notre-Dame-des-Marins, situé au Nord du centre-ville de Martigues, en est séparé par l'avenue Francis Turcan qui crée une coupure, faute de liaisons aménagées avec le centre ville. Cependant, à Port-de-Bouc, le quartier des Aigues Douces, englobant presque entièrement la presqu'île de la Lèque, se situe à proximité immédiate du centre-ville.

Face à ces différentes problématiques le territoire a pour projet d'encourager le recours aux transports collectifs et de développer **l'offre multimodale**, grâce notamment à la création du Pôle Multimodal sur le site de Croix Sainte<sup>33</sup>. Actuellement, les transports urbains sont principalement utilisés par un public « passif » (jeunes, étudiants, allocataires des minimas sociaux, chômeurs) alors que l'un des objectifs communautaires est de diminuer l'usage du véhicule pour les trajets domicile-travail (supérieur à la moyenne de l'unité urbaine Aix-Marseille). Ces transports urbains devraient également participer au **désenclavement de quartiers prioritaires** grâce notamment à la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (prévu pour 2018)<sup>34</sup>.

Les transports communautaires sont également confrontés à la problématique **d'éloignement de la majorité des pôles d'activité**<sup>35</sup>. La faible desserte des pôles d'emplois, notamment industriels,

31 Trafic journalier de 50 000 véhicules en traversée de Port-de-Bouc. CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p. 18 & 83

320 p.cit 7. p. 73

33 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p. 73

34 Ibid p. 100

35 Ibid.p. 17



par les réseaux de transports publics est déplorée<sup>36</sup>. Elle ne permet ni d'endiguer la saturation du réseau routier ni de réduire les inégalités d'accès à l'emploi liées à la possession d'un véhicule personnel. En 2010, 86% des actifs occupés de l'agglomération se rendent ainsi sur leur lieu de travail en voiture<sup>37</sup>.

## LA SANTE

Le Pays de Martigues est marqué par des inégalités de santé par rapport au territoire régional. Ainsi, la progression de l'espérance de vie y est moins rapide. La morbidité à Martigues et Port-de-Bouc est de plus de 20% supérieure à la moyenne régionale<sup>38</sup>.

A l'origine de cette situation, la précarisation des publics, l'offre médicale insuffisante pour une partie de la population et les risques professionnels et de pollution de l'air dus à l'impact du bassin industriel. Ainsi une partie notable de la population souffre de **maladies professionnelles**. Cette **problématique touche particulièrement la population immigrée et/ ou faiblement qualifiée**. Comme le révèle le diagnostic du contrat de ville<sup>39</sup>, l'accès aux soins sur le territoire est jugé inégalitaire et dépendant de façon croissante des revenus. Ceci peut entraîner un renoncement aux soins des publics précaires dont la santé est pourtant plus fragile. Plusieurs freins à l'accès aux soins sont énumérés : financiers, administratifs, psychologiques, culturels mais également géographiques.

Le manque d'attractivité de certains territoires pour la médecine générale parallèlement à un vieillissement des praticiens entraîne des difficultés d'accès aux soins dans plusieurs quartiers. Les habitants du quartier de Mas-de-Pouane souffrent particulièrement d'un accès difficile à la santé, avec deux fois moins de médecins généralistes implantés dans ce quartier que sur l'ensemble du territoire. La population du quartier Canto-Perdrix souffre aussi de difficultés d'accès à la santé, dans un contexte d'absence de professionnel.le.s de santé. A Notre-Dame-des-Marins, bien que la couverture médicale soit meilleure que dans d'autres quartiers prioritaires, elle reste près de deux fois moins importante qu'à l'échelle de CAPM. Enfin, la population du quartier des Comtes souffre aussi d'un manque de médecins généralistes. Certaines spécialités médicales et paramédicales sont en outre sous-représentées dans l'agglomération. Le partenariat avec l'ARS et le Conseil Général a néanmoins permis ces dernières années de rattraper le retard du territoire en matière d'équipements médico-sociaux.

Les quartiers prioritaires font particulièrement face à une forte problématique de santé. Ils présentent des taux de couverture CMUC importants, touchant particulièrement les femmes et les mineurs. Les quartiers de Mas de Pouane, Notre-Dame des Marins et Aigues Douces comptent près d'un mineur sur deux couverts par la CMUC, contre 18% à l'échelle de la CAPM.

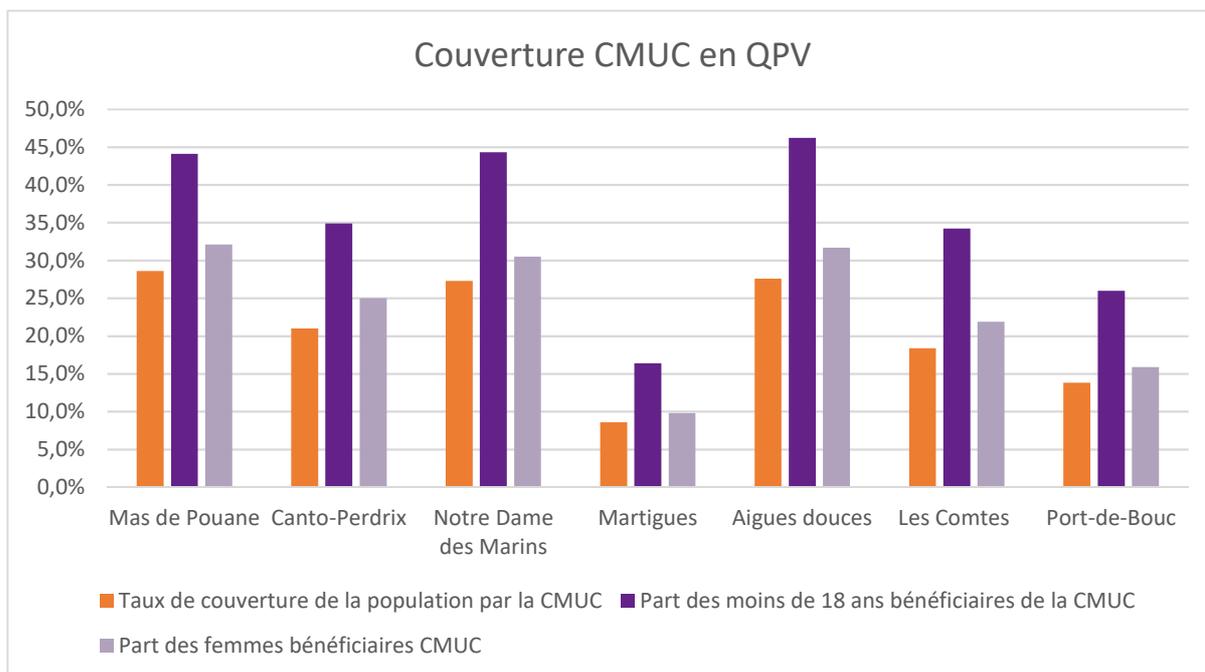
---

<sup>36</sup> Ibid. p.102

<sup>37</sup> Ibid. p. 97

<sup>38</sup> Ibid. p.41

<sup>39</sup> Ibid. p.36



40

La problématique de l'accès à la santé des mineurs est ainsi centrale en QPV. Dans tous les quartiers prioritaires, les **femmes** souffrent également d'une **précarisation plus forte** dans le domaine de la santé. Aux Aigues Douces, 31,7% des femmes bénéficient d'une couverture CMUC, contre 23,2% des hommes. A Mas de Pouane, 32,1% des femmes bénéficient d'une couverture CMUC, contre 24,8% des hommes. Dans le quartier de Canto-Perdrix, l'écart est encore plus important avec 25% des femmes qui bénéficient de la CMUC, contre 16,2% des hommes.

Enfin, l'agglomération martégale souffre d'un manque d'hébergements adaptés pour les personnes âgées. Une inadéquation entre l'offre nouvelle et la capacité financière des ménages se fait ressentir. Afin de répondre aux problématiques suscitées par le vieillissement de la population, des actions favorisant le maintien à domicile se sont développées. **L'offre d'hébergement se révèle également insuffisante pour les personnes handicapées**, adultes comme enfants, alors que le taux de personnes souffrant d'un **handicap sur le territoire est supérieur à la moyenne départementale**. Par ailleurs, l'agglomération fait face à un **problème de santé et d'accès aux soins** de la population jeune, notamment pour les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville<sup>41</sup>.

## L'EMPLOI

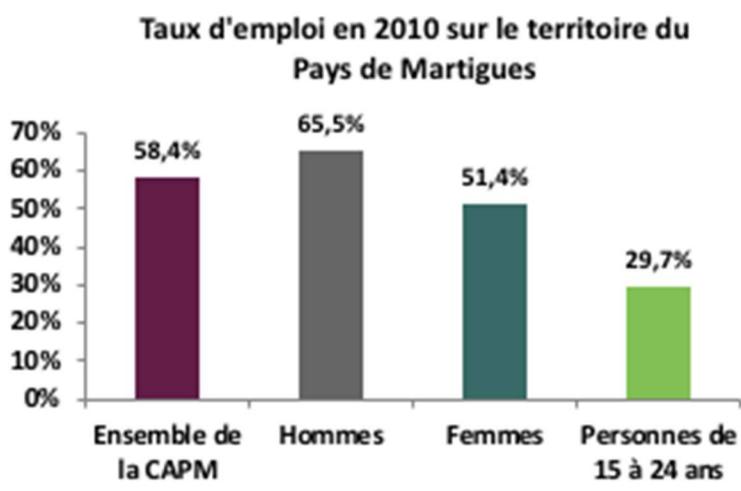
En 2010, le **taux d'emploi des 15-64 ans sur l'agglomération est de 58,4%** (61,6% à Martigues, 46,9% à Port-de-Bouc et 64,7% à Saint-Mitre-les-Remparts) contre 57,9% à l'échelle de l'unité urbaine Marseille-Aix-en-Provence<sup>42</sup>.

40 Insee, Caisse Nationale d'assurance Maladie, 2015

41 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015 p.38

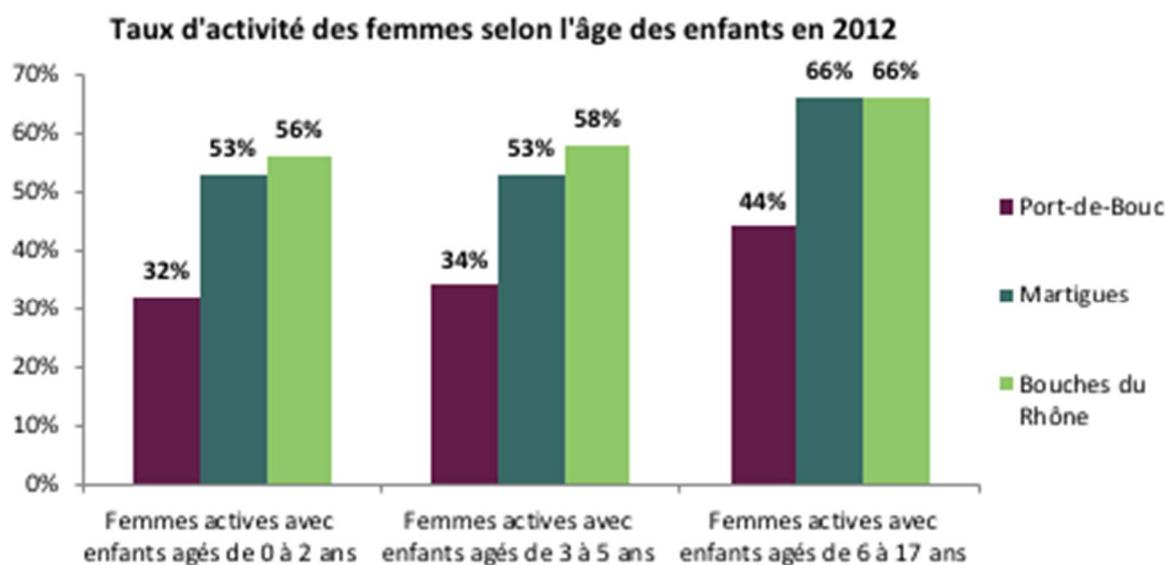
42 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p. 108

43



La situation de l'emploi est toutefois plus **précaire** sur le territoire de la CAPM. Près de 19% des salariés travaillent à temps partiel et l'emploi y est **moins qualifié** qu'à l'échelle de l'unité urbaine. Ainsi le Pays de Martigues compte 53,9% **d'ouvriers et d'employés** parmi les actifs occupés contre 47,4% pour Aix-Marseille.

Le chômage, principal facteur de précarisation, touche particulièrement les femmes, les seniors et les jeunes (15-24 ans). Le taux d'emploi des **15-24 ans dans l'agglomération en 2010 est de 29,7%** et le taux de **chômage s'élève à 32,2%**<sup>44</sup> (44,0% à Port-de-Bouc contre 30,1% à Martigues). La



durée du chômage demeure cependant le principal facteur discriminant au retour à l'emploi. Entre 2012 et 2013, le nombre de chômeurs de longue durée a ainsi augmenté de près de 8%, affectant principalement les seniors (+13,1%)<sup>45</sup>. **La maternité semble aussi représenter un frein à l'emploi sur le territoire**<sup>46</sup>.

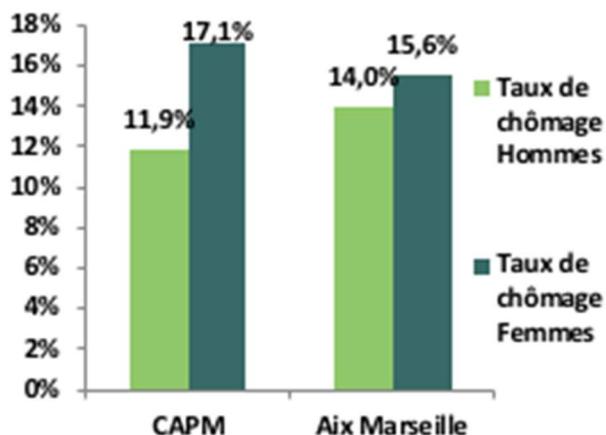
43 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p.108 - 110 - 137

44 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015.p.159

45 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015.p.109

46 Ibid. p.110

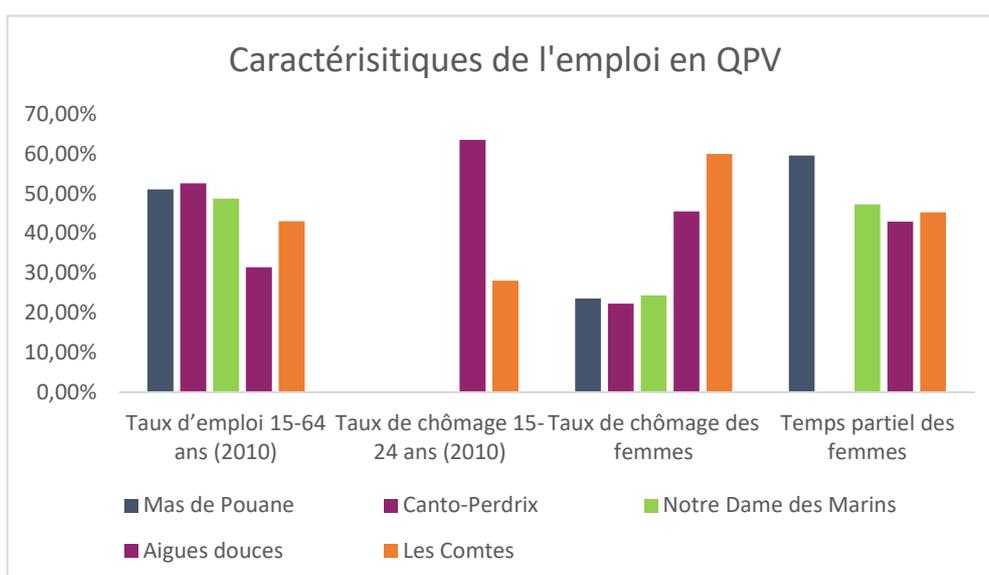
Plus généralement, malgré l'amélioration de leur niveau de qualification, les femmes demeurent d'avantage touchées par le chômage que les hommes.



Elles représentent **55,3% des demandeurs** d'emploi en 2010 et sont marquées par un emploi plus **précaire** que les hommes (17% contre 13,3%). 35% d'entre elles travaillent à **temps partiel** (contre 5,4% pour les hommes). Bien que les mêmes inégalités soient observées à l'échelle de l'unité urbaine Aix-en-Provence-Marseille, contrairement au territoire du Pays de Martigues, les écarts entre hommes et femmes tendent à s'y réduire.

Au sein des quartiers prioritaires, la situation de l'emploi est particulièrement dégradée, avec :

- Un taux d'emploi plus faible que la moyenne de l'intercommunalité, notamment aux Aigues Douces (31,5%)
- Un taux de chômage des jeunes particulièrement alarmant, notamment aux Aigues Douces (63,6%)
- Un taux de chômage des femmes plus important que la moyenne du Pays de Martigues, avec 60% de femmes actives au chômage dans le quartier des Comtes.



- Une proportion de femmes à temps partiel particulièrement élevé

47

Ainsi, les jeunes et particulièrement les femmes sont plus fortement touchées par le chômage et la précarité de l'emploi au sein des QPV du Pays de Martigues. Les situations les plus préoccupantes quant à l'emploi se situent dans les quartiers des Comtes et surtout d'Aigues Douces. Le quartier d'Aigues Douces présente le taux de chômage le plus élevé de l'agglomération (28%) et plus de 20% des actifs travaillent à temps partiel. Cette situation se constate dans un contexte de fragilisation et de renforcement de **l'isolement des ménages**.

QPV - Contours exacts	Etablissements* existants au 1er janvier 2017	
	Nb	%**
Mas de Pouane	20	14,0
Notre Dame des Marins	5	2,7
Canto Perdrix	28	15,6
Les Aigues Douces - La Lèque	115	48,9
Les Comtes - Tassy	81	20,2
Ensemble des QPV du Pays de Martigues	249	21,7
Ensemble Hors QPV du Pays de Martigues	5508	102,7
Pays de Martigues	5757	88,4
Métropole Aix-Marseille-Provence	217 758	117,8

Source : Insee, RP 2013 & SIRENE 2017

\* Entreprise participant au système productif  
\*\* part pour 1 000 habitants

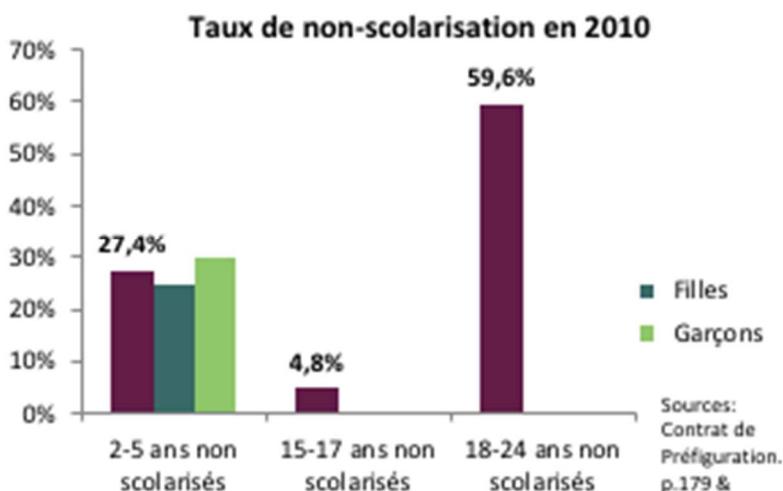
Concernant le tissu économique au sein des quartiers, les situations varient. Par exemple, le quartier de Mas de Pouane possède un **très faible tissu économique** mais devrait bénéficier des projets de réhabilitation des zones d'activités avoisinantes. Cependant, les QPV de Port-de-Bouc présentent un nombre beaucoup plus élevé d'établissements, 115 au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 aux Aigues Douces et 81 aux Comtes. <sup>48</sup>

47 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015.

48 AIX MARSEILLE PROVENCE. Diagnostic de la Politique de la Ville. CT6 - Pays de Martigues. Indicateurs dans les quartiers. COMPAS - Décembre 2017. P.82.

## SCOLARISATION ET FORMATION

Le **taux de scolarisation** des 15-17 ans sur l'agglomération est, en 2010, supérieur à l'unité urbaine Aix-Marseille (+ 3,3 points). En 2010, les taux de non-scolarisation observés à l'échelle du pays de Martigues s'inscrivent dans la moyenne départementale sauf pour la catégorie d'âge des 18-24 ans



Ainsi, les taux de non-scolarisation dans les Bouches-du-Rhône sont de 27,6% pour les 2-5 ans, 4,3% pour les 15-17 ans et 43,3% pour les 18-24 ans<sup>49</sup>. Cependant, le début de la scolarisation des enfants est plus tardive dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cependant, au sein des quartiers, les situations varient. D'un côté des quartiers ont de fortes difficultés de scolarisation. Mas de Pouane, qui connaît un **important rajeunissement** de sa population, fait face à d'importants **problèmes de scolarisation et de qualification**. La scolarisation des enfants, notamment des filles, y est ainsi relativement plus tardive (Plus de 31% des 2-5 ans ne sont pas scolarisés contre 27% au niveau de CAPM), et le décrochage scolaire des 15-17 ans est parmi les plus élevés de l'agglomération (11% contre 5%). Aux Aigues Douces, la situation est aussi dégradée. Le quartier connaît en outre des **problèmes de scolarisation** avec un **fort décrochage scolaire** (16% des 15-17 ans ne sont pas scolarisés contre 5% sur CAPM). Par ailleurs, seulement 2% des habitants dispose d'un diplôme équivalent ou supérieur à Bac+3 (contre 9,5% sur le territoire de la CAPM).

Cependant, d'autres quartiers présentent de bien meilleurs résultats scolaires. La population de Canto-Perdrix, marquée par une surreprésentation des femmes (54%), connaît un **rajeunissement important** comme l'atteste son **indice de jeunesse de 3,5**(contre 1,1 pour CAPM). Les enfants bénéficient d'une **bonne scolarisation** et sont moins confrontés au décrochage scolaire.

Enfin, le quartier des Comtes est dans une situation intermédiaire. Une amélioration du niveau de qualification de la population et un **prolongement des études** dans le supérieur sont constatés. La faible proportion de jeunes en emploi (20%) s'explique ici par une **scolarisation plus longue**, le taux de

49 INSEE. Diplômes-formations en 2010. Département des Bouches-du-Rhône.

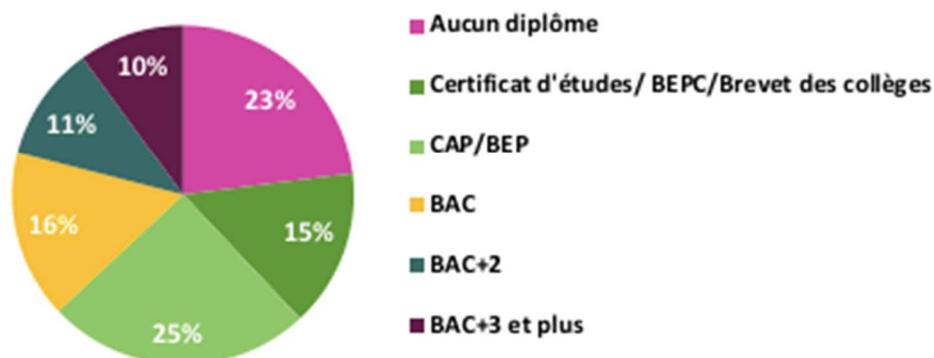
chômage des jeunes s'approchant de la moyenne communautaire. Cependant la scolarisation des garçons y est plus tardive. En outre, le taux de **décrochage scolaire des 15-17 ans est deux fois plus élevé que la moyenne intercommunale** (de respectivement 10,6% et 4,8% en 2010).

Ces problématiques de scolarisation impactent fortement la suite des parcours scolaires. Les **inégalités sociales en matière de réussite scolaire** se font ressentir. Dues à un impact croissant de l'origine sociale et de la précarité des familles sur les résultats des élèves, ces inégalités alimentent les difficultés scolaires. Ces dernières sont présentes dès l'entrée dans l'enseignement secondaire et se poursuivent jusqu'au Baccalauréat. Une augmentation des **ruptures scolaires apparaissant de plus en plus tôt** (dès les premières années de collège) est également observée.

En outre, **l'offre de formation initiale** sur le territoire est marquée par la prédominance des formations d'enseignement professionnel (quatre lycées proposant un enseignement professionnel et deux proposant un enseignement général et technologique).

Le territoire compte **un seul lycée d'enseignement général et technologique**. Avec le lycée polyvalent d'enseignement général, technologique et professionnel, ce lycée propose des formations de type Bac+2 dans les secteurs de l'industrie et du tertiaire (Hôtellerie, restauration...). Les formations tertiaires voient leurs effectifs augmenter alors que celles de l'industrie et de la restauration perdent de leur attractivité (respectivement -16,5% et -7,6% entre 2010 et 2013)<sup>50</sup>. **L'offre de formation post Bac sur le territoire se limite aux filières courtes**, l'enseignement supérieur n'étant pas présent dans l'agglomération en 2015<sup>51</sup>. Le diagnostic du contrat de préfiguration révèle que l'offre de formation disponible sur le territoire (formations courtes et professionnalisantes) ne **correspond que partiellement aux besoins des entreprises**<sup>52</sup>. De même, l'analyse du SCOT Ouest Etang de Berre met en garde contre les conséquences de cette **certaine inadéquation** entre la formation disponible et les demandes des entreprises locales et préconise une adaptation rapide de l'offre de formation aux besoins majeurs, actuels et futurs, de l'économie du territoire<sup>53</sup>. L'offre scolaire du territoire semble ainsi influencer le niveau de formation de la population. Malgré une amélioration du niveau de

**Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2010 au sein de la CAPM**



50 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p.115

51 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p.116

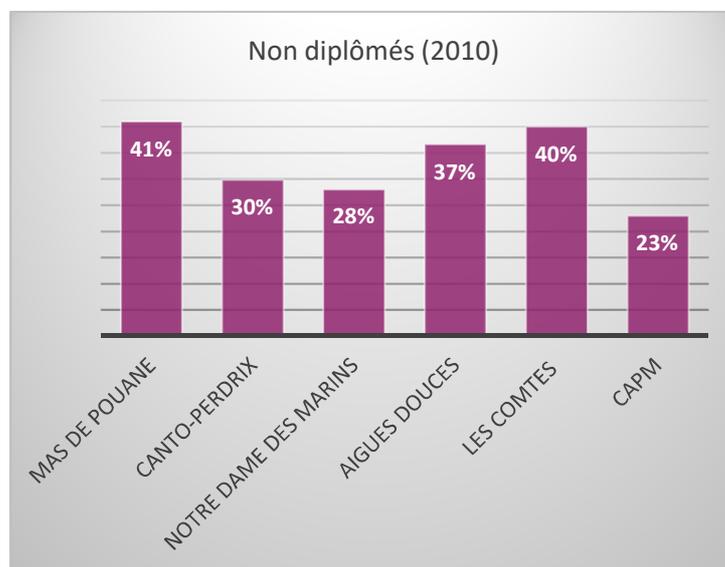
52 Ibid. p.275

53 Scot Ouest Etang de Berre. « Rapport de présentation Tome I- Diagnostic. Partie 2. Habiter sur le territoire ».p.108

qualification de la population observée entre 1999 et 2010 (baisse du nombre des non diplômés et des titulaires du certificat d'études, du brevet des collèges et du BEPC), 63% des personnes âgées de quinze ans ou plus non scolarisées ont un niveau de diplôme inférieur au Bac ou aucun diplôme en 2010 (76% à Port-de-Bouc). Le niveau de qualification de la population du territoire demeure en outre inférieur à celui de l'unité urbaine Aix-Marseille<sup>54, 55</sup>.

A Martigues, cela concerne d'avantage le niveau Bac et l'enseignement supérieur, (particulièrement de filière courte)<sup>56</sup>. La répartition des femmes et des hommes par niveau de qualification est assez similaire. La part de femmes disposant d'un Bac ou Bac+2 est légèrement supérieure à la part des hommes pour cette catégorie de diplômes.

Enfin, le faible niveau de diplôme est encore plus élevé au sein des QPV, notamment dans les quartiers de Mas de Pouane et des Comtes où **2 habitants sur 5 sont sans diplôme** en 2010.<sup>57</sup>



54CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015.p.114

55 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015.p.114

56 Ibid.

57 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015.

## NIVEAU DE VIE

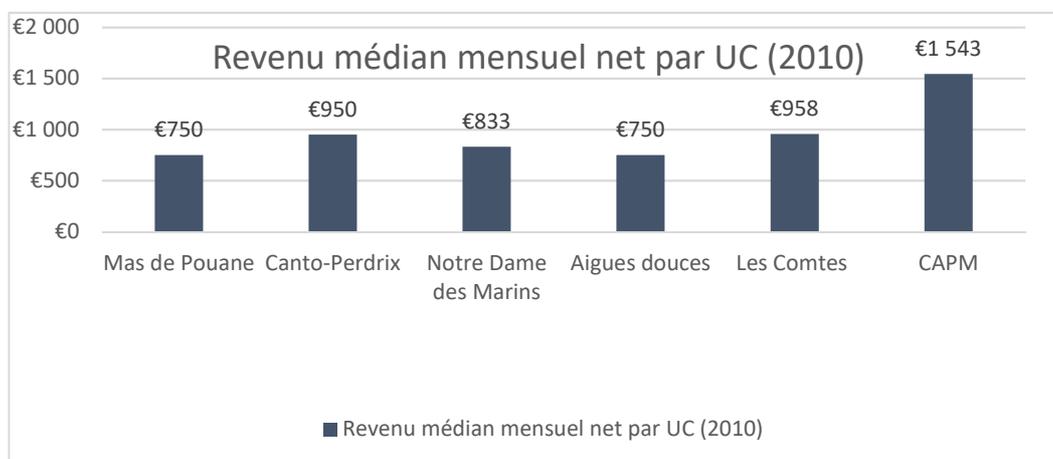
Malgré une amélioration du niveau de revenu des ménages, le revenu fiscal mensuel médian<sup>58</sup> par Unité de Consommation est de 1 522€ sur le territoire en 2010<sup>59</sup>, se situant ainsi dans la moyenne nationale, de 1 529€ par mois en 2009<sup>60</sup>. Les **écarts de revenu entre les habitants se creusent**. Le rapport interdécile à Martigues et Port-de-Bouc tend à augmenter<sup>61</sup>.

62

Revenu mensuel médian par UC en 2013	
Port de Bouc	1 434€
Martigues	1 679€
St Mitre-les-remparts	1 994€
Sources : Insee Comparateur de territoire	

63

Les revenus mensuels médians au sein des QPV sont environ deux fois plus bas que dans la moyenne des QPV. Les populations sont particulièrement précarisées à Mas de Pouane et aux Aigues Douces où le revenu mensuel médian est de 750€.



58Ibid. p.25

59 Le revenu disponible par UC annuel sur l'agglomération en 2013 étant de 19 784,3€, proche du revenu national de 20 000€ sur la même période. Source : Insee, niveaux de vie en 2013 et Insee-DGFIP-Cnaf-CCmsa, fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014

60 DARES. Atlas des zones d'emploi

61 Op. cit. 21. p.25

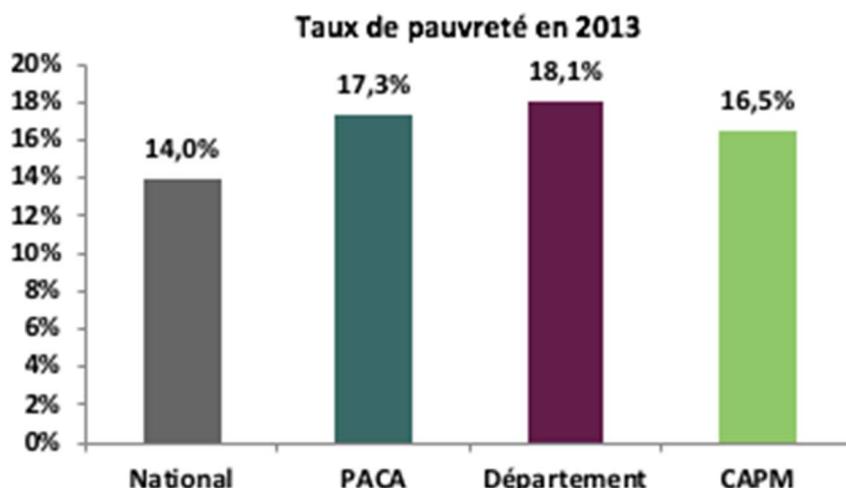
62 Sources dossiers RP INSEE

63 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015.

Cependant, si le taux de pauvreté de la CAPM est inférieur aux moyennes départementales et régionales, la pauvreté est concentrée dans les QPV.

En effet, à Mas de Pouane, le **taux de pauvreté au seuil de 60% est de 42,5% en 2013**<sup>64</sup> et la population souffre de nombreuses fragilités. Ainsi, plus de 50% de la population présente un **risque d'isolement** (personnes seules ou familles monoparentales). Le quartier de Notre Dame des Marins fait face à la **précarisation et l'isolement** d'une partie importante de ses habitants. En outre, une part importante de sa population souffre de pauvreté, le **taux de pauvreté s'élevant à 41,7% en 2013**<sup>65</sup>. Bien qu'inférieur aux autres QPV de Martigues, Canto-Perdrix et le quartier des Comtes présentent un taux de pauvreté de 35,8%<sup>66</sup> et 33,5%<sup>67</sup>, plus de 2 fois supérieur à celui du Pays de Martigues.

Néanmoins, c'est le quartier des Aigues Douces qui est le plus touché par la pauvreté. Avec un



revenu médian des habitants inférieur de 30% au seuil des bas revenus de référence de l'aire d'Aix-Marseille et de 58% à celui de l'agglomération, **le quartier est le plus pauvre du Pays de Martigues**, en témoigne le revenu mensuel médian par unité de consommations ne s'élevant qu'à 750€ en 2010 et **le taux de pauvreté de 43,9% en 2013**<sup>68</sup>.

En 2014, 47% de la population du Pays de Martigues perçoit des prestations familiales et sociales de la Caf (61% à Port-de-Bouc)<sup>69</sup>. Cela reste toutefois inférieur au taux de 50% observé dans les Bouches-du-Rhône<sup>70</sup>.

55,7% des allocataires Caf à bas revenu et 54,7% des allocataires fragiles sont des **familles monoparentales**. En outre, 14,4% des habitants de l'agglomération sont couverts par le RSA en 2014, soit un taux nettement supérieur à la moyenne départementale. A cette date, plus de 60% des bénéficiaires percevaient le RSA depuis au moins trois ans. Les **ménages isolés**, représentent 80% des

64 SIGVILLE. Quartier prioritaire Mas de Pouane

65 SIGVILLE. Quartier prioritaire Notre Dame des Marins

66 SIGVILLE. Quartier prioritaire Canto-Perdrix

67 SIGVILLE. Quartier prioritaire Les Comtes

68 SIGVILLE. Quartier prioritaire Les Aigues-douces

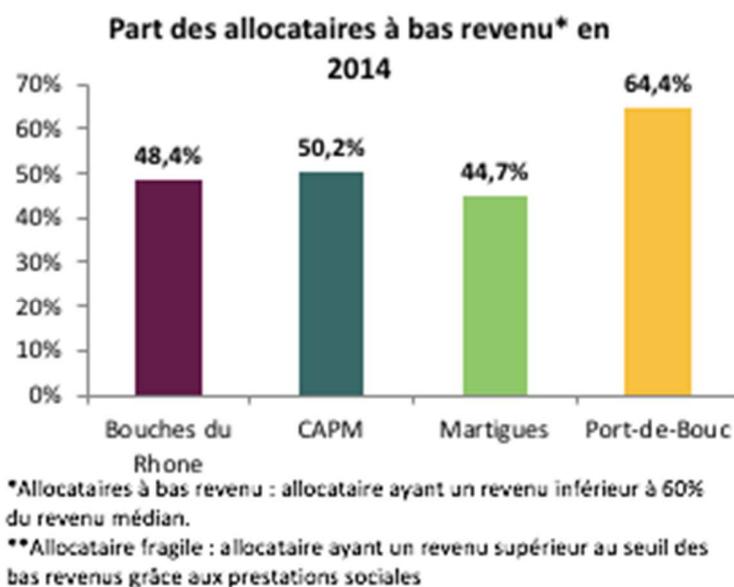
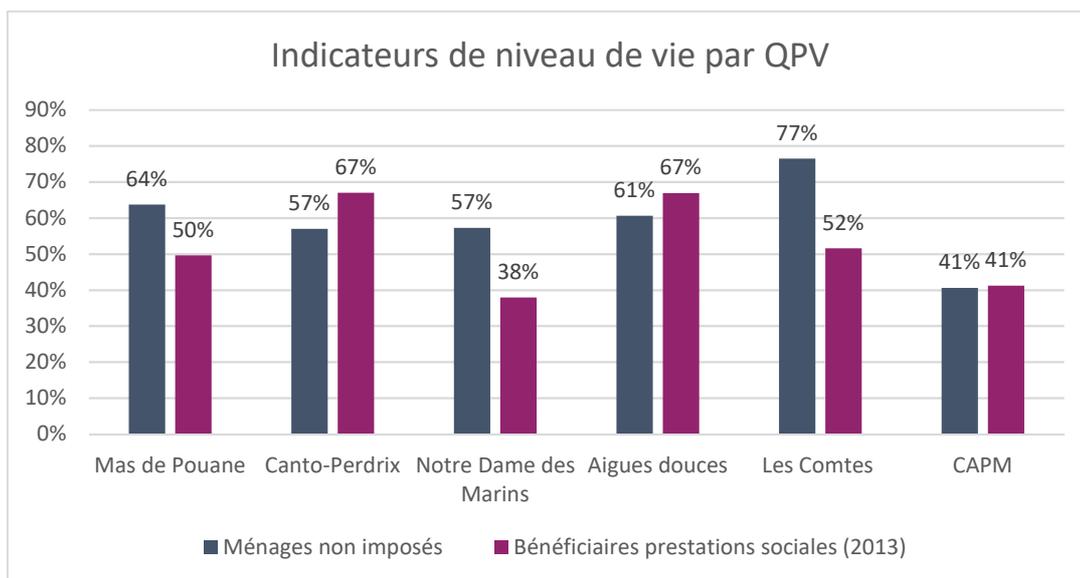
69 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p.28

70 Sources dossiers RP INSEE

allocataires RSA en 2014. Les **familles monoparentales comptent pour plus de 41% des allocataires du RSA.**

De plus, les allocataires sont concentrés dans les QPV, notamment dans les quartiers de Canto-Perdrix et d'Aigues Douces qui présentent les proportions de bénéficiaires de prestations sociales les plus importantes, avec plus de deux tiers de la population qui en bénéficie.

71



71 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015.

## IDENTIFICATION DES PROBLEMATIQUES

---

### Le choix des problématiques

---

Port de Bouc et Martigues étaient toutes deux dotées d'un plan de lutte contre les discriminations qui s'appuyait sur des diagnostics initiaux assez anciens et plusieurs acteurs sont déjà mobilisés. Mais chacun reste ancré à l'échelle communale. Aujourd'hui ce territoire, fort de plus de 70 000 habitants, est en pleine construction pour optimiser les moyens.

L'intercommunalité a aujourd'hui besoin d'un plan commun renouvelé particulièrement axé sur les champs de l'emploi et de l'accès aux droits qui relèvent de ses compétences. Les données analysées issues du diagnostic social réalisé pour le contrat de Ville 2014-2020 semblent confirmer les enjeux propres à ces domaines et ont permis de définir 4 enjeux plus précis sur le territoire que nous avons posé sous forme d'interrogation :

- ✓ Pourquoi existe-t-il dans des QPV à l'identité proche de la moyenne en PACA un tel niveau de décrochage scolaire et donc un si faible niveau de formation qui a des impacts sur l'emploi (notamment sur l'emploi des femmes) ?
- ✓ Pourquoi alors que l'on note une meilleure qualification des femmes dans les QPV, y a-t-il, dans certains quartiers, un taux d'employabilité si faible des femmes ayant des enfants en bas âge ?
- ✓ Pourquoi, alors que le territoire est économiquement dynamique, observe-t-on une telle difficulté à l'accès aux soins des populations des QPV qui souffrent d'un état de santé particulièrement dégradé ?
- ✓ Pourquoi les bénéficiaires des droits sociaux des QPV ne sollicitent pas certaines aides sociales (notamment RSA, AAH, CMU...) alors qu'ils y ont droit ? Quels éléments de connaissance sur le territoire à ce sujet ? Quels sont les freins expliquant ce non-recours ? Existe-t-il une spécificité propre à l'origine ?

Afin de partager ces enjeux, un comité de pilotage a été organisé le 21 juin 2017 à Martigues (voir liste des participants en annexe).

Au cours de ce COPIL, les élus de la collectivité ont rappelé l'importance d'œuvrer à réduire les discriminations et l'engagement ancien du Pays de Martigues dans cette lutte. Ils attendent du diagnostic territorial qu'il permette d'approfondir l'analyse des problématiques du territoire afin d'ajuster les réponses nécessaires. De notre côté, après avoir présenté le cadre du diagnostic, la méthode et quelques éléments marquants du territoire qui ont retenu notre attention dans l'analyse des premiers éléments, nous avons proposé de travailler sur l'une des 4 problématiques identifiées à partir de nos interrogations, sachant que le service Politique de la Ville du Pays de Martigues a souhaité en ajouter une 5ème.

Ces cinq problématiques portaient sur les éléments suivants :

1. Identifier les raisons pouvant expliquer le fort taux de décrochage et le faible niveau de formation des habitants des QPV en exergue de la question des discriminations

2. Identifier les freins limitant l'accès à l'emploi relativement marqué des femmes ayant des enfants en bas âge en exergue de la question des discriminations
3. Identifier les freins à l'accès aux soins des populations les plus fragilisées en cherchant à isoler la part des discriminations
4. Identifier les freins dans l'accès aux revenus sociaux des populations des QPV et notamment des freins pouvant relever de discriminations liées à l'origine
5. Définir les rôles du conseil de territoire et de ses partenaires dans la prise en compte effective de la question des discriminations favorisant une démarche intégrée du sujet

Le COPIL a discuté de chacun des points et a mis en avant les aspects suivants :

Problématique 1 : Les raisons pouvant expliquer le fort taux de décrochage et le faible niveau de formation des habitants des QPV en exergue de la question des discriminations.

Sur ce point, le COPIL a souligné la présence d'inégalités des niveaux scolaires entre jeunes des QPV et des autres quartiers du territoire. Ainsi les élèves des QPV qui obtiennent de bons résultats au collège rencontreraient ensuite de fortes difficultés en seconde. Cet aspect semble peu pris en compte par l'éducation nationale. Il est également évoqué l'arrêt conséquent des études s'agissant des filles, particulièrement à Port de Bouc. Néanmoins, les chiffres ne font pas apparaître cet état de fait. Pourtant plusieurs membres du COPIL témoignent de ce phénomène qui s'expliquerait notamment par le refus des parents de voir partir leurs enfants poursuivre leurs études hors de la ville. Le COPIL s'est interrogé sur les discriminations qui s'exercent également à travers les représentations des professeurs ou les contacts avec certains parents et qui peuvent impacter l'orientation des élèves. Il a considéré qu'il était nécessaire d'observer l'offre de formation disponible sur le territoire tant dans son contenu que dans sa localisation. En même temps, il est rappelé que le plan de lutte dispose déjà d'éléments permettant d'agir au niveau de la formation et de l'éducation. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sur la LCD s'inscrivent ainsi dans des démarches initiées au sein des établissements scolaires. En outre, les acteurs du P.R.E ( Programme de Réussite Éducative) et notamment les maisons de quartiers qui proposent du soutien scolaire, sont impliqués dans la LCD en accompagnant des publics QPV, se rapprochant ainsi de la lutte contre la discrimination territoriale.

Problématique 2 : L'identification des freins limitant l'accès à l'emploi relativement marqué des femmes ayant des enfants en bas âge en exergue de la question des discriminations.

La représentante du défenseur des droits, Madame ESKENASI, a affirmé être fortement saisie sur des questions de discriminations liées à l'emploi sur le territoire du Pays de Martigues. Le COPIL a suggéré d'accompagner les entreprises du territoire dans la prise en compte de la problématique de la discrimination liée à l'origine. Mais plusieurs participants ont estimé que le niveau de formation constituait un impact fort sur l'accès à l'emploi dans le territoire du Pays de Martigues et représentait le premier frein à l'emploi. Selon le PLIE de Martigues, 75% du public accueilli ne possède aucun diplôme ou un niveau de diplôme inférieur ou égal au CAP. De plus est évoquée la question des postes de travail à risques. Ces derniers seraient surtout confiés à des salariés à bas niveau de formation et aux travailleurs étrangers et immigrés, principalement des hommes. Enfin, l'absence de maîtrise du



français et le manque d'information entraveraient l'affirmation des droits de ces travailleurs. En revanche la faible activité des femmes n'est pas expliquée. Cela pourrait être dû à la typologie de la population, à des difficultés d'organisation de l'accès à l'emploi des femmes, notamment liées à la mobilité, à la garde des enfants, à la qualité des emplois disponibles sur le territoire, etc. Le COPIL émet le souhait d'en savoir plus sur cet aspect.

Problématique 3 : L'identification des freins à l'accès aux soins et à la santé des populations les plus fragilisées.

Si la problématique d'accès aux soins et à la santé est prégnante sur le territoire, il existe au sein de ce territoire un travail consistant dans ce domaine avec, entre autre, l'organisation d'une formation du CGET réalisée en 2016 sur l'accès aux soins et aux droits sociaux. Un contrat local de santé a été signé et a donné cours à un diagnostic sur les freins dans l'accès aux soins. Dans ce cadre un certain nombre de préconisations ont été faites. De plus, de nombreuses associations proposent un accompagnement dans l'accès aux soins et le service dispose de deux ASV (Action Santé Ville) et de chargés de mission sur le handicap et la précarité psychique. Le territoire est décrit comme « relativement en avance » sur la lutte contre les discriminations dans l'accès à la santé et aux soins. Plusieurs pistes de travail sont évoquées autour des refus de soins liés à la CMU, particulièrement chez les dentistes et les ophtalmologues et autour de la reconnaissance des maladies professionnelles, importantes sur le territoire et qui frappent particulièrement les populations immigrées et étrangères. Cette problématique des discriminations liées à l'accès aux soins, notamment du fait des origines, est jugée suffisamment prise en compte par le groupe de travail « Observatoire et Prévention de la Santé » existant et travaillant de ce fait déjà sur le sujet.

Problématique 4 : L'identification des freins dans l'accès aux revenus sociaux des populations des QPV.

Le COPIL a évoqué la problématique de la dématérialisation et du traitement « numérique » des demandes de prestations sociales. La dématérialisation s'accompagne d'une baisse des conseillers, ce qui, selon eux, aurait un impact notable sur les publics les plus vulnérables. La représentante du défenseur des droits a précisé qu'au moins 50% des recours qui lui sont adressés concernent l'accès aux droits sociaux. D'autres professionnel.le.s ont témoigné de la difficulté de maintenir des actions d'apprentissage de la langue ou d'accompagnement dans le droit commun et cela produirait des disparités dans l'accès aux droits sociaux. Il est noté que les ressources de la politique de la ville, bien que modestes, sont de plus en plus souvent mobilisées pour pallier ce que le COPIL considère comme un dysfonctionnement des services publics. Enfin, il semblerait que l'isolement territorial dû à l'excentralité au sens de W.Christaller (1933) ou la périphéricité liée à la difficulté de mobilité de certains QPV participe à la difficulté d'accès aux droits sociaux, ce qui justifie de travailler précisément sur les QPV.

Problématique 5 : Définir les rôles du conseil de territoire et de ses partenaires dans la prise en compte effective de la question des discriminations favorisant une démarche intégrée du sujet.



Nous avons fait part de notre réserve sur ce choix de problématique qui concerne davantage un travail d'accompagnement sur l'organisation d'un plan de lutte à l'échelle d'un territoire et sur sa gouvernance. Mais un diagnostic est moins adapté à ce type de problématique. Le COPIL est d'accord.

En terme évaluatif, les attentes exprimées par le territoire au cours du COPIL ont été de 4 ordres:

La **situation des femmes** interroge particulièrement le territoire. La chargée de mission égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations rappelle l'engagement important du territoire sur l'égalité femme-homme. Martigues et Port-de-Bouc ont ainsi adopté la Charte européenne de l'égalité femme-homme et le territoire tente de mettre en place une grille de lecture particulière sur la situation des femmes dans ses dispositifs. Elle explique que la région PACA étant labellisée territoire d'excellence, il existe une possibilité de mener des actions expérimentales sur ce sujet. Ce diagnostic pourrait contribuer à approfondir le sujet.

Le diagnostic devrait s'intéresser à la fois sur la question de l'**emploi** mais également sur celle de l'**éducation** sachant que les deux sont liées. En même temps la question de l'accès aux droits sociaux interpelle.

Le diagnostic devrait permettre d'obtenir un **état des lieux des actions menées** par les associations sur la lutte contre les discriminations dans les champs sélectionnés. Il constate en effet que de nombreuses actions ont été réalisées en matière de LCD mais qu'elles n'ont jamais été recensées.

Le diagnostic devrait particulièrement étudier la **discrimination liée au lieu de résidence**. Un membre du COPIL s'interroge sur la possibilité d'observer les discriminations liées à l'origine au sein de publics « déjà discriminés par la précarité ». Nous avons rappelé qu'en effet, l'une des difficultés d'un travail sur la discrimination des populations des quartiers repose sur la frontière ténue entre la question sociale et la question « raciale » (origines ethniques). Il reste difficile d'isoler la part des discriminations « raciales » lorsque l'on travaille sur des populations qui souffrent de discrimination spatiale. On a à faire davantage dans ce cas à de la discrimination systémique qui doit justement interroger les politiques publiques au-delà des comportements indésirables des auteurs de discrimination.

Il existe sur le territoire de nombreux dispositifs de compensation et de lutte contre les discriminations. Aussi, avons-nous proposé d'observer les **discriminations liées à l'origine réelle ou supposée** à travers l'**analyse de dispositifs existants**. Et afin de répondre le plus largement aux attentes du COPIL qui a émis le souhait de travailler à la fois sur l'éducation, l'emploi et l'accès aux droits sociaux et qui porte une attention particulière sur la situation des femmes, nous avons opté, au vu des éléments marquants repérés sur le territoire, de **concentrer le diagnostic sur 3 publics cibles en lien avec les trois thématiques** :

Ainsi concernant l'**éducation**, le diagnostic traiterait la question des **jeunes filles descendantes de l'immigration** qui semblent arrêter leurs études précocement.

Concernant l'emploi, le diagnostic étudierait la situation des **jeunes mères** qui, au vu des données observables, peinent à **accéder à l'emploi**.



Enfin, concernant l'**accès aux droits sociaux**, au vu des observations empiriques des professionnel.le.s qui observent une plus grande difficulté de la part des habitant.e.s les plus fragiles dans les QPV à accéder à leurs droits du fait notamment de la **numérisation** des dossiers. Nous avons proposé d'observer particulièrement la situation des **migrantes vieillissantes** dont le nombre va en augmentant ces dernières années.

Au-delà de l'objectivation des phénomènes observés, il s'agit aussi d'observer comment les **dispositifs** impactent et bénéficient réellement à des populations qui possèdent des caractéristiques propres à une **origine étrangère réelle ou supposée**. Il faut en outre s'interroger sur les « compensations » existantes pour pallier les manques de ces dispositifs de base qui ne répondent que partiellement aux problématiques rencontrées par les populations des QPV. Nous nous interrogeons notamment sur l'impact potentiel de dispositifs concernant des discriminations spécifiques sur d'autres sortes de discriminations comme par exemple les mesures mises en place sur l'**égalité Femmes-Hommes**. Ces mesures participent-elles à lutter contre les discriminations liées à l'origine et au lieu de résidence ? Il est en outre possible de se demander comment une action faite pour une population spécifique peut rejoindre un dispositif global.

Chaque problématique choisie a fait l'objet d'une analyse des données et des études disponibles sur le sujet, suivi d'une enquête de terrain auprès des acteurs et des habitantes, d'une analyse des dispositifs existants et d'un travail sur des pistes d'action. Les résultats sont présentés ci-dessous, par problématique.

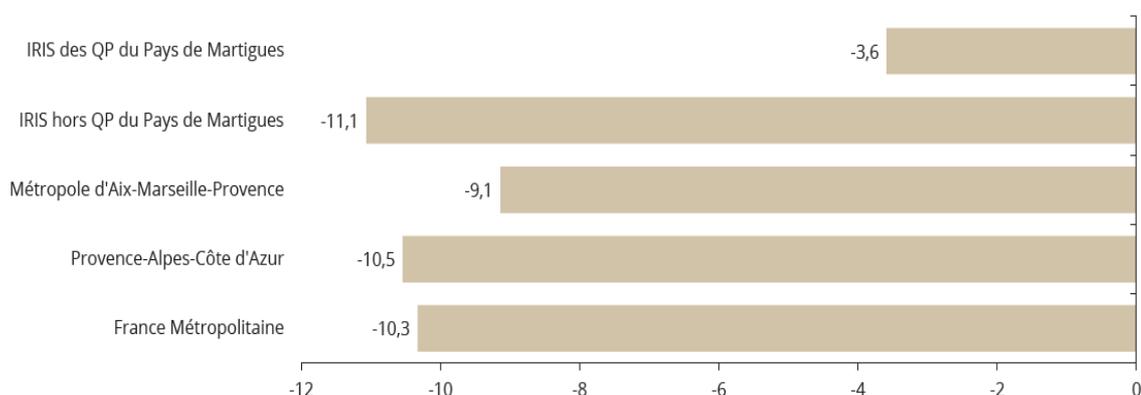
## PROBLEMATIQUE 1 : L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES JEUNES BACHELIERES

### Ce que disent les données sur le sujet

A première vue, les femmes du Pays de Martigues sont plus diplômées que les hommes, hors et dans les quartiers prioritaires. Ce constat reflète les tendances françaises.

#### Ecart entre hommes et femmes de la part des hauts niveaux de formation parmi les 15-39 ans non scolarisés (valeur en points)

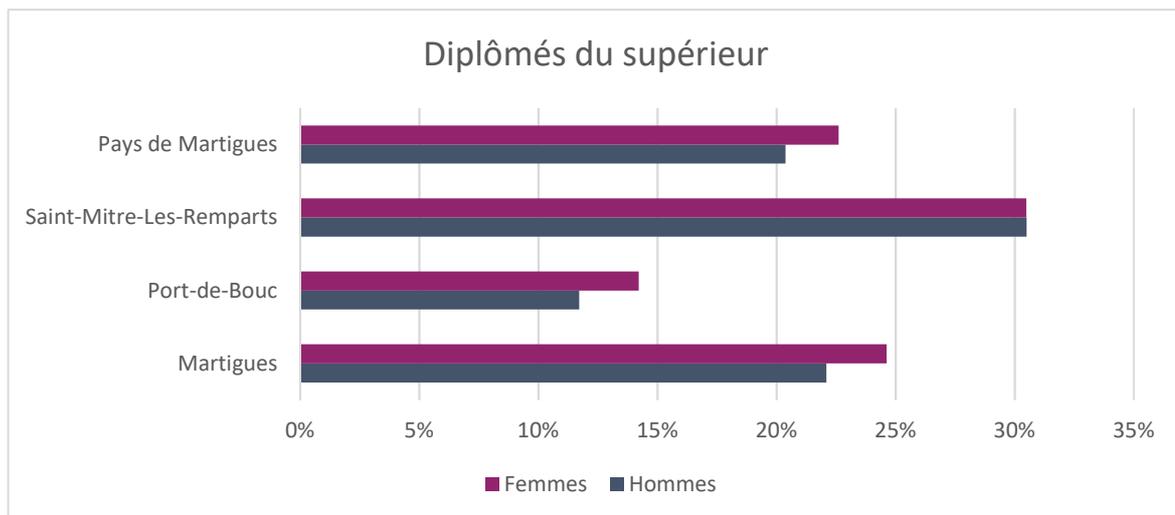
Source : Insee, RP fichiers détails 2014



72

Cela semble donc contredire l'hypothèse de cette problématique, basée sur un moindre accès aux études supérieures des jeunes filles de quartiers prioritaires. A ce stade, une analyse fine en termes de quartiers de résidence, d'origine et de sexe semble donc indispensable.

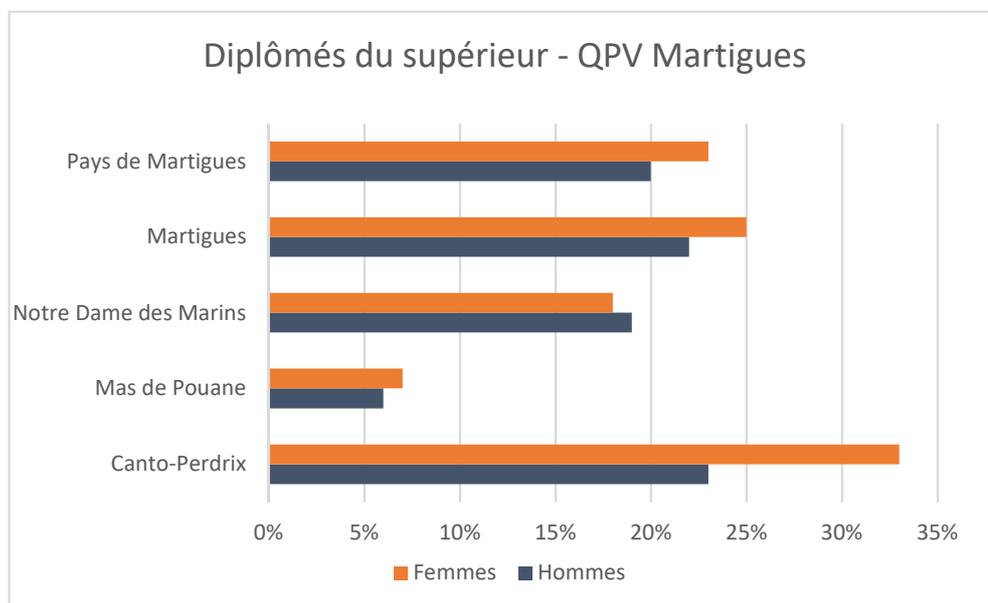
Les premières différences sont observées au sein des villes composant l'intercommunalité. Si à Martigues et Port-de-Bouc les femmes de plus de 15 ans non scolarisées demeurent plus diplômées que les hommes (+ 2 à 3 points), à Saint-Mitre les Remparts la proportion d'hommes et de femmes diplômés est équivalente (30,5%).



73

Au sein des quartiers prioritaires, la situation de Martigues et Port-de-Bouc se distingue.

A Martigues, certains quartiers concentrent une population féminine très diplômée. Ainsi, le quartier de **Canto-Perdrix compte une femme sur trois diplômées de l'enseignement supérieur contre un homme sur cinq**. Tandis que le quartier de Mas de Pouane ne compte que 7% de femmes et 6% d'hommes diplômés du supérieur, contre respectivement 25% et 22% sur l'ensemble de la commune.



74

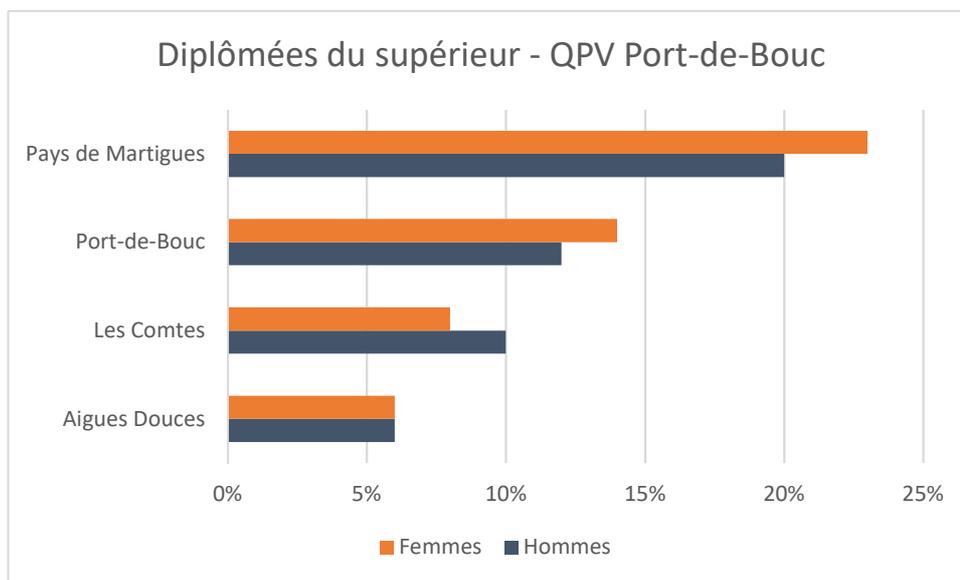
73 Insee, recensement de la population, 2014.

74 Insee, recensement de la population, 2014. Mesures en termes d'IRIS : Canto-Perdrix, Mas de Pouane (IRIS de Croix Sainte Mas de Pouane), Notre Dame des Marins (IRIS des Capucins Rayettes et de Notre Dame Paradis), Aigues douces (Iris de La Leque), Les Comtes (IRIS de Tassy Est et des Comtes Ouest)

Dans la commune de Port-de-Bouc, les hommes et les femmes sont près de deux fois moins diplômés comparativement au niveau du Pays de Martigues. Cette faible proportion de résidents diplômés est particulièrement marquée dans le quartier des Aigues Douces.

Si le quartier des Comtes présente une proportion de diplômés légèrement supérieure, il n'y a que 8% de diplômées parmi les femmes contre 10% chez les hommes. Ainsi, la proportion des diplômés chez les hommes est proche de la moyenne de la ville, quand les femmes des Comtes sont près de deux fois moins diplômées qu'au niveau de la ville.

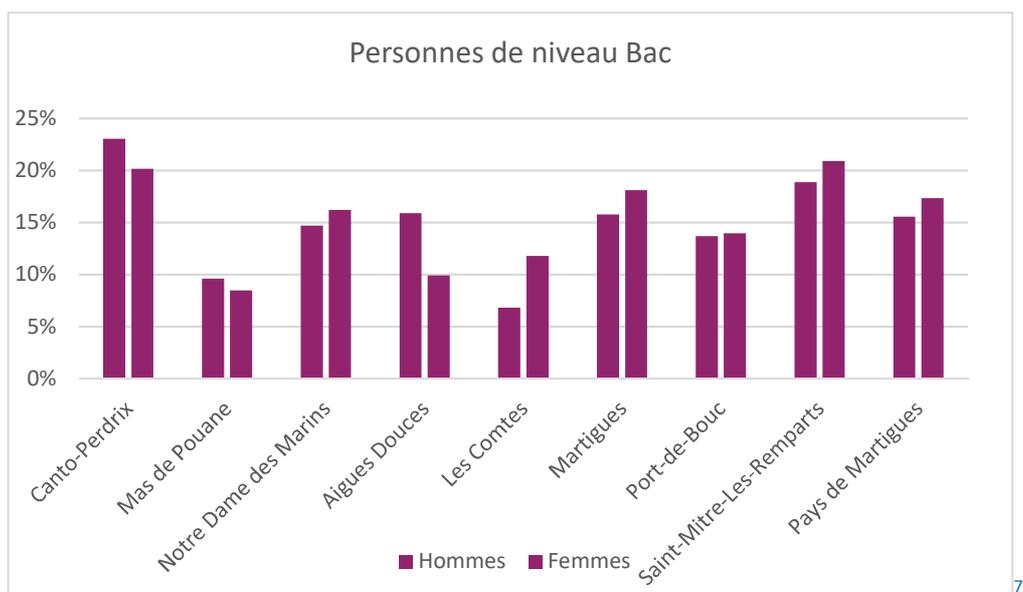
75



Ainsi, les femmes sont plus diplômées que les hommes au sein des QPV. Même si l'accès aux études supérieures paraît plus aléatoire dans les quartiers de Port-de-Bouc, notamment dans le quartier des Comtes où les hommes sont plus diplômés que les femmes et qui concentre près de deux fois plus de filles que de garçons qui s'arrêtent au niveau Baccalauréat, contrairement aux autres QPV où ce sont les garçons qui s'arrêtent.

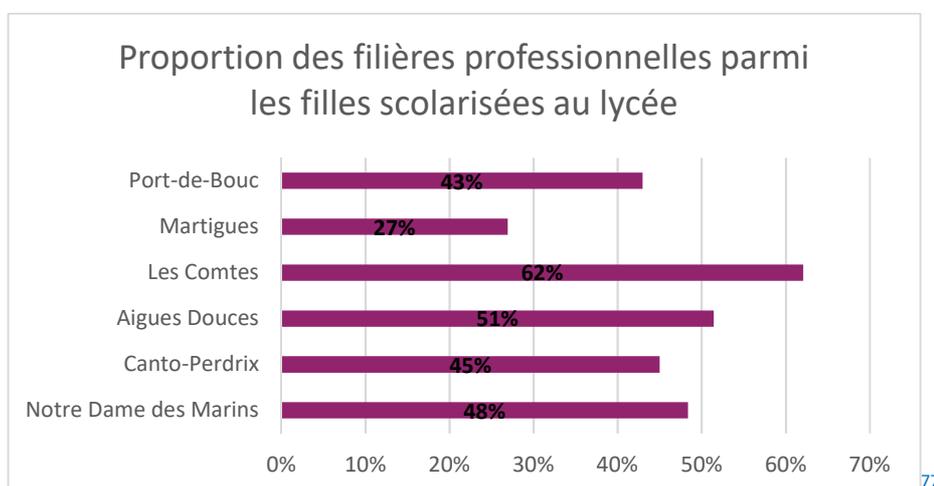
Hormis la particularité du quartier des Comtes, les données collectées ne permettent pas de mettre en évidence un moindre accès des femmes aux études supérieures. Il semblerait donc important que ce sentiment des acteurs locaux soit appuyé par des collectes de cas précis lorsque ceux-ci se présentent car il est possible qu'il concerne certaines catégories de filles, par exemple, à raison de l'origine, mais les données statistiques ne permettent pas de l'appréhender au niveau territorial. Au niveau national, nous avons vu que le propos n'est pas confirmé (voir infra).

75 Ibid



76

Les données ci-dessus concernent le niveau de diplômes de toute la population non scolarisée de plus de 15 ans et montrent que c’est dans les quartiers Les Comtes et Mas de Pouane que la population est la moins formée. Nonobstant, la problématique choisie se concentre sur la jeunesse actuelle. Au sein des élèves scolarisés au lycée, les filles sont surreprésentées dans les filières professionnelles au sein des QPV, notamment dans les QPV de Port-de-Bouc, commune où il n’y a pas de lycée proposant des enseignements généraux ou technologiques. D’une manière générale, **1 fille scolarisée au lycée et résidente en QPV sur 2 est en cursus professionnel** contre seulement 27% sur la commune de Martigues.



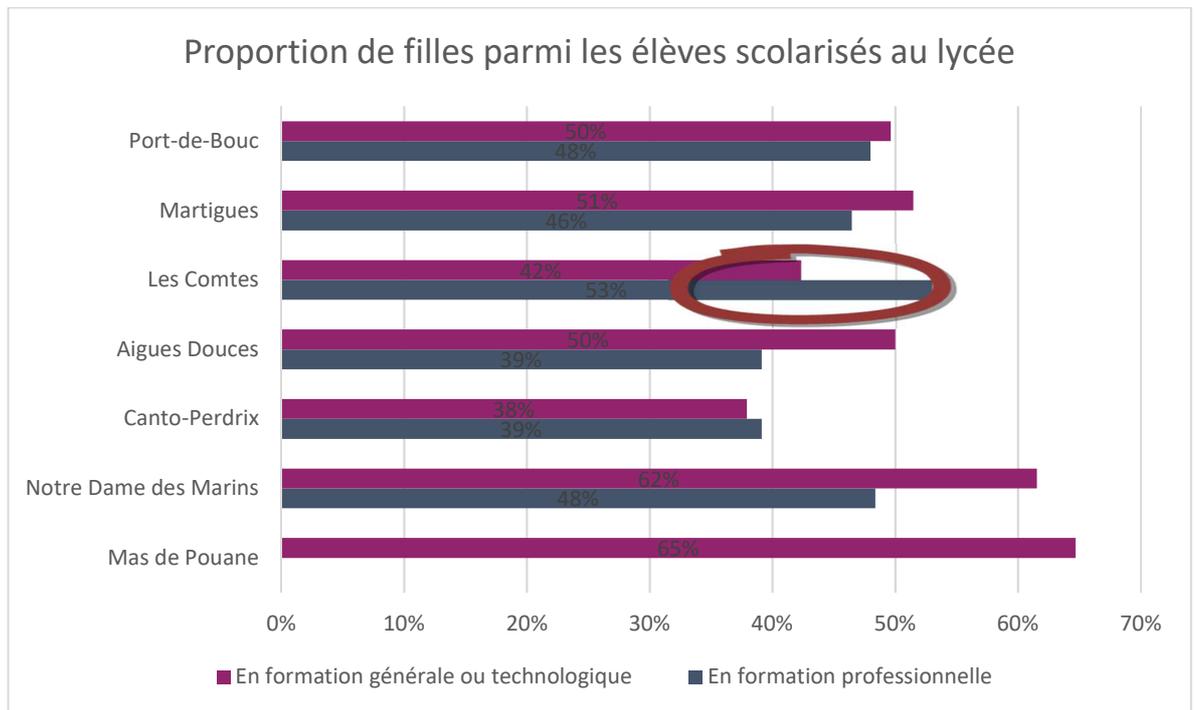
77

Cependant, la proportion des filles par filières de Bac au sein des élèves résidents en QPV met en avant des différences entre les Comtes et les Aigues Douces. En effet, **si les jeunes filles des Comtes**

76 Ibid

77 Fiche éducation Insee, mis en ligne 18/12/2017 et basé sur le fichier élèves 2015 de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp, Ministère de l'Éducation Nationale), la Base Permanente des Equipements (BPE, Insee) 2015 alimentée par le Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatifs (Ramsese), le Recensement de la Population 2010 Insee et les Estimations démographiques 2010 Insee.

se dirigent plus vers des filières professionnelles que les garçons, c'est l'inverse pour les Aigues Douces.



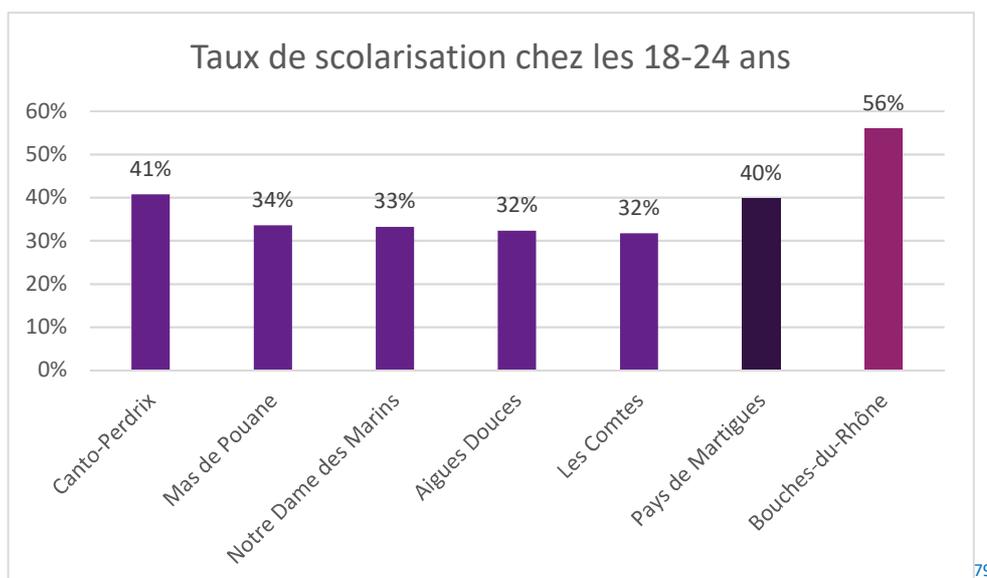
78

Dans le QPV de Martigues, les filles sont surreprésentées au sein des filières générales à Mas de Pouane (65%) et à Notre Dame des Marins (62%), quand elles sont sous-représentées à Canto-Perdrix.

Enfin, pour mesurer l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes résidents des QPV, **l'indicateur disponible le plus significatif est le taux de scolarisation des 18-24 ans.**

Au sein du Pays de Martigues, celui-ci est de 40%, contre 56% dans les Bouches-du-Rhône. Cela peut s'expliquer par la faible offre d'enseignement supérieur sur le territoire. Les jeunes peuvent partir étudier hors du territoire, notamment dans les pôles d'Aix ou Marseille. Malheureusement, ces données-là ne sont pas disponibles sur le territoire.

78 Ibid



Au sein des quartiers prioritaires, on retrouve des tendances similaires à propos des diplômés de l'enseignement supérieur. Les quartiers qui concentrent des diplômés ont les taux de scolarisation des 18-24 ans les plus élevés. Ainsi, le quartier Canto-Perdrix présente un taux de scolarisation égal à la moyenne martégale de 41%. De plus si les quartiers présentant de faibles taux de diplômés de l'enseignement supérieur et ont des taux de scolarisation des 18-24 ans plus faibles que la moyenne du Pays de Martigues, entre 32% et 34%, l'écart reste faible.

**Le quartier n'apparaît donc pas comme un frein majeur de l'inscription dans les études supérieures.** Cependant, les études nationales et internationales montrent que 19% des jeunes qui s'engagent dans des études supérieures sortent sans diplôme<sup>80</sup>. Ainsi, le fait de poursuivre des études supérieures ne garantit pas l'accès à un diplôme. **C'est donc sur l'accompagnement postbac et durant toutes les études qu'il faut porter la vigilance.** En effet, aujourd'hui la diversité des filières et des passerelles nécessite une très bonne information pour comprendre les méandres des parcours possibles et éviter ainsi de s'arrêter au premier échec. Or, les jeunes qui ne bénéficient pas de l'appui informationnel de leur entourage familial voient leurs chances amoindries par rapport à leurs semblables.

Après avoir analysé les effets du sexe et du quartier sur l'accès à l'enseignement supérieur, il faut s'intéresser à l'effet de l'origine, en se basant sur les résultats de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) de l'INED et l'Insee (2008). Les données concernant l'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine n'étant pas disponibles sur le territoire, il est intéressant d'identifier les tendances nationales.

79 Insee, recensement de la population, 2014. Mesures en termes d'IRIS : Canto-Perdrix, Mas de Pouane (IRIS de Croix Sainte Mas de Pouane), Notre Dame des Marins (IRIS des Capucins Rayettes et de Notre Dame Paradis), Aigues douces (Iris de La Leque), Les Comtes (IRIS de Tassy Est et des Comtes Ouest)

80 Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, indicateur numéro 20, Février 2013. Extrait OCDE, Regards sur l'éducation 2012. Insee (enquête Emploi), traitements MENESR-DEPP.

**Tableau 3 - Taux d'accès à l'enseignement supérieur des descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM, âgés de 18 à 35 ans, selon l'origine et le sexe (%)**

Département ou pays de naissance des parents	Hommes	Femmes	Ensemble	Effectifs non pondérés
<b>DOM</b>	39	55	46	350
Algérie	37	44	41	567
Maroc et Tunisie	44	55	50	603
Afrique sahélienne	33	51	41	254
Afrique guinéenne ou centrale	42	55	49	113
Asie du Sud-Est	57,5	68	62	280
Turquie	22	28	25	266
Portugal	30	60,5	43	519
Espagne et Italie	43	56	49	570
Autres pays de l'UE27	68	74	71	184
Autres pays	53	75	62	217
<b>Ensemble des descendants d'immigrés</b>	41	55	48	3 573
<b>Population majoritaire</b>	48	58	53	1 091
<b>Ensemble de la population métropolitaine</b>	47	58	52	5 619

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.

Champ • 18-35 ans scolarisés en France, ayant terminé leurs études initiales.

Lecture • 41 % des descendants d'immigrés venus d'Algérie ont poursuivi des études dans l'enseignement supérieur, ils sont 37 % parmi les hommes de même origine et 44 % des femmes.

En 2008, 55% des femmes descendantes d'immigrés ont poursuivi des études supérieures. Ce taux d'accès à l'enseignement supérieur est proche de celle des 58% de la population majoritaire.

Ainsi, l'origine ne semble pas être un frein majeur dans l'accès aux études supérieures des descendantes d'immigrés en France. Il impacte davantage les garçons pour lesquels l'écart est de – 5 points.

## REGARDS CROISES

---

Afin d'identifier au mieux les freins sur chacune des problématiques retenues par le comité de pilotage, nous avons souhaité croiser les regards des différentes parties prenantes du territoire, à savoir :

- Les acteurs locaux en lien direct les jeunes Bacheliers
- Les jeunes Bacheliers, avec une priorité sur la rencontre avec des résidentes de QPV d'origine étrangère.

### LE REGARD DES ACTEURS LOCAUX

Les acteurs locaux en lien direct les jeunes Bacheliers sont en premier lieu les acteurs de l'orientation comme les établissements scolaires, notamment les collèges et les lycées, et le CIO (centre d'information et d'orientation) auxquels ils sont rattachés.

Le Pays de Martigues compte 6 collèges et 5 lycées situés à Martigues et à Port-De-Bouc. Chaque établissement met en place des actions autour de l'orientation. Les collèges du Pays de Martigues travaillent sur l'orientation de manière individualisée à travers la présence dans l'établissement de psychologues – conseiller.es d'orientation, en partenariat avec le CIO de Martigues. Le CIO est situé à proximité du centre-ville et du quartier Paradis Saint Roch mais est cependant éloigné de certains quartiers QPV comme Canto Perdrix et les QPV de Port de Bouc.

Les lycées du Pays de Martigues proposent principalement des cursus professionnels. En effet, seuls deux lycées, lycée Paul Langevin et partiellement le lycée Jean Lurçat disposent de cursus généraux, technologiques et professionnels. A Port-De-Bouc, il n'y a aucun lycée proposant des enseignements généraux mais les deux communes sont distantes d'environ 7 km et des transports assurent la liaison régulièrement. De plus, le dense réseau associatif du Pays de Martigues travaille aussi sur les problématiques d'éducation et de formation, en contact direct avec les jeunes filles, comme le Point formation ou les acteurs de la jeunesse (MJC, centres sociaux, maisons de quartiers, Addap 13) qui travaillent aussi les questions d'orientation.

---

### Méthode d'investigation

La consultation des acteurs s'est déroulée en trois temps :

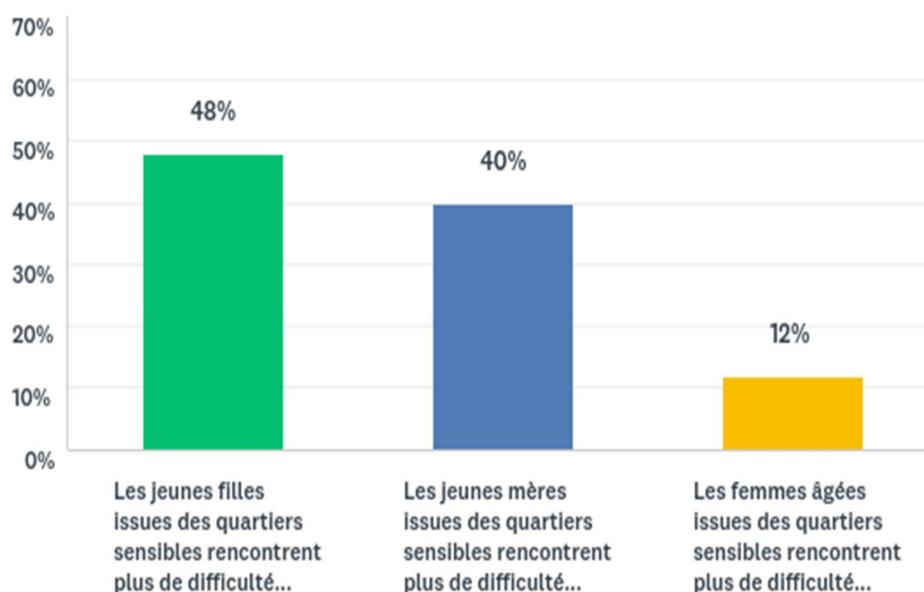
1. L'envoi par mail d'un questionnaire en ligne à la liste de contacts travaillant potentiellement sur la lutte contre les discriminations (liste fournie par le Pays de Martigues). Nous avons reçu 74 réponses, soit un taux de réponse de 38 %. Parmi les répondants, 47 % étaient des associations ou fondations, 26 % des collectivités territoriales, 17 % des organismes publics et les autres étaient des entreprises publiques locales ou des sociétés d'économie mixte. Cette diversité nous a permis d'avoir un premier regard sur les acteurs et actions du territoire envers

les publics cibles. De plus, le questionnaire a permis de récolter un premier avis des acteurs sur les 3 problématiques choisies.

2. La deuxième étape a consisté à rencontrer les acteurs, sélectionnés en fonction de leur lien avec les publics cibles, pour leur exposer les premiers résultats de l'enquête et échanger avec eux sur leur expérience et ressenti par rapport aux problématiques choisies. Cette réunion s'est déroulée le 15 février 2018 à Martigues (liste des participants en annexe).
3. Enfin, pour approfondir certains points, des entretiens téléphoniques ont été réalisés avec des acteurs travaillant directement avec les jeunes Bacheliers : le chargé de mission de la cellule des politiques éducatives au DSDEN 13 (Éducation Nationale), les conseillères d'orientation – psychologues du CIO de Martigues et la présidente de l'association Volonté Initiative Engagement au Féminin à Port-de-Bouc.

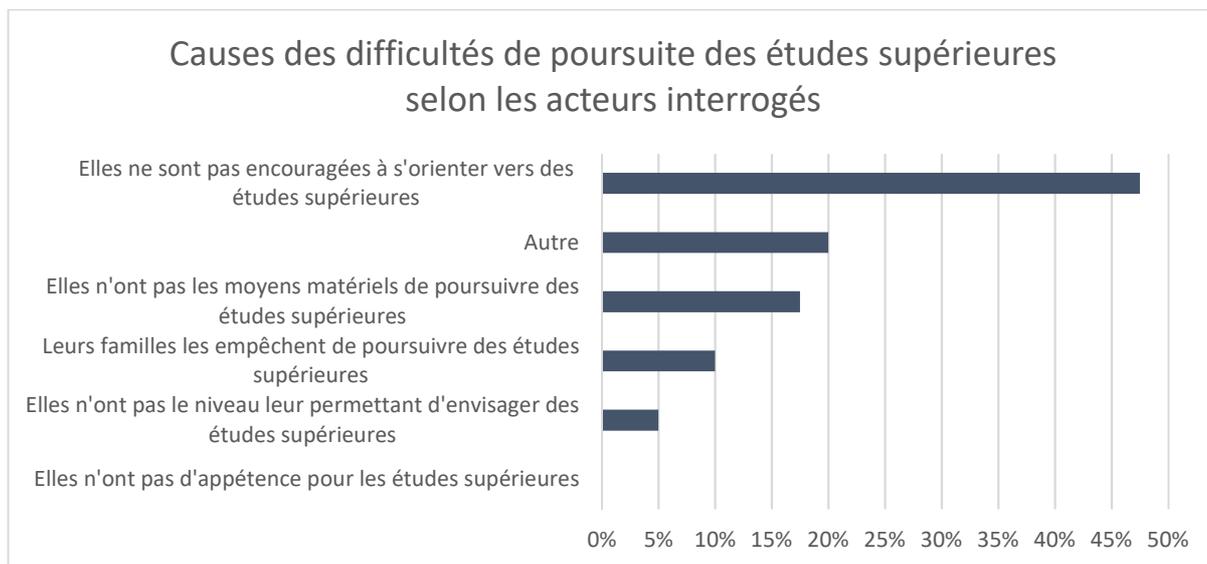
De ces consultations ressortent les principaux éléments suivants :

Le questionnaire des acteurs a permis de mettre en avant un ordre de priorité des répondants par rapport aux problématiques choisies. Ainsi, les difficultés d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes Bacheliers résidentes en QPV ressortent comme la problématique la plus saillante, avec 48% des répondants qui déclarent constater une poursuite des études plus difficile pour ces jeunes filles.



Concernant les raisons de l'arrêt des études après le Baccalauréat de ces jeunes filles, aucun acteur interrogé n'envisage le manque de capacités de ces publics pour réussir dans l'enseignement

supérieur. En effet, les répondants mettent en avant des **facteurs explicatifs liés à l'environnement** dans lequel les jeunes filles de QPV évoluent.



**La première cause mise en avant dans le questionnaire acteur est le manque d'encouragement à poursuivre des études supérieures.** Cependant, ce manque d'encouragement peut avoir de multiples sources : les pairs, la famille, l'école, le quartier... C'est ainsi une cause potentiellement systémique. Les entretiens téléphoniques complémentaires ont confirmé le caractère systémique du manque d'encouragement. Cependant, **les acteurs interrogés en entretiens complémentaires mettent en avant des causes sociales plutôt que raciales.**

En effet, les conditions sociales sont décrites comme limitant le champ des possibles pour les jeunes Bacheliers qui manquent de modèles de scolarisation, de poursuite d'études dans les familles. Ainsi, les professionnels de l'orientation mettent en avant le besoin de « modèles » de personnes ayant fait des études pour encourager les jeunes filles. Enfin, 20% des répondants ont choisi « autres » et ont ensuite précisé qu'ils considéraient un cumul de freins systémiques dont le manque d'encouragement et un « environnement peu favorable ». Certains ont parlé de « reproduction sociale ». Les acteurs interrogés dans les entretiens complémentaires mettent ainsi en avant des **freins cumulés liés aux conditions sociales, qui ne permettent pas de poursuivre les études pour plusieurs raisons : accès aux moyens techniques, manque d'information, manque de modèles de scolarisation / d'études dans les familles ainsi que des problèmes de mobilité.**

La seconde cause mise en avant par 18% des répondants est le **manque de moyens matériels.** Cela peut impliquer le manque d'aides comme les bourses, mais aussi le coût des transports, du logement, les frais de scolarité... De plus, durant les entretiens téléphoniques complémentaires, les acteurs ont mis en avant des problèmes liés à la mobilité.

Enfin, 10% des répondants ont mis en avant l'idée que **les familles les empêcheraient de poursuivre des études supérieures.** Les entretiens téléphoniques complémentaires ont permis de préciser cette idée. En effet, les professionnels de l'orientation du territoire ont déclaré que certaines

familles pouvaient être réticentes à voir leurs filles partir de Martigues ou de Port-de-Bouc, plus que pour les garçons. Cependant, **ils ne considèrent pas cela comme une problématique liée à l'origine mais au sexe**. D'autres acteurs interrogés mettent en avant le manque de statistiques sur les « descendantes de l'immigration » qui ne permet pas de mesurer précisément l'effet de l'origine. Cependant, pour Port-de-Bouc, des difficultés particulières sont relevées pour les jeunes filles de la communauté gitane (d'origine espagnole). En effet, les acteurs relèvent une « évaporation précoce » des jeunes filles de la communauté gitane du système scolaire vers 12-13 ans. Des exemples sont donnés, notamment où les familles peuvent bloquer l'envie de poursuite d'études de leurs filles. De plus, les acteurs interrogés au téléphone insistent **sur l'autolimitation des jeunes filles qui peuvent avoir peur de l'inconnu, de l'échec ou que ce ne soit pas fait pour elles**.

Ainsi, les acteurs mettent en avant une multiplicité de freins systémiques, liées principalement à l'origine sociale et aux représentations sociales autour du rôle de la femme. Ils recommandent ainsi d'agir sur les représentations sociales, notamment des jeunes filles, ainsi que de leurs familles.

## LE REGARD DES JEUNES BACHELIÈRES

Le focus groupe avec les jeunes filles a été réalisé le 15 mars avec un groupe de femmes âgées de 18 à 29 ans. Composé majoritairement de femmes de nationalité française, nées en France, le groupe présentait une diversité des origines : Maghreb, Turquie, gitans espagnols ou encore Afrique. Elles ont toutes, au cours de leur parcours scolaire, fréquenté des collèges situés en QPV. Ainsi, le groupe correspondait à la problématique étudiée en termes d'âge et d'origines.

Au moment de la rencontre, la majorité des participantes étaient en activité professionnelle (emploi ou stage). Certaines sans aller plus loin que le Baccalauréat, trois ayant continué leurs études après le Bac mais sans les mener jusqu'au bout et une a poursuivi ses études jusqu'à l'obtention d'un BAC + 5.

## Méthode d'investigation

A la suite des échanges avec les acteurs du territoire lors du COPIL de lancement, la méthode retenue pour consulter les habitantes a été celle de focus groupes. Les groupes ont été constitués en amont par les acteurs participants.

Ces groupes étaient composés majoritairement de femmes se connaissant déjà, pour faciliter la prise de parole. Pour le choix du lieu, nous nous sommes concentrés sur Port-de-Bouc car les données statistiques ainsi que les retours des professionnel.le.s faisaient apparaître des difficultés singulières sur ce territoire. Le centre social Jacques Brel et le CIAS se sont portés volontaires pour mobiliser des jeunes Bacheliers.



Les échanges ont permis de recueillir des parcours de vie permettant d'identifier, à travers les récits, les principaux freins à la poursuite des études. A la fin du focus groupe, les participantes ont pu proposer des pistes de réflexion qui selon elles pouvaient permettre d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes filles des QPV.

Les principaux enseignements tirés de ces récits sont les suivants :

Les jeunes participantes ont insisté sur leur **sentiment de manque de contrôle quant à leur orientation** qui explique leur situation actuelle par des déclarations telles que :

*« On n'est pas bien guidées pour l'orientation ! »*

*« On arrive en fin de troisième, on nous demande quoi faire et on sait pas à cet âge-là ! ».*

Finalement, elles considèrent que c'est souvent le corps enseignant qui décide pour elles et qu'elles se laissent guider parce que d'une part elles ne savent pas trop ce qui est possible de faire et ensuite elles ont du mal à identifier ce que leur niveau leur permet d'envisager ou pas.

*« Au final, c'est l'éducation nationale qui choisit pour nous ! ».*

Ainsi, leurs parcours d'orientation se limitent souvent à ce qui est connu, ce qui les conduit à des erreurs d'orientation ou des orientations par dépit. Pour autant, certaines se déclarent globalement satisfaites de leur situation actuelle.

Ainsi la première cause avancée qui explique l'échec de leur parcours serait liée à leur manque **d'informations sur les métiers et les filières possibles**.

Cela a pu les mener vers des formations qui ne correspondaient pas du tout à ce qu'elles attendaient trouver. Parfois, elles ont été surprises par les **écarts importants entre les contenus escomptés et la réalité de la formation**.

*« Je me suis toujours dit que je voulais faire du droit, mais arrivée à la Fac, je n'ai pas du tout aimé les matières enseignées ! ».*

Cette jeune fille déclare avoir arrêté ses études et trouvé un emploi dans un fast food.

Une autre participante met en avant sa surprise lors de son arrivée en Bac professionnel ASSP. Elle explique qu'elle voulait travailler avec les enfants et non les personnes âgées. Cependant, lors de son entrée dans le Bac pro, elle s'est rendu compte qu'il était principalement tourné vers les personnes âgées.

*« On ne nous le dit pas quand on rentre ».*

Certaines constatent un écart entre leur niveau et les exigences de la formation engagée, elles en concluent qu'elles n'ont pas les capacités pour faire des études supérieures :

*« En fait, j'avais pas le niveau pour aller en général ! ».*



Elles déclarent qu'elles auraient eu besoin d'un soutien plus important dès le collège, d'un accompagnement personnalisé pour éviter le décrochage. Elles insistent aussi sur le **manque de modèles d'identification, d'adultes autour d'elles ayant un parcours de réussite dans l'enseignement supérieur**. Certaines participantes lient ce constat à leur quartier :

*« Aux Comtes, il y a peu de filles et de garçons qui vont dans le supérieur ».*

Ainsi, elles mettent en avant le besoin d'être soutenues par les professionnel.le.s de la Mission Locale ou par les éducateurs et éducatrices du quartier, de l'Addap 13 par exemple car leurs familles ne disposent pas du capital de savoir nécessaire pour leur venir en aide. Enfin, elles regrettent que **les possibilités d'orientation soient bouchées à la suite d'un Bac professionnel**. Elles expliquent que l'université peut être trop dure à la suite d'un Bac professionnel et qu'elles ne sont pas prioritaires pour les BTS. Une participante qui rêvait d'être hôtesse de l'air depuis l'enfance raconte :

*« j'ai demandé un BTS tourisme pour faire hôtesse de l'air, mais j'ai pas été acceptée, car les Bac pro n'étaient pas en priorité ».*

En outre, certaines expliquent qu'elles ont **abandonné des envies d'orientation face à des représentations genrées des métiers, perpétuées par l'école**. Une participante raconte qu'elle voulait être pompière mais qu'elle ne s'est pas orientée vers ce parcours finalement face aux nombreuses remarques négatives. Elle déclare : *« on me disait que c'était un métier de garçon, donc je me le suis sorti de la tête ».*

Enfin, **une minorité de participantes mettent en avant le rôle des parents comme un frein potentiel à l'accès aux études supérieures**. Une participante qui voulait être pilote d'avion déclare :

*« Mon père m'a dit, tu réussiras pas, tu réussiras pas ».*

Cependant, la majorité des participantes déclarent avoir eu le soutien de leurs parents ou en tous cas ne pas avoir été limitées par leur entourage dans leur démarche. Le frein familial n'est donc pas présenté comme un frein majeur, bien qu'il puisse limiter certaines orientations en fonction des propres ambitions parentales, mais cela n'est pas spécifique à ce public :

*« Le problème avec les parents, c'est qu'ils attendent que leurs enfants fassent le parcours qu'ils veulent ».*

Les seuls cas de limitation indirecte, c'est-à-dire qui ne relèvent pas d'un refus de la famille mais plus de « l'habitus » du milieu social, est le cas des familles « gitanes » :

*« chez nous les gitans, au bout de 16 ans on arrête les études ».*

Cela dit, il s'agit de la déclaration de la seule jeune fille du groupe à avoir obtenu un Master 2.

Ainsi, **les freins principaux identifiés par les jeunes filles interrogées concernent le processus d'orientation**. Elles ne se sentent pas encouragées, accompagnées et se retrouvent bien souvent démunies face à ces choix d'orientation. La majorité connaît le CIO mais n'en a pas une bonne image, alors que seulement une participante a rencontré une conseillère du CIO pendant son processus d'orientation.



Cependant, bien que moins mis en avant par les participantes, **le manque de moyens financiers peut aussi constituer un frein à la poursuite des études supérieures**. D'une part, parce que certaines formations sont coûteuses ; ainsi une participante qui souhaitait devenir décoratrice d'intérieur a abandonné son projet face au coût important des écoles de design. Elle produit un récit poignant quand elle témoigne :

*« ma mère pouvait pas payer pour moi et mon frère (des études supérieures), je l'ai laissé payer pour mon frère, à la place j'suis allée travailler au Mac Do... (silence)... C'était mon choix ! ».*

Les jeunes Bachelières interrogées connaissent les aides disponibles et les apprécient. Une participante déclare :

*« Heureusement qu'il y a le CROUS ! ».*

Cependant, cela ne suffit pas toujours pour trouver un logement abordable au sein de la ville d'études car les demandes sont nombreuses pour un nombre de places restreint.

Par ailleurs, mais en lien avec la difficulté à se loger à des prix abordables à proximité des lieux de formation, les participantes mettent en avant le problème de la **mobilité**. En effet, se rendre tous les jours à Aix ou à Marseille constitue un trajet long et fatigant puisque le seul moyen consiste à prendre le bus et le trajet dure 1h30 depuis Port-de-Bouc car, depuis cette commune, il n'existe plus de ligne directe vers le campus d'Aix. Les trajets exigent donc des efforts supplémentaires. Une participante qui étudie à Marseille raconte :

*« j'étais fatiguée, avec la charge de travail et les trajets ... mais heureusement j'avais mes parents qui m'encourageaient ».*

Concernant la discrimination, **les jeunes femmes rencontrées ne l'identifient pas comme un frein à l'accès aux études supérieures même si** certaines témoignent d'un sentiment d'injustice lors de leur parcours scolaire lié à leur l'origine. Une participante raconte qu'un professeur leur disait :

*« Moi je veux que des Héloïse »,* elle enchaîne en disant *« ce n'est pas être égaux ! ».*

Si elles ne ressentent pas de discriminations dans l'accès à l'enseignement supérieur, **elles considèrent que la discrimination est un frein constant dans de nombreuses situations courantes, notamment l'emploi, que ce soit par rapport à leur origine, leur quartier ou leur sexe**. Une participante déclare :

*« des histoires injustes on en entend tous les jours »,*

une autre renchérit :

*« on ne le dit pas, mais on le ressent ».*

De plus, elles ajoutent que la discrimination qu'elles peuvent vivre est souvent insidieuse. Une participante explique :



*« des fois on se sent discriminées mais indirectement, notre candidature n'est pas retenue mais on nous dit pas pourquoi ... en gros c'est jamais pour nous, c'est ça qui surprend au bout d'un moment ! ».*

Cette jeune femme, issue d'une famille gitane, témoigne que, étant encore étudiante pour devenir professeur d'Espagnol, elle a déposé sa candidature dans tous les collèges et lycées de Martigues pour être surveillante mais que seul son collège d'origine l'a recontacté pour un entretien. L'entretien se passe très bien, la CPE lui fait de bons retours. Cependant, quelques jours plus tard, cette dernière la rappelle pour s'excuser et lui dit que la principale de l'établissement a refusé sa candidature, sans plus d'explications. Aujourd'hui elle dit regretter de ne pas avoir demandé pourquoi, mais, comme les autres participantes, elle préfère ne pas demander par crainte de la réponse ou plutôt de la fausse réponse, mais aussi pour ne pas « embêter » la personne.

Les jeunes Bachelières rencontrées lors du focus groupe ont aussi donné leur avis sur les dispositifs existants et proposé des améliorations ou des innovations à mettre en place.

Elles considèrent toutes les classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> comme moments clés du décrochage. Ainsi, elles jugent comme très important la mise en place de suivi individualisé et/ou le développement de l'apprentissage accompagné dès ces classes de collège. Elles insistent également sur le besoin de rencontrer, d'échanger avec des jeunes ou des habitants du quartier qui ont réussi à poursuivre des études supérieures. Elles proposent une forme de tutorat entre des lycéens et des étudiants pour les aider à s'orienter et réussir leur entrée dans le supérieur. Elles mettent aussi en avant le besoin de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, notamment les BTS, aux lycéens en cursus professionnel.

Enfin, **elles sont très critiques par rapport au dispositif du stage de 3<sup>ème</sup> qu'elles jugent inutile.**

*« ça sert à rien ! »,*

*« c'est catastrophe ! ».*

Elles témoignent qu'elles ont toutes fait des stages dans des structures qui ne les intéressaient pas et qui ne leur ont rien apporté. Elles ajoutent que bien souvent le droit du travail et les limites liées aux règles de confidentialité ne leur permettent pas d'effectuer un stage dans de nombreux métiers qui les intéressent (Assistante sociale, Conseillère économique et familiale...). Même pour celles qui déclarent avoir à peu près fait un stage dans un domaine qui les intéressait, elles expriment leur désarroi lorsqu'elles découvrent par ce biais que finalement, ce n'est pas ce qu'elles veulent faire.

*« Ou bien, il faudrait faire beaucoup plus de stages ... pour voir pleins de métiers différents ! »*

Elles proposent de remplacer ce dispositif par une semaine de présentation des emplois avec des forums métiers, des forums Etudiant, des bilans de compétences, des visites de campus, des rencontres avec des professionnel.le.s qui ne renforcent pas les stéréotypes genrés (une femme pompière ou pilote par exemple). En effet, elles regrettent que les intervenants qu'elles ont pu entendre lors de leur scolarité n'aient été quasiment que des hommes et principalement pour les métiers manuels. Elles insistent sur l'importance de rencontrer des femmes faisant des métiers dits « masculins ». Elles proposent aussi la mise en place d'un salon du collégien pour découvrir différentes



possibilités d'orientation et de métiers mais à condition que la visite soit préparée en amont et travaillée en aval avec les enseignants.



## LES MECANISMES RESTREIGNANT L'ACCES AUX ETUDES SUPERIEURES

---

En réalisant une synthèse de l'enquête auprès des acteurs et des habitantes, le diagnostic a permis d'identifier 3 **mécanismes principaux restreignant** l'accès aux études supérieures des jeunes Bacheliers des quartiers prioritaires en politique de la ville du Pays de Martigues.

1. **L'organisation de l'éducation nationale.** Que ce soit dans les méthodes d'apprentissage, dans la valorisation des compétences, dans l'accompagnement, dans l'orientation, l'organisation de l'éducation nationale, notamment ces dernières années du fait de la multiplication des filières, des passerelles, de la sélection, de la nécessité pour beaucoup de famille de compléter les apprentissages, etc., est productrice d'inégalités. Ces inégalités frappent d'autant plus fortement les populations des QPV démunies en termes de capital financier et culturel. Bien entendu, ce problème a été largement identifié dans notre pays et de nombreuses politiques tentent, sans grand succès, d'y remédier. Il y aurait tant à dire et pour aller plus loin, cela nécessiterait de mener une étude approfondie à part entière sur le sujet. C'est pourquoi nous nous contenterons de revenir sur les points saillants mis en avant par les jeunes habitantes rencontrées :
  - le manque d'information restreignant le choix d'études à ce qui est connu, source d'erreurs d'orientation et de désillusions
  - le manque d'accompagnement individualisé pendant les années collèges et également en postbac. En effet, si les jeunes filles des QPV ont la volonté de poursuivre dans le supérieur, elles demeurent en fragilité et risquent l'abandon dès la naissance des premier(s) obstacle(s) : trouver un logement, se déplacer, payer une formation, se réorienter en cas d'échec, trouver un stage ...
  - le manque de débouchés « réels » à la suite d'un Baccalauréat professionnel interroge également beaucoup. Pourquoi maintenir des filières qui sont des « voies de garage ? » questionnent les jeunes habitantes.
2. **L'organisation des moyens de transports publics** peu adaptés. En effet, les établissements d'enseignement supérieur les plus proches sont à Aix ou à Marseille. Or, il n'y a plus de ligne directe entre Port-de-Bouc et le campus d'Aix. Il faut donc soit loger sur place (ce qui pose la question de l'accès au logement), soit avoir un véhicule personnel (ce qui pose la question du coût)
3. **Le manque d'encouragement de l'entourage scolaire, social et parfois familial** est aussi mis en avant par toutes les parties prenantes. D'un côté, les jeunes en parlent en termes de manque de « modèles de réussite » dans l'enseignement supérieur autour d'elles, quand les acteurs en parlent en termes de « reproduction sociale ». Mais quoi qu'il en soit, les études sont appréhendées en France en termes de difficultés, voire de souffrance pour ceux qui ne se sentent pas suffisamment armés pour affronter la sélection. La joie de l'apprentissage, de la découverte, du savoir et l'envie, voire le rêve, sont devenus



secondaires, voire ont complètement disparus pour ces jeunes pour qui l'éducation ne représente pas une source d'épanouissement personnel. Cela est d'autant plus accablant qu'ils ont le sentiment qu'il n'existe pas de réelle seconde chance, les destinées se fixant souvent très tôt dans la vie.

NB : Le manque de données précises sur l'évolution des jeunes Bacheliers de l'intercommunalité après le Baccalauréat (poursuite ou non des études, lieu d'étude, durée des études, filières choisies...) limite la connaissance fine des problèmes potentiels. Dans le cadre de ce diagnostic, le rectorat ainsi que tous les lycées de l'intercommunalité ont été contactés pour tenter d'obtenir des données mais cela n'a pas été possibles, cette information n'existant pas.



## LES DISPOSITIFS EXISTANTS AU PAYS DE MARTIGUES POUR REpondre A LA PROBLEMATIQUE

---

Les dispositifs existants sur le territoire pour faciliter l'accès des jeunes filles à l'enseignement supérieur sont nombreux mais présentent certaines limites. Identifier ces limites permet d'envisager des améliorations et de proposer de nouvelles actions éventuelles.

### Concernant l'information et l'orientation

---

Premièrement, concernant l'enseignement secondaire, cinq lycées existent sur le territoire du Pays de Martigues dont deux proposent de l'enseignement général et technologique (1 public et 1 privé sous contrat) et deux autres uniquement de l'enseignement professionnel. Or, les Bacs professionnels dont nous avons vus qu'ils réunissent plus souvent les jeunes filles des QPV, ne permettent pas l'accès à l'enseignement supérieur. Les BTS ou autres DUT choisissant leurs étudiants dans les filières principalement générales.

Au niveau de l'orientation, les lycées publics bénéficient des services d'une conseillère d'orientation-psychologue sur deux demi-journées par semaine. Elle propose des rendez-vous individuels avec les élèves et/ou leurs familles. Cependant l'accompagnement individuel est basé sur le volontariat. Chaque conseillère est rattachée au CIO qui propose des événements pour informer et aider les jeunes dans leurs démarches.

Les lycées organisent également des actions de sensibilisation pour les élèves et leurs parents telles que réunions d'information sur le post Bac (lycée Paul Langevin et Jean Moulin) et certains lycées accompagnent leurs élèves à des salons du lycéen et de l'étudiant comme Métierama à Marseille (lycée Brise Lames ou Jean Moulin). A propos des discriminations et notamment de l'orientation des jeunes femmes, certains lycées proposent des animations en partenariat avec l'éducation nationale comme la présentation de l'exposition « tous les métiers sont mixtes » au lycée Charles Montgrand en Janvier 2018.

De plus, les collèges Eluard et Mistral organisent la venue d'anciens élèves pour témoigner de leur parcours. Cependant, ce programme ambassadeur ne mobilise que des lycéen.ne.s ou des professionnel.le.s et non les ancien.ne.s élèves étudiant dans le supérieur.

Enfin, toujours dans le cadre de l'éducation nationale, les stages de 3<sup>ème</sup> doivent permettre aux jeunes filles de découvrir différents métiers. Cependant, ce dispositif est jugé inefficace par les jeunes filles des QPV qui, face au manque de réseau, trouvent rarement leur stage dans un domaine qui les intéresse.

En dehors de l'éducation nationale, le territoire propose un certain nombre d'actions concourant à l'information des lycées. Ainsi, pour découvrir la **diversité des métiers**, des expositions et des actions de découverte des métiers sont organisées en partenariat avec la cité des métiers. Ces actions peuvent avoir lieu à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Martigues, dans les collèges



ou les centres sociaux. Le salon annuel des jeunes à Martigues propose également des activités de découverte des métiers par le biais de son pôle « formation, orientation, emploi ».

De plus, deux associations martégaies travaillent sur la question de l'orientation : le « **Point formation** » et le **ZONTA Club**. Le premier est une association basée à la MDE (maison de l'emploi et de la formation de Martigues) qui propose un suivi personnalisé aux jeunes souhaitant s'orienter sur des contenus d'enseignements général et technique ainsi que plusieurs services dont des bilans de compétences, un service d'orientation professionnelle ou l'aide à la préparation aux concours. Le second est une fondation mondiale qui travaille pour améliorer la condition des femmes, notamment dans l'accès à l'éducation et la formation. Enfin, la Ville de Martigues organise chaque année la remise des diplômes à l'Hôtel de Ville, ce qui participe à l'information des publics en visibilisant les diplômés.

---

### Concernant la mixité des métiers

Des acteurs organisent par ailleurs des **actions ponctuelles de sensibilisation autour du genre et des métiers**. Par exemple, le service Politique de la Ville du Pays de Martigues a organisé un débat avec des collégiennes à l'occasion de la journée du 8 Mars. Si l'association Volonté Initiative Engagement au féminin de Port-de-Bouc sans intervenir directement sur la question de l'accès à l'enseignement supérieure, propose des actions sur la **mixité des métiers** par le truchement de différents outils de sensibilisation (spectacles, films, théâtre forum...). L'association intervient auprès des jeunes filles au sein des lycées sur la diversité des métiers et pour l'égalité professionnelle mais n'intervient pas auprès des familles.

---

### Concernant les identifications positives

Pour valoriser les diplômés du quartier, des actions ponctuelles autour du diplôme étaient mises en place, comme la « nuit des diplômés » au centre social Jacques Brel. Cet événement permettait de valoriser les jeunes diplômés de Port-de-Bouc en organisant une soirée pour eux et leurs familles, ainsi que les jeunes du quartier qui étaient intéressés par la poursuite des études supérieures. Cela permettait de mettre en avant des « modèles » au sein des quartiers. Cependant, cette action n'existe plus aujourd'hui faute de financement.

---

### Concernant la mobilité

Une ligne de bus existe entre Martigues et le campus d'Aix mais le trajet est aujourd'hui très long. Il est prévu, dans le cadre de la métropolisation, la réorganisation du réseau de transport qui devrait permettre de raccourcir considérablement ce temps de trajet.

---

## LES PRECONISATIONS CONCERNANT LA PROBLEMATIQUE

Les préconisations ont été construites au fil de l'eau, au cours des entretiens avec les acteurs et du focus groupe avec les jeunes Bachelières.

Ensuite, un atelier de co-construction des préconisations a été organisé le 22 mai 2018 (liste des participant.e.s en annexe) réunissant une vingtaine d'acteurs et d'actrices du territoire. Au cours de cet atelier, nous avons demandé aux participant.e.s de travailler en deux temps. Premièrement, ils devaient proposer des actions innovantes sur cette problématique, puis compléter les dispositifs affichés et proposer des améliorations sur les dispositifs existants. Ainsi plusieurs dizaines de propositions ont été recueillies. Parmi celles-ci, 12 concernaient l'amélioration de l'accès aux études supérieures des jeunes filles.



Les préconisations proposées ci-dessous sont donc issues à la fois des propositions des acteurs et de celles des jeunes Bachelières. Cette synthèse a permis de présenter 2 préconisations essentielles :

### **Préconisation n°1 : Ouvrir le « champ des possibles » et améliorer l'orientation**

Pour lutter contre les erreurs d'orientation et les orientations par dépit et encourager l'accès aux études supérieures, les collectivités territoriales se sentent souvent démunies car ce champ dépend de l'éducation nationale et n'entre pas dans leurs compétences premières, hormis via la politique de la ville à travers la réussite éducative. Pourtant, c'est aussi l'avenir du territoire qui est en jeu car une population formée et une population qui deviendra autonome. Aussi, il est préconisé de prévoir un programme annuel qui pourrait s'apparenter à un « *Tremplin vers les études supérieures* » dès le collège ou le lycée. Ce dispositif consisterait à travailler réellement avec les élèves dès le début de l'année pour identifier leurs envies et leurs attentes en termes de projet de vie d'où découlerait le



projet professionnel et donc les perspectives d'études. C'est toute l'approche par « le sens » des études qui est à requestionner.

Ce dispositif pourrait, en partenariat avec l'éducation nationale et les acteurs du territoire, également préparer les élèves, notamment résidant dans les QPV, à affronter l'enseignement supérieur en proposant diverses activités ciblées tout au long de l'année pour les élèves qui envisageraient de mener des études supérieures :

- Des ateliers abordant les aspects pratiques de l'enseignement supérieur (logement, transport, bourses...)
- L'explication des passerelles entre filières, les attentes en termes de niveau, les exigences de travail (autonomie...)
- Des visites de campus, d'entreprises, des rencontres avec des modèles potentiels (éventuellement du parrainage avec des étudiants)
- De la connaissance des métiers en faisant intervenir des professionnel.le.s « dégenré.e.s » sur des métiers encore trop genrés (femme pompier, femme pilote, homme maïeuticien ...)

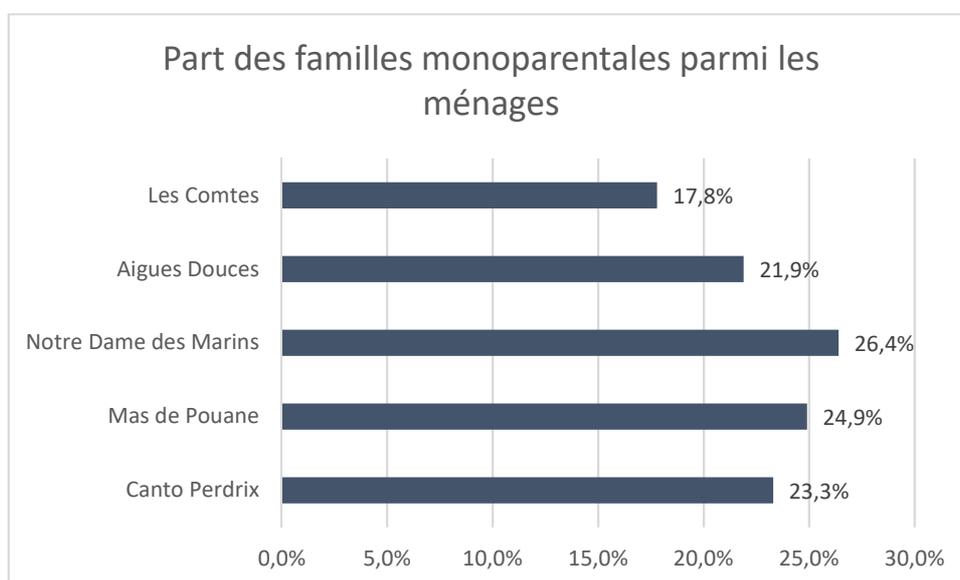
### **Préconisation n°2 : Eviter les abandons et le décrochage**

L'enquête a mis en avant le fort risque de décrochage des jeunes filles de QPV qui s'engagent dans des études supérieures. En effet, les jeunes filles sont accompagnées par plusieurs dispositifs jusqu'en fin de lycée mais arrivées dans les études supérieures, elles se retrouvent bien souvent seules. Or, la première année est souvent décisive. Ainsi, il est préconisé d'envisager un suivi personnalisé post-Bac pour identifier les besoins de l'étudiante. Cet accompagnement devrait idéalement être automatique et périodique (au début de ses études puis à la fin de chaque semestre par exemple). Un tel dispositif permettrait d'identifier les risques d'échec ou les difficultés et envisager une réorientation éventuelle ou les encourager à poursuivre.

## PROBLEMATIQUE 2 : L'INSERTION DANS L'EMPLOI DES MERES AVEC JEUNES ENFANTS

### CE QUE DISENT LES DONNEES SUR LE SUJET

Le territoire du pays de Martigues présente une **forte proportion de familles** sur le territoire, 67 % en 2010<sup>81</sup>. Au sein de ses familles, les QPV ont la particularité de présenter des **taux de familles monoparentales** bien plus importants que la moyenne de l'agglomération, particulièrement à Martigues. En effet, plus d'un quart des ménages à Notre Dame des Marins est constitué de familles monoparentales (contre 16,7% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles de Martigues<sup>82</sup>).



83

De plus, entre 2009 à 2014, **la part des familles monoparentales n'a pas cessé d'augmenter au sein du Pays de Martigues, hors et dans les QPV**. L'augmentation est particulièrement importante dans le quartier des Aigues Douces à Port-de-Bouc. Comme le montrent les chiffres nationaux et régionaux, la monoparentalité est une problématique de plus en plus saillante dans les territoires français.

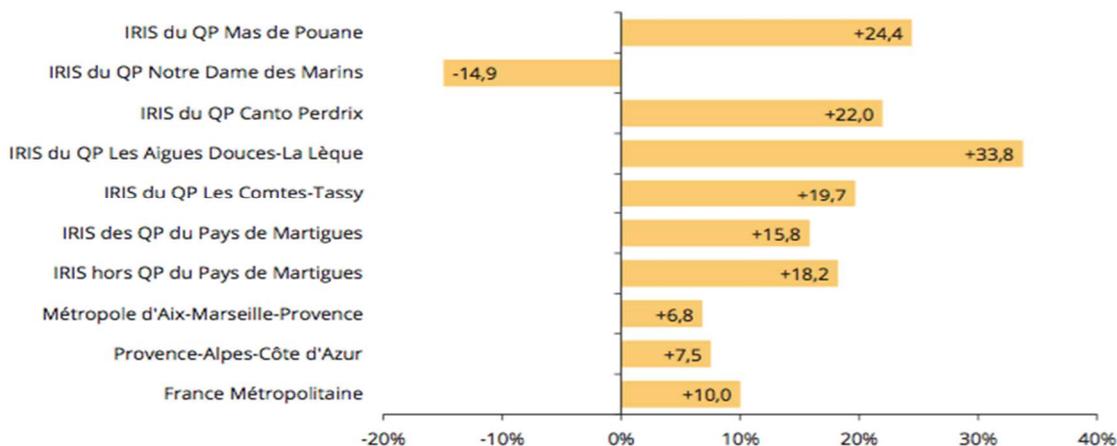
81 Recensement de la population 2010

82 INSEE 2012 - Iris, INSEE 2012 - Commune, INSEE 2012 - Unités urbaines

83 Insee, Fichier localisé social et fiscal, 2014

### Evolution des familles monoparentales (%)

Source : Insee RP, 2009-2014



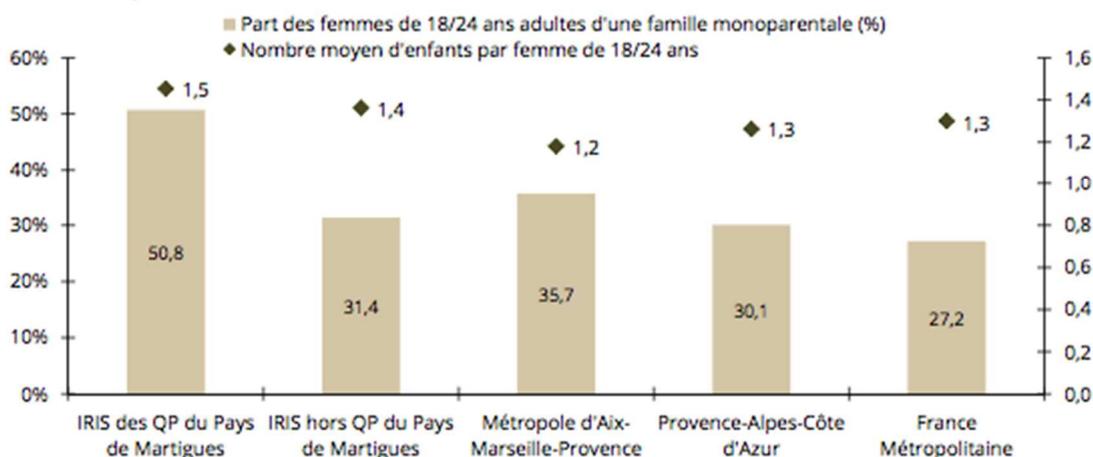
84

Ces familles monoparentales sont, pour une écrasante majorité, sous la responsabilité d'une femme. En effet, 84,8 % des familles monoparentales du Pays de Martigues sont portées par des femmes, cette proportion est encore plus élevée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec 93,2% à Canto Perdrix, 93,7 % aux Aigues Douces et 89 % aux Comtes-Tassy<sup>85</sup>.

Cependant, si la monoparentalité est une tendance en hausse, elle est, au sein des QPV du Pays de Martigues, marquée par la forte part des femmes jeunes (18/24 ans). En effet, **plus de la moitié**

### Part des mères de famille monoparentale parmi l'ensemble des jeunes mères de 18/24 ans (%) et nombre moyen d'enfants par jeunes femmes de 18/24 ans

Source : Insee, RP fichiers détails 2014



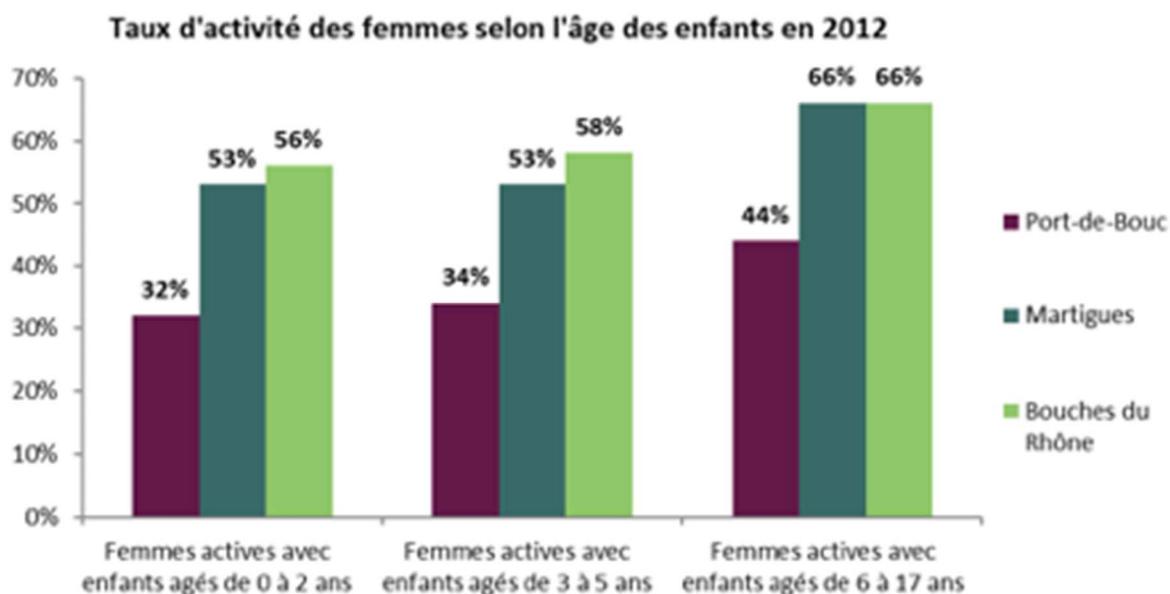
84 AIX MARSEILLE PROVENCE. Diagnostic de la Politique de la Ville. CT6 - Pays de Martigues. Indicateurs dans les quartiers. COMPAS - Décembre 2017. P.37.

85 Recensement de la population 2010

**des familles monoparentales des QPV du Pays de Martigues sont portées par des femmes entre 18 et 24 ans.**

86

De plus, ces femmes à la tête de familles monoparentales sont souvent en **situation de précarité**. En effet, 55,7 % des allocataires CAF de l'agglomération sont des familles monoparentales, contre 52,7 % dans les Bouches du Rhône<sup>87</sup>. Les ménages isolés comme les familles monoparentales représentent 80 % des allocataires du RSA dans l'agglomération<sup>88</sup>. Enfin, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes sur le territoire : 55,3 % des demandeurs d'emploi sont des femmes. Plus préoccupant encore, les mères ont un taux d'activité très bas, à tous âges des enfants, notamment à Port de Bouc. Quand 67,5 % des femmes françaises sont actives<sup>89</sup>, seul 44 % des femmes résidentes à Port-de-Bouc avec des enfants de 6 à 17 ans sont actives, ce chiffre tombe à 32% pour les femmes ayant des enfants âgés de 0 à 2 ans (contre 53% à Martigues).



Ainsi, les femmes du Pays de Martigues, notamment à Port-de-Bouc sont peu actives, notamment quand elles ont des enfants en bas âge. **Le Contrat de ville communautaire du Pays de Martigues identifie la maternité comme un frein à l'emploi** sur le territoire<sup>90</sup>.

86 AIX MARSEILLE PROVENCE. Diagnostic de la Politique de la Ville. CTG – Pays de Martigues. Indicateurs dans les quartiers. COMPAS - Décembre 2017. P.109.

87 Données CAF des Bouches du Rhône, 2014

88 Ibid

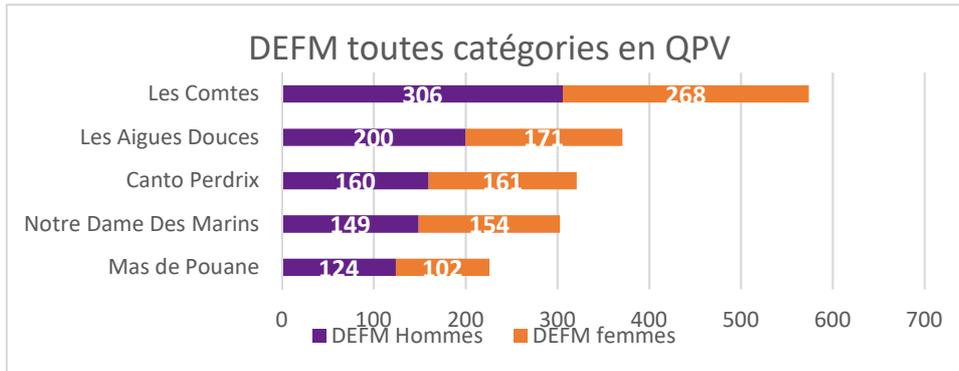
89 INSEE, enquête emploi 2014

90 CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015. p. 110

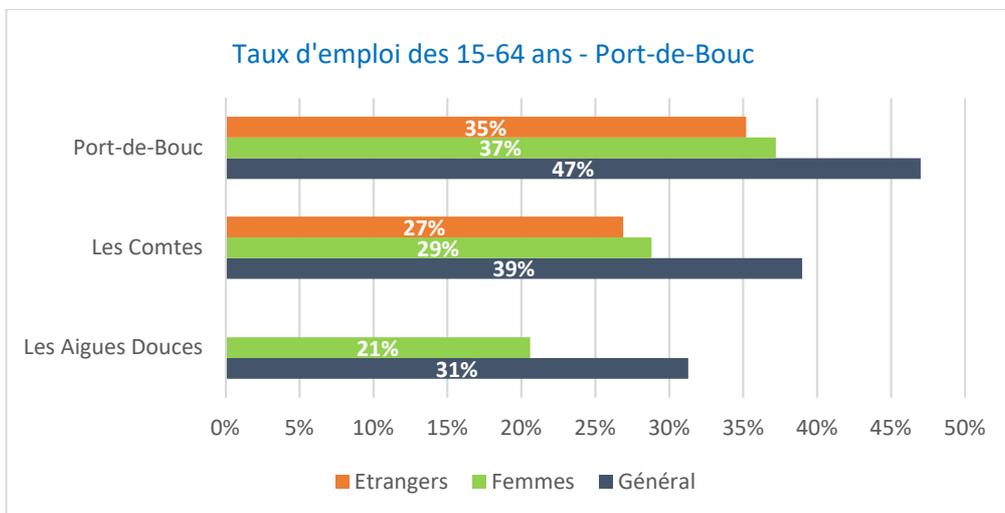
Par ailleurs, les femmes actives présentent des difficultés particulières pour décrocher un emploi.

En effet, comme le montre le tableau ci-dessous, bien que moins actives et plus diplômées que les hommes, le nombre de demandeuses d'emploi est proche du nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers<sup>91</sup>. Le nombre de demandeurs d'emploi est particulièrement important dans le quartier des Comtes qui compte près de 600 demandeurs d'emploi pour une population de 4 008 personnes<sup>92</sup>.

93



Par ailleurs, le taux d'emploi des femmes dans les QPV de Port-de-Bouc est particulièrement bas, tout comme celui des étrangers. 1 femme sur 5 résidant aux Aigues Douces occupe un emploi contre 1 femme sur 4 aux Comtes et 35% des femmes à Port-de-Bouc.



94

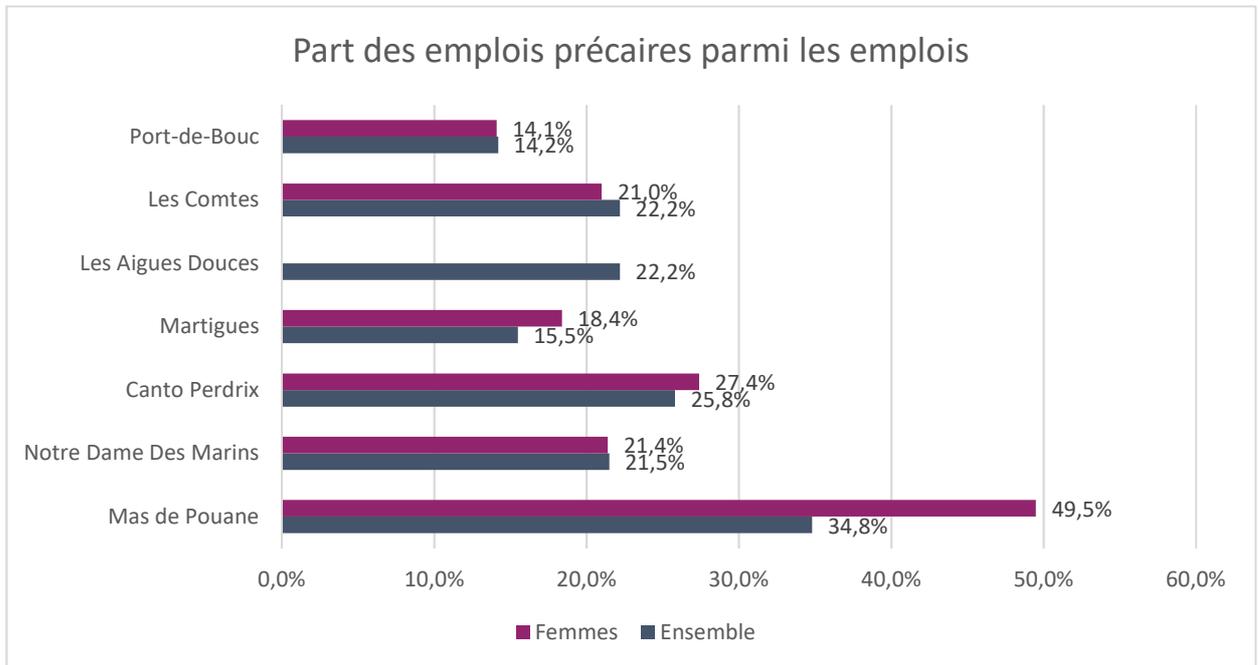
91 Fiche Insertion professionnelle, Insee, mise en ligne 18/12/2017 et basé sur les données du recensement de la population 2010 et les estimations démographiques 2010

92 Recensement de la population 2013 - Limites communales au 1er janvier 2015. - Insee

93 INSEE, enquête emploi 2014

94 AIX MARSEILLE PROVENCE. Diagnostic de la Politique de la Ville. CTG - Pays de Martigues. Indicateurs dans les quartiers. COMPAS - Décembre 2017. P.128.

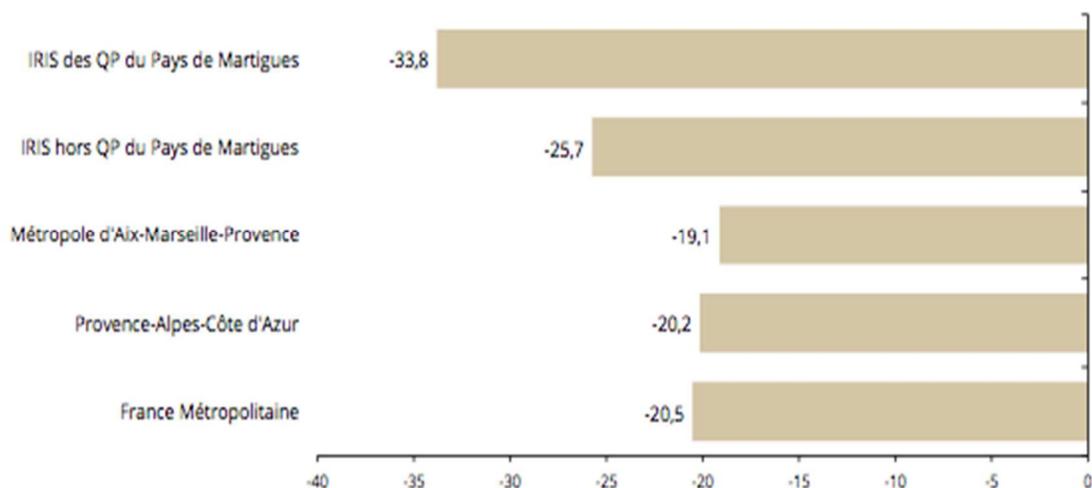
**Les femmes sont également plus touchées par les emplois précaires** (contrat d'apprentissage, missions intérim, contrat d'insertion, contrats de qualification, stagiaires rémunérés en entreprise, autres emplois à durée limitée), particulièrement à Mas de Pouane où la moitié des femmes en emploi ont des contrats précaires.



95.

### Ecart entre hommes et femmes de la part des temps partiel parmi les salariés de 15 ans ou plus (valeur en points)

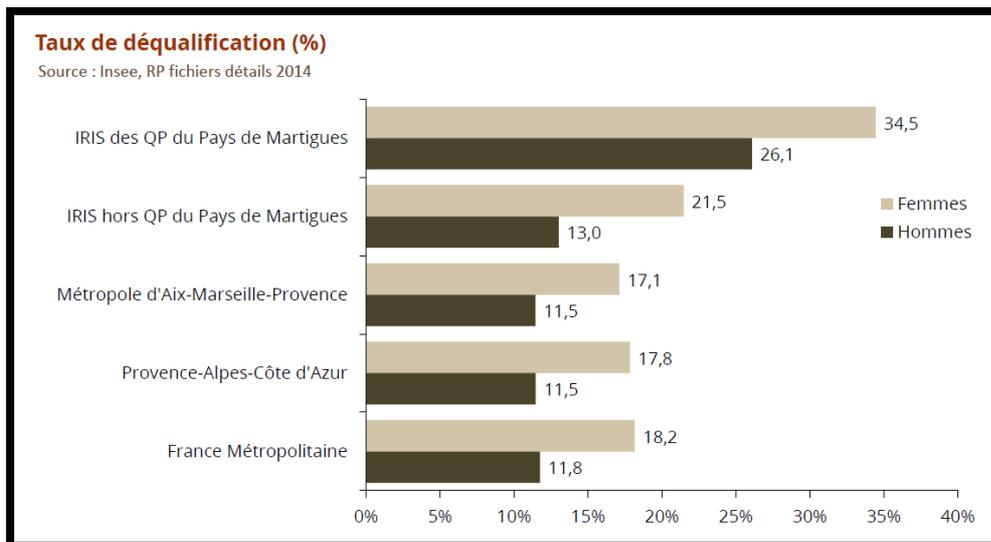
Source : Insee RP 2014



Note de lecture : un écart positif indique une sur-représentation des hommes. Inversement, un écart négatif indique une sur-représentation des femmes.

95 Fiche Insertion professionnelle. Insee, mise en ligne 18/12/2017 et basé sur les données du recensement de la population 2010 et les estimations démographiques 2010

Enfin, bien que plus diplômées que les hommes, même au sein des QPV, les femmes en emploi subissent un taux de déqualification<sup>96</sup> bien plus important que les hommes.<sup>97</sup> En effet, **plus d'un tiers**



DEQUALIFICATION = actifs ayant un haut niveau de formation mais qui occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé

**des femmes en emploi dans les QPV du Pays de Martigues sont déqualifiées**, contre un quart des hommes résidents en QPV et un cinquième des femmes résidentes hors QPV

Les femmes actives des QPV du Pays de Martigues sont donc plus touchées par le chômage, le temps partiel, des contrats précaires et la déqualification. Ainsi, un effet quartier a été mis en avant. Mais, la population d'origine étrangère étant concentrée au sein des QPV, cela ne camouflerait-il pas également des questions ethniques et raciales ?

Pour tenter d'expliquer les différences d'insertion dans l'emploi des jeunes mères des QPV du Pays de Martigues, la question de l'origine ethnique doit aussi être étudiée. En effet, les situations de discriminations sont multiples et se surajoutent souvent aux autres difficultés. Si la **discrimination des femmes par rapport à la situation de famille**, et notamment par rapport aux difficultés de garde des enfants a été identifiée sur le territoire<sup>98</sup>, ces situations sont ainsi encore plus prégnantes dans les QPV. Une discrimination à la situation de famille peut ainsi se combiner à une discrimination en termes de quartiers et/ ou à une **discrimination en termes d'origines ethniques**<sup>99</sup>. Comme le montrent les données nationales, les femmes immigrées à la tête d'une famille monoparentale ont plus de difficultés à trouver un emploi que les femmes non immigrées à la tête d'une famille monoparentale.

<sup>96</sup> Taux de déqualification (compas) : actifs ayant un haut niveau de formation mais qui occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé

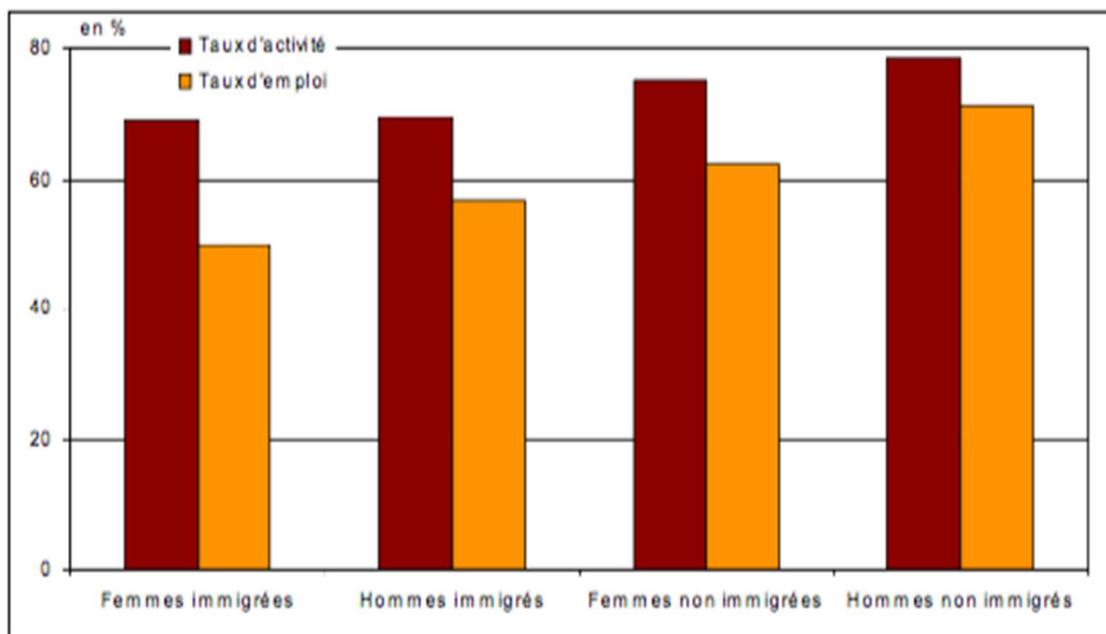
<sup>97</sup> AIX MARSEILLE PROVENCE. Diagnostic de la Politique de la Ville. CTG – Pays de Martigues. Indicateurs dans les quartiers. COMPAS - Décembre 2017. P.124.

<sup>98</sup> BOURRELLI CONSULTANT. Étude sur les discriminations à l'emploi pour la Maison de l'Emploi du Pays Martégale Côte Bleue. 2005. P.10.

<sup>99</sup> Ibid. P 6-7.

En effet, le **taux d'emploi** national des femmes cheffe de famille non immigrées est de plus de 60 % quand il est de moins de 50 % pour les femmes immigrées :

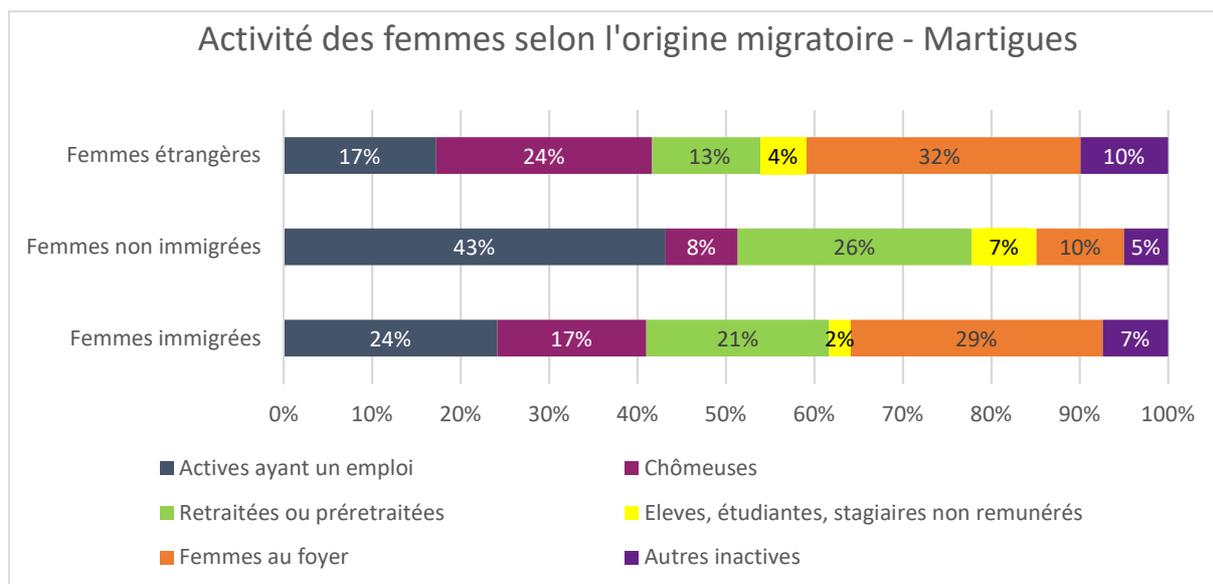
**Graphique 2 : taux d'activité et d'emploi des personnes à la tête d'une famille monoparentale**



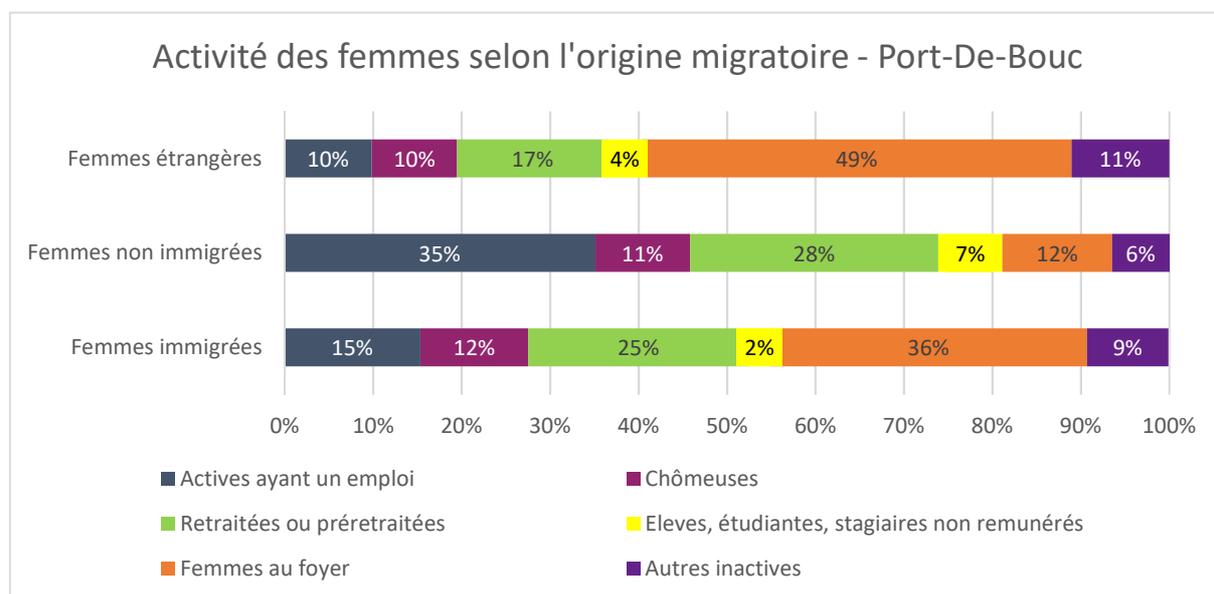
100

Les données disponibles sur le territoire mettent en avant une moindre activité des femmes immigrées (au sens de l'Insee) et étrangères du Pays de Martigues, ainsi qu'une exposition plus importante au chômage parmi les actives.

A Martigues, si les femmes immigrées sont moins actives que les femmes non immigrées (41% contre 51%), elles sont significativement plus touchées par le chômage. En effet, **41% des femmes actives immigrées sont au chômage en 2014, contre 30% pour les femmes actives non immigrées**. La situation des femmes étrangères est encore plus préoccupante. En effet, **les femmes actives étrangères ont plus de chance d'être au chômage qu'en emploi** (taux de chômage de 58%).



**Les femmes à Port-de-Bouc sont beaucoup moins actives qu'à Martigues, notamment les immigrées et étrangères.** En effet, si 49% des femmes étrangères sont au foyer à Port-de-Bouc, elles ne sont que 20% à être en activité. Cependant, quand elles sont actives, elles ont une chance sur deux d'être au chômage.



**La monoparentalité, le statut de femme ainsi que l'origine étrangère ont donc un impact sur l'emploi : un chômage plus important, des situations d'emploi plus précaires et une déqualification plus importante.**



## REGARDS CROISES

---

Afin de tenter d'identifier au mieux les freins sur chacune des problématiques retenues par le comité de pilotage, nous avons souhaité croiser les regards des différentes parties prenantes du territoire, à savoir :

- Les acteurs locaux en lien direct avec les publics cibles.
- Les femmes avec enfant(s) en bas âge des quartiers politique de la ville.

### LE REGARD DES ACTEURS LOCAUX

Pour faciliter l'accès à l'emploi des habitants du Pays de Martigues, dont les femmes avec enfants en bas âge, deux types de structures existent. D'un côté, les organismes publics proposent un accompagnement à l'emploi. D'un autre côté, les associations de l'insertion professionnelle proposent des programmes d'insertion territorialisés.

Ainsi, pour accompagner les jeunes mères, le Pays de Martigues s'appuie sur le service public de l'emploi, à travers :

- une agence Pôle Emploi à Martigues
- Les jeunes mères de moins de 26 ans ont accès à un accompagnement personnalisé à la Mission Locale
- Le Service Emploi, Formation, Insertion (SEFI) de la Métropole Aix Marseille Provence possède une antenne à Martigues basé dans la **Maison de la Formation et de la Jeunesse** de Martigues. Ce service intercommunal propose un accompagnement à l'emploi pour tous publics.

A côté du SPE, trois types d'associations travaillent sur l'insertion professionnelle :

- La première se concentre sur les bénéficiaires du RSA. Basée dans le centre de Martigues, l'Association Pour le Développement Local du pays Martégal (APDL) propose des programmes facilitant l'insertion professionnelle.
- Deuxièmement, plusieurs structures proposent des emplois d'insertion comme Graine de soleil.
- Enfin, Initiative Pays de Martigues propose un accompagnement à la création ou à la reprise d'activité.

## Méthode d'investigation et principaux apports

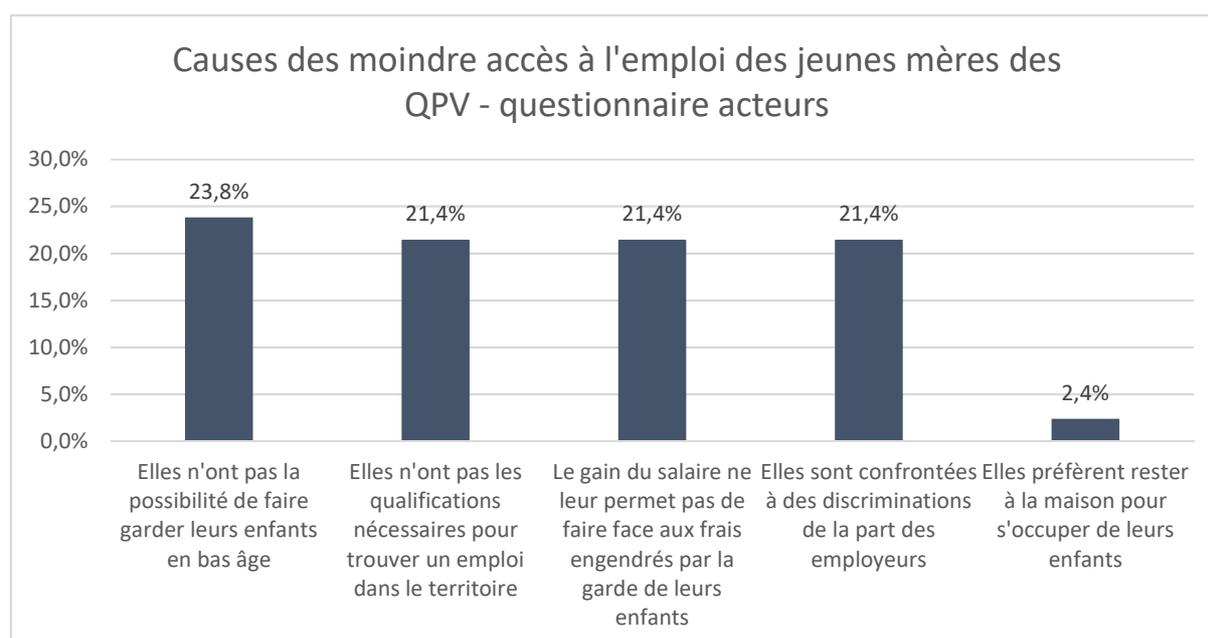
Comme pour la problématique précédente, la consultation des acteurs a été faite en plusieurs étapes. Pour un premier regard, un questionnaire en ligne a été envoyé aux acteurs. Celui-ci a été suivi par une réunion avec les parties prenantes en février 2018.

A la suite de cette consultation, les principaux apports concernent les points suivants :

En ce qui concerne les plus grandes difficultés des jeunes mères résidant en QPV à accéder à un emploi, si les données disponibles mettent cette situation en avant, seul 28,57 % des répondants constatent cette tendance. Cette situation n'est donc pas spécialement considérée par les acteurs du territoire comme problématique. Ceux qui ont répondu constater des écarts, mettent en avant les freins suivants (plusieurs choix possibles sous forme de classement):

- Le premier frein avancé recueillant 23,8% des réponses concernent **les difficultés de garde d'enfants**. Cela interroge donc les modes de garde du territoire dont le nombre de places disponibles en crèches

- Ensuite, trois freins sont en seconde position en recueillant 21.4% des réponses. Il s'agit d'une part du faible niveau de salaire qui ne permet pas de faire face aux dépenses engendrés par la garde d'enfants. Ceci met également en évidence le lien entre travail précaire ou faiblement rémunéré et émancipation des femmes car les contrats qui sont proposés à ces mères ne permettent pas d'obtenir un salaire suffisant pour compenser les frais de garde ; D'autre part, le **manque de qualifications de ces femmes**. Cela interroge la perception des acteurs du niveau de qualifications nécessaires pour trouver un emploi, ainsi que les capacités d'embauche du territoire en poste peu qualifiés. Enfin, les acteurs identifient les **discriminations à l'embauche** comme un autre frein. Selon les commentaires obtenus, on observe que les acteurs interrogés ont le sentiment que ces mères peuvent être discriminées par rapport à leur situation familiale. Mais que souvent, elles subissent le cumul de plusieurs critères discriminatoires : quartier de résidence, origine, religion...



Ainsi, les explications mises en avant par les acteurs **concernent surtout l'environnement dans lequel évoluent ces femmes**. Les acteurs ne remettent pas en cause les capacités de ces publics et seulement 2,4% des répondants considèrent qu'elles préfèrent rester à la maison. Ils décrivent donc ce moindre accès à l'emploi **comme un état de fait subi**, aux causes multiples et qui se surajoutent.

## LE REGARD DES HABITANTES

Pour questionner les femmes concernées, des entretiens individuels et un focus group ont été organisés le 15 mars auprès d'un groupe déjà constitué dans le cadre d'une activité sur la parentalité organisée dans le centre social Brel à Port-de-Bouc. Peu de mères étaient présentes ce jour-là mais celles qui ont participé à l'atelier ont toutes (sauf une) accepté de répondre à nos questions. Ces femmes étaient âgées entre 18 à 29 ans, avaient des enfants de moins de 5 ans et la majorité des étaient en couple et une seule était célibataire. Cela constitue une limite de l'étude puisque les familles monoparentales que nous avons identifiées comme les plus concernées, n'étaient pas suffisamment représentées dans notre panel. De plus, ces participantes n'étaient pas spécialement en recherche d'emploi, préférant rester à la maison pour s'occuper de leurs jeunes enfants. Cela met en avant la difficulté d'avoir accès à ce public de mères avec enfants en bas âge et demandeuses d'emploi et malgré une forte mobilisation des acteurs du territoire pour réunir le public cible.

Cependant, en termes de quartier de résidence et d'origine, le focus groupe correspondait aux critères du diagnostic. En effet, toutes les participantes résidaient en QPV (Canto-Perdrix, Les Comtes, Aigues Douces) ou en quartier de veille active (les Amarantes – Milan Sud). De plus, 2 participantes sur 5 n'étaient pas de nationalité française et 2 participantes sur 5 étaient nées en France. Enfin, le groupe présentait une diversité intéressante en termes de niveau de diplôme, qui reflète le fort niveau de qualification des femmes en QPV par rapport aux hommes.

## Méthode d'investigation

Comme pour la première problématique présentée, la méthode a été co-construite avec les acteurs du territoire. Les groupes ont été constitués en amont par le centre social Jacques Brel et le CIAS du Pays de Martigues. Ces groupes étaient composés majoritairement de femmes se connaissant déjà, pour faciliter la prise de parole :

- Un groupe de mères faisant des activités hebdomadaires avec leurs enfants au sein du centre social Jacques Brel
- Un entretien individuel avec une jeune mère travaillant pour le CIAS de Martigues.

Les échanges ont permis de recueillir des parcours de vie par rapport à la problématique et d'identifier les mécanismes freinant l'accès à l'emploi de ce public.

## Principaux enseignements

Les femmes interrogées ont émis dans certains cas une **volonté de rester à la maison quand les enfants sont jeunes**. Cependant, elles expriment le souhait de reprendre un emploi quand les enfants seront suffisamment grands. Si généralement, dès que leur plus jeune enfant entrera en maternelle. Cependant, elles évoquent **des freins multiples qui s'accumulent et limitent leur accès à l'emploi**. En effet, une participante déclare :

*« Quand on a trop de galères qui s'accumulent, c'est normal, on lâche ».*

Les participantes identifient 4 freins principaux dans l'accès à l'emploi :

1. Des difficultés pour la garde d'enfants (manque de place, coût, horaires limitées)
2. Des difficultés liées à la mobilité avec des enfants en bas âge
3. Un manque d'accès à la formation sur le territoire
4. Des discriminations directes, notamment concernant le port du foulard

**Concernant la garde d'enfants**, les femmes interrogées ont exposé plusieurs difficultés. En premier lieu, le manque de places disponibles dans les structures de garde (crèche et en halte-garderie). Elles évoquent le fait qu'une priorité est accordée aux femmes bénéficiant déjà d'un contrat de travail. Cela peut bloquer leurs démarches de recherche d'emploi ou leur capacité à pouvoir suivre une formation ou encore passer des heures à travailler le code ou la conduite. Ainsi, une participante déclare :

*« ça fait un an que j'attends une place de crèche, en attendant je peux pas passer le permis, travailler... ».*

De plus, le **coût** de la garde d'enfants est aussi vécu comme un frein :

*« La crèche ça faisait trop cher, même avec l'APL »*

*« Faire les démarches pour avoir une aide de la CAF, c'est compliqué et ça prend 6 mois ».*

Enfin, les **horaires limités** des lieux de garde sont jugés trop restrictives. Par exemple, à Canto-Perdrix il n'y a qu'une halte-garderie qui est fermée entre midi et deux. Ainsi, cela ne permet pas de travailler sur des horaires atypiques (tôt le matin, entre midi et deux et en soirée) et empêche de mener une activité trop éloignée de son lieu d'habitation.

Le **manque de mobilité** est aussi présenté par les femmes interrogées comme un frein dans l'accès à l'emploi. Avec des enfants en bas âges, toutes les femmes déclarent **préférer se déplacer en voiture**. Cependant, l'accès au permis et à la voiture est jugé souvent trop coûteux.

Qu'elles soient déjà diplômées ou non, plusieurs participantes ont exprimé **leur envie de suivre une formation**. Ainsi, elles déplorent le manque d'offre de formations sur le territoire. Pour elles, ne voulant et souvent ne pouvant pas laisser leurs enfants à Martigues ou Port-de-Bouc, il n'est pas

question de suivre une formation à Marseille ou Aix tant que leurs enfants sont jeunes. Elles regrettent que les formations qui étaient proposées à Martigues en cours du soir n'existent plus. Une participante a essayé de se former par correspondance mais a eu du mal à suivre la formation sans accompagnement.

Enfin, les participantes ont évoqué **des situations répétitives et très courantes de discrimination par rapport au port du foulard islamique notamment**. Elles font quotidiennement face à un discours général d'interdiction : dans la formation, l'emploi, l'école, l'accès aux sports... Ainsi, une participante déclare lors de l'entretien :

*« C'est la première fois que j'attends dire qu'en France, on a le droit de travailler avec un foulard. »*

*« Je le sens, ici tout le monde est contre le voile »*

Deux témoignages ont particulièrement retenu notre attention, car ils étaient assez représentatifs de situations discriminantes régulières dans l'accès aux biens et services publics.

*Histoire de Selma : « C'est pas de chance d'être une musulmane en France ! »*

Selma est arrivée en France il y a peu de temps, en 2012 pour rejoindre son époux qu'elle a connu en Algérie. Elle a deux filles en bas âge. Elle ne s'exprime pas encore parfaitement bien en français. Diplômée d'une licence de droit en Algérie, elle n'a pas pu obtenir d'équivalence en France. Elle cherche alors à faire des études à Martigues et trouve une formation d'assistante de vie aux familles. Elle raconte son premier jour en formation :

*« Pour rentrer dans la formation, on m'a demandé directement d'enlever le foulard (...) la formatrice elle était trop dure (désagréable) avec moi. J'ai fini par accepter de l'enlever car on était que des femmes. Mais, j'étais la seule à revendiquer mon droit ».*

Et d'ajouter :

*« Elle m'a pas aidée exprès pour trouver des stages, mais j'ai réussi à trouver toute seule »*

Au cours de sa formation, elle réalise un stage dans un jardin d'enfants et là encore, elle est confrontée à des difficultés dues à son foulard.

*« J'ai eu un problème avec une directrice dans un jardin d'enfants. J'ai fait une faute, j'étais absente, j'ai pas prévenu tout de suite et ils ont appelé la mairie, mon centre de formation et ils ont utilisé ça comme prétexte pour me dévaloriser. Ils disent que je travaille pas bien avec les enfants, **que je porte le foulard (...)**. Ils me renvoient au bout de 2 mois alors que c'était un stage de 3 mois (...). Mais, les autres qui font des stages, y a en a plusieurs qui ont été absentes aussi, même la directrice elle était pas contente des fois, mais eux ils ont pas eu les problèmes, ils ont pas prévenu tout le monde, mais pour moi, si ! Même les autres femmes qui travaillent elles m'ont dit c'est pas normal (...silence... soupir...). C'est pas grave ! »*

Ainsi, elle raconte ses recherches d'emplois où le voile constitue un obstacle permanent :



*« J'aime pas rester à la maison, j'ai pas l'habitude (...) je suis voilée donc c'était dur pour trouver un travail (...) quand les gens ils voient le foulard et ben voilà... Ils veulent pas ! ».*

Selon elle, les employeurs ne voient que son foulard et ne s'intéressent pas à ses compétences, ses capacités :

*« ils regardent pas les compétences, les formations, ils voient que le foulard ».*

Finalement, elle finit par trouver un emploi en tant qu'auxiliaire de vie à domicile pour les personnes âgées. A la suite d'une demande de son employeur, elle accepte d'enlever son foulard quand elle rentre chez les personnes âgées chez qui elle travaille. Elle déclare :

*« moi je respecte la règle devant les personnes âgées avec qui je travaille », en ajoutant que « les vieux dont je m'occupe bien, après je reporte mon foulard, ils disent rien, y sont contents ! ».*

Diplômée en droit, elle conclut :

*« il y a aucun article de loi qui interdit de travailler avec le foulard mais les gens quand ils me voient avec le foulard, ils me disent que je peux pas travailler avec le foulard, même en formation. Ils me coincent et ils me laissent pas une chance avec le foulard »*

Ces discriminations régulières dans l'accès à l'emploi et la formation lui procurent un sentiment amer d'exclusion. Elle l'explique :

*« ça m'a trop blessée qu'on voulait pas me laisser travailler avec le foulard. » « Je porte le foulard depuis que j'ai 14 ans. Moi je peux pas enlever le voile tout le temps, c'est comme mes mains, comme mon cœur. C'est mon choix ! »*

Face à cette souffrance et aux difficultés importantes qu'elle rencontre pour s'insérer dans le marché de l'emploi, nous lui demandons si elle a un jour pensé à porter plainte ou à aller voir le défenseur des droits. Elle apprend l'existence du défenseur des droits et déclare :

*« si j'avais un numéro de téléphone à appeler, j'appellerais tout de suite ».*

Cependant, elle rejette l'idée de porter plainte. Elle déclare :

*« La plainte ... Je sais c'est pas la loi mais j'aime pas faire de problèmes ».*

Enfin, elle nous interroge sur les raisons de ce rejet permanent et sur le fait qu'elle se soit perçue qu'à travers le prisme de son voile:

*« Ils ont peur des femmes comme moi ... qui sont voilées ... pourtant j'ai des compétences, des diplômes mais (...). J'aimerais juste on me laisse ma chance ... C'est pas la chance d'être musulmane ici ! ».*



### Histoire de Soraya : Déni d'identité et discrimination dans l'accès aux loisirs et au sport

Née en Algérie d'une mère française et d'un père algérien, Soraya arrive en France à l'âge de 2 ans. Aujourd'hui, avec deux enfants à charge, elle est au foyer. En parallèle, elle se forme au début dans des cours du soir à Martigues, puis en enseignement à distance. Elle déclare :

*« Je préfère l'école que le travail ».*

Ne cherchant pas de travail pour le moment, elle se dit consciente que *« le fait de porter un foulard est un problème »*. Cependant, elle n'en parle pas habituellement car *« si je le dis, on me dit que c'est de la **victimisation** »*.

Elle témoigne de différentes situations où elle n'a pas pu accéder à des loisirs à cause de son foulard. Par exemple, l'accès à la piscine lui a été refusé. Voulant accompagner ses enfants, elle n'a même pas pu acheter un ticket à l'entrée. Elle considère que ce n'est pas forcément normal, mais elle ne veut pas faire de vagues. Elle déclare :

*« ça va faire un trop gros débat ».*

Ensuite, elle ajoute ne pas vraiment avoir accès au sport. Par exemple, elle a été refusée à la salle de sport alors qu'elle doit en faire pour des raisons de santé (demande de son médecin). Enfin, elle raconte une autre situation à l'hôpital :

*« Quand les gens me voient, ils pensent que je ne suis pas française ».*

*« A l'hôpital, on m'a dit - Oh vous parlez bien français ! ».*

Ainsi, le plus douloureux pour elle c'est ce sentiment d'exclusion permanente, voire ce déni d'appartenance à la nation française alors que c'est une native française et y habite depuis toujours.

Ne connaissant pas le défenseur des droits avant cet entretien, elle déclare qu'elle serait prête à le contacter, notamment pour pouvoir accompagner ses enfants à la piscine mais qu'elle ne veut pas créer de problèmes avec la piscine, et surtout avec le public.

Enfin, toutes les participantes ont spontanément mis en avant la **problématique de l'accès au logement comme une difficulté importante dans leur vie**. En effet, la recherche d'un logement décent leur prend beaucoup de temps et d'énergie, qui ne seront pas dépensés pour la recherche d'emploi ou la formation par exemple. Elles ne comprennent pas toujours le fonctionnement qui leur paraît opaque et produit chez elles un sentiment de discrimination. Ainsi, une participante déclare :

*« 20 propositions de logement et je finis toujours 2ème, c'est le piston ».*

Une autre participante renchérit :

*« ici, ça marche par pistonnage. J'ai passé un an dans un appart plein d'humidité et de cafards avant d'être relogée ».*



De plus, le manque de communication et de possibilités de contact direct avec les services de logement et les bailleurs renforcent ce sentiment. Une participante déclare qu'elle a fait sa demande de numéro unique en ligne pour pouvoir demander un logement social et qu'elle est sans aucune nouvelle depuis plusieurs mois.



## LES MECANISMES RESTREIGNANT L'ACCES A L'EMPLOI DES FEMMES AVEC JEUNES ENFANTS

---

L'enquête auprès des professionnel.le.s et des habitantes a donc permis d'identifier **4 mécanismes principaux** restreignant l'accès à l'emploi des femmes avec jeunes enfants.

- 1. Le système de garde des enfants :** Il est reconnu que la performance du système de garde des enfants est bénéfique pour l'accès à l'emploi des femmes. Elles sont typiquement confrontées à des horaires atypiques et des changements de situation rapides et contraints. Or, le système de garde est principalement organisé sur un modèle classique d'organisation (contrat de travail à long terme), horaires de bureau, stabilité de l'organisation familiale, etc. Or, les femmes des QPV répondent à la typologie de femmes occupant des emplois moins qualifiés et souvent pénibles, plus précaires et donc instables, et à temps partiels et parfois morcelés dans la journée. Par ailleurs, une priorité est généralement donnée aux femmes ayant déjà un contrat de travail, ce qui est compréhensible. Mais une telle organisation ne laisse pas suffisamment de places pour les mères qui souhaitent libérer du temps pour préparer leur accès à l'emploi par une formation, le passage du permis de conduire ou la simple recherche d'emploi. A ces limites, s'ajoute le coût élevé de la garde qui n'est pas toujours compensable par le salaire proposé et ce malgré les aides existantes.
- 2. L'organisation des moyens de transports publics** peu adaptés, semble-t-il, à la situation des mères, notamment seules, qui faute de pouvoir financer une voiture (achat et entretien) doivent utiliser les transports en commun pour se déplacer avec des enfants en bas âge. Or, elles se plaignent des situations inappropriées, quand les enfants sont malades, quand la fréquence des transports les contraint dans un agenda parfois très chargé entre travail et enfants.
- 3. Le faible accès à la formation sur le territoire :** peu mobiles avec leurs enfants à charge mais ayant la volonté de se former, les jeunes femmes avec enfants des QPV rencontrent des difficultés à trouver des formations qualifiantes qui sont accessibles sur le territoire. Et quand elles tentent la formation à distance, elles se retrouvent seules pour faire face aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer car elles ne bénéficient pas d'un environnement toujours propice.
- 4. La place faite aux minorités ethniques et religieuses :** des discriminations directes sont vécues et ressenties fortement notamment par rapport au port du foulard de la part de divers organismes privés mais aussi publics: employeurs privés, services publics, organismes de formations et lieux de loisirs ressortent particulièrement. Sans même demander d'aménagement particulier, nombreuses sont les femmes dont la confession ne leur permet pas d'accéder facilement à la formation et à l'emploi. Le choix entre exclusion pour non compatibilité de valeurs ou inclusion en vue de partage de valeurs demeure encore une interrogation non tranchée pour de nombreux protagonistes.

## LES DISPOSITIFS EXISTANTS AU PAYS DE MARTIGUES POUR REpondre A LA PROBLEMATIQUE ET LEURS LIMITES

---

### Dispositifs existants sur le territoire pour la garde d'enfants

---

Le territoire est relativement bien pourvu en structures d'accueil de la petite enfance. On compte 18 structures de crèches et haltes garderies au sein du Pays de Martigues. Deux haltes garderies se trouvent sur la Commune de Port de Bouc :

-Halte-garderie Odette Menot (quartier des Aigues Douces)

-Halte-garderie Lucia Tichadou (quartier des comtes)

Ces deux structures accueillent 20 enfants et pratiquent les mêmes tarifs sociaux selon le barème de la CAF. La différence principale est que la halte-garderie des Aigues Douces n'est pas ouverte entre 12h et 13h15. Ainsi, les parents doivent récupérer leurs enfants pour le déjeuner. De plus, « le Petit Jardin des Aigues Douces » du groupe « crèches du Sud », entreprise d'économie sociale et solidaire de la Métropole Aix Marseille Provence, propose 38 places dans le quartier de Aigues Douces. Le quartier Aigues Douces est donc particulièrement bien pourvu par rapport aux Comtes, pour un nombre d'habitants plus faible (2353 habitants aux Aigues Douces, contre 4008 aux Comtes).

A côté des structures d'accueil, la Maison des Services Publics de Port-de-Bouc propose l'accès à un réseau d'Assistantes Maternelles Agréées et contrôlées par le SMAPE (Service des Modes d'Accueil de la Petite Enfance du Conseil Général). Ces assistantes maternelles fixent elles-mêmes leurs tarifs mais la CAF propose une tarification sociale et des aides. De même, Pôle Emploi propose le **dispositif AGEPI**. Cette aide est disponible pour les parents qui élèvent seuls des enfants de moins de 10 ans et permet de prendre en charge une partie des frais de garde dans le cadre d'une reprise d'emploi en CDI, CDD ou contrat de travail temporaire de 3 mois consécutifs minimum, ou pour une entrée en formation (y compris à distance). Cependant, ces aides ne sont pas toujours connues du public et peuvent présenter des délais d'obtention assez longs.

### Dispositifs existants sur le territoire pour faciliter la mobilité

---

Pour faciliter le passage du permis de conduire, Pôle Emploi propose une aide financière pour le permis de conduire. Cependant, celle-ci est fortement conditionnée, notamment à une promesse d'embauche et leur nombre est très limité.

### Dispositifs existants sur le territoire pour l'accès à l'emploi

---

Outre le Service Public de l'Emploi et la Maison de l'Emploi, plusieurs structures d'insertion par l'activité économique existent sur le territoire :

- « *Graines de soleil* » a pour but de lutter contre les exclusions et la précarité en mobilisant les conditions d'un retour à l'emploi durable, chez des femmes et des hommes de tous âges, en difficultés sociales et professionnelles, dans le cadre d'une

activité de travail spécifique : le maraîchage biologique. Mais cette activité ne vise pas spécifiquement les femmes, voire elle peut s'avérer difficile physiquement notamment pour des mères de jeunes enfants.

La création d'activité représente parfois une situation plus ou moins transitoire intéressante pour des jeunes mères qui souhaitent allier activité professionnelle et maintien au foyer pendant les premières années de leurs enfants. Sur le territoire, une structure, « Initiative Pays de Martigues », propose un accompagnement gratuit à la création ou à la reprise d'activité. Premier réseau associatif français de financement des créateurs d'entreprises, cette association met l'accent sur l'emploi des femmes et des personnes précaires. Cette structure reste relativement méconnue des habitants des QPV.



### **Dispositifs existants pour accompagner les victimes de discrimination**

---

Pour accompagner les publics dans la reconnaissance de leur préjudice face au déni de leurs droits, le Défenseur Des Droits a nommé un référent local qui est accueilli dans les murs de la Maison de la Justice et du Droit. Cependant, il reste peu connu des publics.

### **LES PRECONISATIONS CONCERNANT LA PROBLEMATIQUE**

---

Comme pour la problématique précédente, la construction des préconisations a été faite au fil de l'eau dans les différentes étapes de consultation des habitantes et des acteurs. De plus, au cours de l'atelier de co-construction des préconisations, les participants ont proposé plusieurs actions pour améliorer l'accès à l'emploi des mères avec jeunes enfants.



La synthèse de l'ensemble des propositions collectées nous permet de proposer 2 préconisations prioritaires à la suite de celles proposées sur la problématique de l'accès aux études supérieures des jeunes Bachelières.

**Préconisation n°3 : Faciliter l'accès à la garde d'enfants des mères en formation ou en recherche d'emploi**

Il est préconisé de créer des places en crèche pour les mères qui suivent une formation, y compris celle consistant à passer le permis de conduire. Cela pourrait être fait dans le cadre des dispositifs de garde déjà en place ou sous la forme d'un nouveau dispositif, plus flexible, de type « *bébé minute* » où les parents peuvent déposer leurs enfants pour un temps plus court que dans les dispositifs classiques, par exemple pour se rendre à un entretien ou à une heure de conduite.

Pour répondre au frein du coût des gardes d'enfants, plusieurs aides existent mais sont peu connues, il est donc préconisé **d'améliorer l'information sur tous les dispositifs de garde et les aides possibles**. Cela pourrait prendre la forme d'une plaquette unique, en format papier et/ou numérique.

**Préconisation n°4 : Soutenir l'autonomie économique des femmes**

Les besoins en termes d'autonomie des femmes sont divers. Ainsi, il est préconisé de prévoir un accompagnement global dans un **lieu dédié** à l'autonomie économique des femmes. Ce lieu pourrait prévoir **différentes activités**, selon les besoins mis en avant par les publics sous une forme d'organisation qui pourrait s'adapter à leur mode de vie (horaires notamment) :

- Formations à distance encadrées
- Accompagnement à la création d'activité
- Espace coworking
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)...

Les femmes pourraient ainsi se retrouver pour développer leurs projets, se former, être conseillées par des professionnel.le.s et échanger entre elles.

## PROBLEMATIQUE 3 : L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX DES FEMMES VIEILLISSANTES D'ORIGINE ETRANGERE

---

### CE QUE DISENT LES DONNEES SUR LE SUJET

---

Le diagnostic du contrat de ville relève une **diminution des moyens du droit commun de l'État** sur le territoire avec un allongement des délais d'obtention des droits sociaux pouvant conduire à des ruptures ou des pertes de droits pour des ménages déjà particulièrement fragilisés. La conséquence immédiate en est un **report des publics sur le pôle social du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** avec également une prise de relais « de fait » de la collectivité lors des périodes de rupture de droits notamment. Cette prise en charge s'opère principalement par les personnels des associations, du Conseil Général, du CIAS et de l'hôpital de Martigues<sup>101</sup>. La précarisation croissante de publics pouvant cumuler des difficultés d'ordre économique, social, professionnel, physique et/ou mental, s'effectue dans un « *contexte de difficultés d'accessibilité aux services publics et aux droits* ». Le territoire manque également de solutions d'hébergement d'urgence et de logements temporaires pour un public majoritairement composé de personnes isolées, allocataires du RSA, et de familles monoparentales. L'endettement des ménages et des impayés de loyers augmente également<sup>102</sup> palliés par la mise en œuvre de dispositifs de prévention par les services sociaux en partenariat avec les bailleurs et les associations qui permettent de limiter le nombre d'expulsions locatives qui en découle.

Mais face à ces constats, il n'existe pas, sur le territoire, de données permettant de mesurer le niveau de non-recours. Il est toutefois intéressant de noter une préoccupation grandissante des acteurs locaux sur le sujet comme le montre le diagnostic du contrat de ville. Ceci dans un contexte territorial où **la population étrangère et immigrée est vieillissante** puisque plus de la moitié de la population immigrée et étrangère a plus de 55 ans, contre 32% chez la population non immigrée (voir page 15). Ce qui justifie l'intérêt d'étudier le non-recours chez la population issue de l'immigration et vieillissante puisque les enquêtes nationales<sup>103</sup> montrent que le niveau de formation, la maîtrise de la langue, la précarité et l'isolement constituent des facteurs aggravants du non-recours. Or, tous ces ingrédients sont réunis chez les femmes migrantes vieillissantes des QPV. Ainsi, l'enquête Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de l'Insee démontre l'impact de la digitalisation dans l'accès aux services publics par rapport à la fracture numérique en mesurant que seules 29% des femmes de plus de 60 ans utilisent Internet pour leurs démarches administratives contre 60% des femmes en général. Et que 73% des personnes sans diplômes n'utilisent pas Internet pour leurs démarches administratives. Finalement c'est **88% des personnes sans diplômes et âgées de plus de 60 ans qui risquent des ruptures dans l'accès à leurs droits** ou des découragements provoquant des non-recours. C'est pourquoi, face à l'inexistence d'études sur le sujet en région PACA, l'enquête de terrain a été primordiale pour comprendre les enjeux de ces publics dans l'accès aux droits.

---

<sup>101</sup> CAPM - Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015.p.29

<sup>102</sup> Ibid. p.31

<sup>103</sup> Enquête « accès aux droits » du défenseur des droits (2<sup>ème</sup> édition, 2016)

## REGARDS CROISES

---

Afin de tenter d'identifier au mieux les freins d'accès aux droits des femmes migrantes vieillissantes des QPV et de pallier le manque de données statistiques, nous avons souhaité croiser les regards des différentes parties prenantes du territoire, à savoir : les acteurs locaux accompagnant ce public dans leur accès aux droits et les principales concernées.

### LE REGARD DES ACTEURS LOCAUX

Dans le domaine de l'accès aux droits sociaux des femmes vieillissantes, plusieurs problématiques sous-jacentes se posent : l'accès au numérique, la connaissance des droits et le niveau de maîtrise du français.

#### Méthode d'investigation et principaux enseignements

---

Comme pour les autres problématiques, des premiers éléments ont été recueillis par l'intermédiaire du questionnaire en ligne. De plus, pour mieux comprendre le phénomène du non-recours aux droits des femmes migrantes vieillissantes, des entretiens téléphoniques ont été réalisés avec les acteurs suivants :

- Le CIAS (Centre intercommunal d'Action Sociale)
- ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés)
- Point Appui (Information et accès au Droit des étrangers)
- Association « l'appart un bail pour tous »

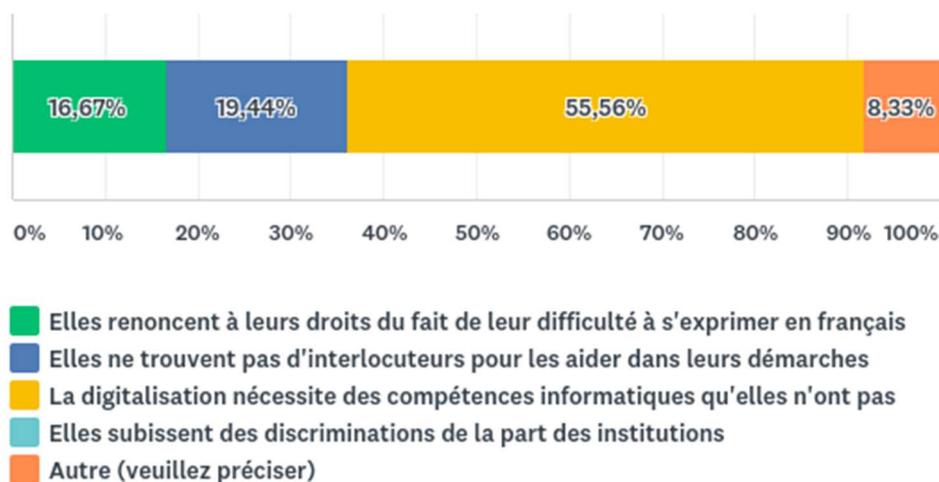
Dans le questionnaire « Acteurs », la problématique du non-recours aux droits sociaux des femmes migrantes âgées n'a retenu l'attention que de 12% des répondants. Elle apparaît comme la problématique ressentie comme la moins saillante par les acteurs du territoire.

Pour les acteurs ayant considéré cette problématique comme préoccupante, les causes de ces difficultés sont multiples et se surajoutent. En effet, 55 % des répondants identifient la digitalisation comme la première cause de non-recours de ces publics. Ce critère, englobant l'accès à un ordinateur, à Internet et les capacités d'usage de ces outils représenterait donc l'obstacle principal, surtout dans les conséquences que la digitalisation produit en termes de réduction de l'accueil des usagers. Les acteurs interrogés en entretien font globalement état d'une situation critique et de dysfonctionnements profonds dans l'accès aux droits, attribué à un désengagement des institutions publiques à travers des propos récurrents de type « *C'est plus que le parcours du combattant* », « *c'est casse-tête* », « *les institutions sont démissionnaires* », « *on s'arrache les cheveux* ». Ainsi, **le manque d'interlocuteurs directs est identifié par 20 % des répondants comme une seconde cause de non-recours pour ces femmes.**

Ensuite, la problématique de la maîtrise du français arrive en troisième position des causes avancées par les acteurs de terrain. Maîtriser la langue française peut se mesurer à plusieurs niveaux. Ici, on se concentre sur la maîtrise du français administratif, qui est d'autant moins accessible.

Face à la difficulté d'accès à un conseiller et les difficultés à s'exprimer rapidement en français administratifs, les accompagnateurs sociaux tentent de jouer le rôle d'intermédiaire. Cependant, ils expliquent que les organismes publics dispensateurs de ces droits refusent de plus en plus de parler à un intermédiaire au téléphone et sont de plus en plus difficilement joignables même pour les professionnels, ce qui pour eux, ralentit considérablement le processus d'accès aux droits.

En revanche, aucun des répondants n'a mis en avant des discriminations directes de la part des institutions publiques. En effet, ce sont plutôt les conséquences de la digitalisation et de la réduction des capacités d'accès qui sont mises en cause et non une volonté d'exclusion.



Concernant le type des droits qui présentent le plus de difficultés pour les migrantes vieillissantes, les acteurs mettent en avant l'accès au logement, la liquidation de la retraite ainsi que la fourniture de certains documents exigés pour la constitution des dossiers de demandes des droits.

Mais sur l'accès au logement, les acteurs interrogés sont plutôt divisés car si chacun s'accorde à considérer qu'il existe une vraie difficulté sur le territoire, la plupart l'attribuent à un déficit de logements disponibles par rapport à la demande. Cette situation produit de délais d'attente pouvant atteindre 5 ans alors que la moyenne en France est de 12 mois et de 15 mois dans les Bouches du Rhône. Ceci justifie les frustrations ressenties au sein de ces publics qui, comparativement à leur entourage, constatent de fortes disparités qui contribuent au doute et au sentiment de clientélisme. Si les acteurs du territoire s'accordent à dire que ce ressenti n'est pas justifié, certains insistent sur le manque d'écoute et parfois la faible qualité d'accueil dans les organismes d'accès au logement, notamment pour les personnes maîtrisant mal le français. Ce type d'accueil est constitutif d'une « violence symbolique » chargée d'émotivité qui participe au sentiment de discrimination.



Concernant la liquidation des droits liés à la retraite, les personnes interrogées attirent l'attention sur les difficultés particulières rencontrées par les migrants âgés en foyer, notamment les hommes. Ainsi, des dysfonctionnements récurrents de certaines caisses de retraite sont dénoncés. En effet, de nombreux professionnel.le.s s'étonnent de voir des dossiers rejetés pour des problèmes de forme uniquement, comme une déclaration séparée d'impôts entre des conjoints vivant dans deux foyers différents.

Enfin, pour accéder à leurs droits, les populations étrangères ou immigrées rencontrent souvent des difficultés pour fournir certains documents qu'elles ont du mal à récupérer dans les administrations de leurs pays d'origine, ce qui occasionne de nombreux blocages dans l'obtention des droits sociaux. Cette difficulté est également relevée pour les démarches administratives de séjour auprès de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

## LE REGARD DES HABITANTES

Le groupe de femmes migrantes âgées a été réuni dans les locaux de l'ASTI le 13 mars 2018 et 14 femmes y ont participé. Les âges étaient variés, de 31 à 71 ans, ce qui ne correspondait pas à nos attentes. En revanche, les participantes étaient majoritairement résidentes en QPV (Notre Dame des Marins, Mas de Pouane, Canto-Perdrix) ou en quartier de veille active (Paradis Saint Roch, Boudème).

La majorité n'étaient pas nées en France mais la plupart avaient acquis la nationalité française. Les origines (pays de naissance) étaient variées (Algérie, Tchad, Tchétchénie, Tunisie, France) avec une surreprésentation de femmes d'origine algérienne. Leur venue à Martigues pouvait être très récente comme très ancienne, de 2 mois à plus de 50 ans.

### Méthode d'investigation et principaux enseignements

---

Comme pour les autres problématiques, la méthode de consultation des habitantes a été co-construite avec les acteurs et actrices du territoire. Les groupes de femmes ont été constitués en amont avec l'aide du CIAS et de l'ASTI. Le groupe de femmes migrantes était composé majoritairement de femmes se connaissant déjà, pour faciliter la prise de parole. Les échanges ont permis de recueillir des témoignages et d'identifier les freins principaux rencontrés par ces femmes dans l'accès aux droits. Pour autant, la composition du groupe, le temps imparti à l'échange, la difficulté pour certaines à s'exprimer en français (L'ASTI jouant dans ce cas l'intermédiaire) ne permet pas de dire que nous aurions pu identifier l'ensemble des problématiques rencontrées par le groupe. Il aurait pour ce faire, choisir une méthode d'identification de tous les cas de figure que nous appelons « Les situations problèmes », puis d'en analyser les causes en tenant compte des particularités et des parcours de vie. Ce type de travail, d'ordre sociologique, ne peut pas se conduire en si peu de temps, l'objectif n'est pas l'exhaustivité mais simplement de repérer les éléments qui sortiraient spontanément et d'identifier le lien avec ceux indiqués par les professionnel.le.s du territoire. D'ailleurs, il est regrettable

qu'il n'y ait aucune traçabilité des « situations problèmes » car dans ce cas nous manquons de matériaux pour produire de l'analyse. Cette même situation se reproduira si un nouveau diagnostic était réalisé sur ces sujets. Aussi, l'une de nos préconisations portera évidemment sur ce point.

Les échanges ont permis cependant d'identifier plusieurs **difficultés** :

### Les difficultés par organismes sociaux

---

**A propos de la CAF**, des difficultés liées à la capacité à expliquer des situations parfois complexes dans une langue que l'on maîtrise mal et avec des spécificités propres au droit des étrangers qui est mal connu des agents d'accueil de la CAF ont été mises en avant.

**A propos du service d'accueil de la Mairie**, les habitantes jugent l'accueil en demi-teinte et très dépendant de l'agent d'accueil.

*« Ça peut très bien se passer comme mal se passer, ça dépend sur qui tu tombes ! ».*

**A propos de la CARSAT**, la difficulté réside principalement dans le fait que les personnes ne parviennent pas à solutionner des situations malgré les nombreux courriers. Il existerait un **véritable** problème de communication lorsque des situations ne peuvent se régler par courriers interposés sans un échange direct avec des agents de ces services. C'est le cas d'une participante qui explique qu'elle a fait une demande de majoration de sa retraite pour reconnaître ses 3 filles qui sont nées en France et qu'elle attend le traitement de son dossier depuis deux ans. Elle explique qu'elle a renvoyé son dossier plusieurs fois, qu'elle a essayé d'aller sur place, d'appeler, d'envoyer des courriers, de demander de l'aide à ses enfants mais que sa démarche n'a toujours pas aboutie. Ainsi, elle ne vit que de la retraite de son mari depuis ce temps. Elle déclare :

*« J'en ai marre. La retraite dit que c'est les alloc, les alloc disent que c'est la retraite. »*

**A propos de Pôle Emploi**, la qualité d'accueil est unanimement soulignée. Il n'y a pas de la part des personnes encore en âge de travailler de crainte de se rendre dans les services de Pôle Emploi qui semble prendre le temps de les écouter et de les recevoir. En revanche, il n'y a que très peu de solutions proposées. Ainsi le permis de conduire qui constitue un frein dans l'accès à l'emploi n'a donné lieu à aucune tentative de solution pour une participante qui explique qu'on ne lui a jamais rien proposé à ce sujet. Il en va de même pour l'équivalence d'un diplôme étranger et la VAE (validation des acquis de l'expérience). Au lieu de chercher à solutionner ces situations, Pôle Emploi propose l'inscription dans un parcours classique de connaissance du milieu du travail. Il est donc reproché une approche par dispositifs et non pas une approche individuelle en fonction des besoins propres à chacun.

**A propos de l'OFII** (Office français de l'immigration et de l'intégration) qui gère le statut des étrangers primo-arrivants, plusieurs difficultés sont énoncées. Premièrement, l'OFII étant implanté à Marseille et en charge de six départements, les contacts sont difficiles. Ensuite, il n'y a pas d'interlocuteurs attitrés et à chaque visite, les habitantes sont obligées de recommencer à expliquer toute leur situation. Même les professionnel.le.s se sentent démuni.e.s.

## Les difficultés par domaine

---

**Dans le domaine de la santé,** aucune difficulté de refus de soins ou de difficulté d'accès aux soins liés à la CMU n'a été détecté. En revanche, des difficultés sur la qualité de l'accueil et des soins à l'Hôpital de Martigues ont été soulignées. Ainsi une habitante se plaint d'avoir été priée de quitter l'établissement immédiatement alors que, amenée aux urgences par son fils qui a dû ensuite repartir au travail, elle n'avait sur elle ni téléphone pour le prévenir, ni papiers d'identité, ni argent pour prendre un taxi et rentrer chez elle. Elle était encore dans un état second pour donner suite aux soins prodigués. Elle raconte qu'elle errait dans les couloirs de l'hôpital ne sachant pas quoi faire. C'est une femme de ménage qui a pris soin d'elle en nettoyant le sang qui lui coulait sur le bras et les vêtements provenant d'un cathéter et qui a utilisé son propre mobile pour appeler le fils de la patiente. La personne n'a pas souhaité agir contre l'hôpital estimant que d'autres soignants sont très bien par ailleurs. Il y a donc une tendance à individualiser le comportement plutôt que de l'institutionnaliser en permettant à l'hôpital de gérer ses propres dysfonctionnements. En effet, l'habitante concernée déclare :

*« J'étais choquée » et « Je serais mal à l'aise (d'y retourner), j'aurais peur de retomber sur elle (la soignante qui lui a demandé de partir) ». Mais « je pense que ça sert à rien de se plaindre » parce que « peut-être que si je parle pour celle-là, je vais salir les autres car quand j'y étais il y a deux ans, c'était impeccable ».*

**Dans le domaine du logement,** l'accès au parc social semble particulièrement compliqué à Martigues. C'est le sujet qui semble présenter le plus de difficultés qui a spontanément surgi auprès de l'ensemble des groupes d'habitantes rencontrées sur les trois problématiques. Ainsi, les participantes ont fourni de nombreux témoignages de demandes de mutation, pour un logement plus grand ou plus petit ou encore pour un logement adapté au handicap, qui restent en suspens et sur lesquelles elles n'ont aucune suite. Les femmes interrogées décrivent une certaine opacité dans les décisions des bailleurs sociaux qui produit un soupçon de favoritisme (« il faut connaître un élu »). Il semble que les procédures d'accès et les règles de priorité ne soient pas suffisamment claires ou suffisamment connues que ce soit pour la population ou pour les professionnel.le.s qui les accompagnent. Ces délais très longs et ce soupçon de clientélisme ne semble pas mener à des situations de non-recours car ces femmes n'ont pas vraiment le choix, ne pouvant pas louer un logement privé qui requiert d'avoir un salaire plusieurs fois supérieur au loyer. Ainsi, une participante explique qu'elle attend un logement social depuis 5 ans et qu'actuellement ils sont 11 personnes dans sa famille à habiter dans 2 chambres, mais qu'elle continue à attendre son logement social.

## Les difficultés par frein

---

Les principaux freins identifiés produisent des conséquences en termes de précarité et de cohésion sociale mais ne semblent pas mener à des situations de renoncement aux droits, car ces femmes ont besoin de ces aides et prestations pour subsister.



**La non-maîtrise du français** (écrit et parlé) est un premier frein dans la compréhension des démarches, l'identification du bon interlocuteur et les échanges avec les conseiller.es. Les femmes interrogées expriment leur besoin d'accompagnement.

**La difficulté à fournir certains justificatifs exigés** dans les démarches administratives peut conduire à un renoncement des droits.

**Le manque d'assistance** des services publics qui, malgré les appels, courriers, relances et déplacements sur place, ne répondent pas. Ce phénomène est accentué par la fermeture des accueils de certains organismes comme la CARSAT.

**Le manque de mobilité** est aussi perçu comme un frein car pour les habitantes les plus âgées, il peut être difficile de se déplacer, notamment pour aller à Marseille pour un rendez-vous avec l'OFII par exemple. Elles sont nombreuses à ne pas avoir le permis et/ou à ne pas avoir de voiture.

**L'isolement** qui guette plusieurs interlocutrices qui sont veuves et dont les enfants ont quitté le domicile familial pour aller travailler dans d'autres lieux. En revanche, lorsque les enfants sont encore présents, elles leur demandent souvent de se charger des dossiers administratifs notamment lorsque les démarches doivent être effectuées sur internet. Mais même dans ces cas-là, elles observent que leurs proches rencontrent parfois aussi des difficultés et ressentent le besoin d'un appui externe professionnel.

**Un racisme latent** est également fortement ressenti par les participantes particulièrement depuis les attentats. Par exemple, une participante évoque le comportement d'une personne d'une association caritative locale (ce qui ne relève pas des organismes sociaux) mais qui, d'avis partagé, apparaît comme quelqu'un de fort désagréable avec ces femmes. Une participante raconte :

*« J'avais des bons alimentaires, mais elle a refusé de me servir... Elle est raciste, elle fait toujours des remarques (...) – oui mais VOUS les arabes !! C'est sûr certains poussent, bousculent, ils se comportent mal... Mais moi j'ai rien à voir là-dedans ! Pour quoi elle dit des choses comme ça et après elle nous parle mal ... Elle nous traite comme des animaux ! ».*

Ce type de situation inquiète les habitantes qui peuvent se sentir rejetées de la structure sociale. Plusieurs affirment qu'elles préfèrent ne plus s'y rendre, même en cas de besoin !



## LES MECANISMES RESTREIGNANT L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX

---

Les difficultés observées concernant l'accès aux droits concernent principalement de longs délais d'attentes ainsi que des dysfonctionnements des services publics qui peuvent mener à des refus de droits injustifiés. En revanche, nous n'avons pas constaté de situations de non-recours de la part des publics mais encore une fois, notre échantillon n'était pas représentatif de toutes les situations possibles et l'expression parfois limitée des participantes face à des personnes qu'elles ne connaissent pas, sans avoir eu le temps en amont d'instaurer un climat de confiance, ne reflète qu'une petite partie de leur réalité.

Finalement, l'enquête auprès des professionnel.le.s et des habitantes a permis d'identifier **6 mécanismes principaux restreignant** l'accès aux droits sociaux des femmes migrantes âgées résidentes en QPV :

1. **La digitalisation des procédures administratives** dont la principale conséquence est la réduction, voire la fermeture, de l'accueil du public.
2. **Le morcellement de l'accompagnement** selon les droits sociaux demandés qui oblige à s'adresser à des interlocuteurs différents qui ne sont pas toujours coordonnés entre eux, ce qui peut entraîner un manque de vision globale des difficultés rencontrées par un même usager.
3. **Le refus de l'intermédiation par les organismes sociaux.** Nous avons vu que les difficultés dans l'usage du français administratif additionnées à la complexité des situations et à celle des rouages administratifs nécessite parfois l'intervention d'un tiers capable d'expliquer la situation de l'usager. Or, de plus en plus d'organismes refusent de parler à un intermédiaire au téléphone soit pour des raisons de confidentialité, soit pour des raisons de confiance
4. **L'organisation des moyens de transports publics** peu adaptés, semble-t-il, à la situation de personnes âgées qui ne comprennent pas forcément très bien le français et qui sont peu habituées à se déplacer.
5. **L'organisation du recueil des documents administratifs** dont l'obtention peut être longue et difficile conduisant à des risques de rupture des droits et donc de situations de détresse que les services sociaux du territoire doivent ensuite gérer.
6. **Le manque d'actions et/ou de structures de lutte contre l'isolement adaptées à ce public.** Dans un contexte de vieillissement de la population, notamment migrante, les personnes isolées seront de plus en plus souvent plutôt des femmes, peu habituées au fonctionnement administratif français qui auront besoin de liens sociaux et de soutien. Nous rappelons qu'il n'existe pas par exemple de maisons de retraite ayant développé des réponses aux besoins



spécifiques de cette population (alimentation, pratique culturelle, langue, musique ...). L'universalité proposée aujourd'hui par les établissements pour personnes âgées est en réalité très orientée sur une typologie de citoyens et favorise l'essor d'une organisation communautariste pour satisfaire des besoins non comblés.

## LES DISPOSITIFS EXISTANTS AU PAYS DE MARTIGUES POUR REpondre A LA PROBLEMATIQUE

---

Pour faciliter l'accès aux droits sociaux des usagers du service public, **le CIAS** du Pays de Martigues proposent un accompagnement individuel avec des assistants sociaux. De plus, le CIAS participe au plan de lutte contre les discriminations et a notamment une référente « discrimination » au sein de son service d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes en perte d'autonomie. Enfin, depuis 1990 le Point Appui accompagne le public étranger dans les problématiques de séjour ou de nationalité. Aujourd'hui basé au CIAS, **le Point Appui** comprend un référent pour Martigues et un pour Port-de-Bouc. Ils informent et accompagnent les habitants pour toutes les démarches liées au séjour ou à la nationalité.

Du côté associatif, depuis 1971, **l'Association de Solidarité des Travailleurs Immigrés (A.S.T.I)** propose un accompagnement à l'alphabétisation (cours de français langue étrangère, groupes de conversations) ainsi qu'une aide administrative, juridique et sociale pour les immigrés.es. Basée dans le quartier prioritaire QPV de Notre Dame des Marins, l'association est l'un des acteurs clés du territoire en termes d'accès aux droits des immigrés et notamment des femmes.

De plus, d'autres organismes proposent des cours de français langue étrangère (FLE) à Martigues : **le foyer Adoma** de la Coudoulière, la Maison de quartier Jonquières, la MJC de Martigues ainsi que la médiathèque Aragon.

Enfin, concernant l'accès au logement, l'association « **l'appart un bail pour tous** » propose un accompagnement et des aides pour accéder à un logement. Bien que leur public cible principal soit les jeunes, à la suite d'un agrément avec le département en 2001, la structure accueille des personnes jusqu'à 55 ans.

## LES PRECONISATIONS CONCERNANT LA PROBLEMATIQUE

Comme pour les problématiques précédentes, la construction des préconisations s'est faite au fil de l'eau. Lors de l'atelier de co-construction des préconisations, 17 propositions ont été construites par les acteurs pour améliorer l'accès aux droits des femmes migrantes vieillissantes (liste exhaustive en annexe).



Nous savons les multiples difficultés des métiers en contact avec les populations vulnérables, c'est pourquoi nous préconisons une série de mesures qui visent à la fois à prévenir ces difficultés (prévention primaire) et à définir des actions pour y répondre lorsqu'un dysfonctionnement apparaît (prévention secondaire). Chaque dysfonctionnement peut avoir des sources multiples mais doit également être l'occasion, dans une démarche de responsabilité sociétale, de progresser vers une plus grande qualité de services et d'améliorer ainsi le bien-être des populations, vecteur de paix sociale.

La synthèse des propositions d'actions récoltées tout au long du diagnostic permet de mettre en avant les préconisations principales à la suite des précédentes issues des autres problématiques.

### **Préconisation n°5 : Renforcer l'accompagnement de proximité et adapter l'accueil**

Premièrement, il est préconisé de **renforcer les dispositifs d'accompagnement dits « premier relais » sur l'ensemble du territoire**. Si l'ASTI existe à Martigues, l'association manque de moyens techniques, humains et financiers pour répondre à la forte demande. De plus, il n'existe pas de dispositif similaire à Port-de-Bouc, il pourrait être envisagé d'en mettre un en place.



Deuxièmement, le morcellement des services d'accompagnement par dispositifs plutôt que par personne ne permet pas d'avoir une vision globale des problèmes vécues par les habitantes. Il serait donc préférable de mettre en place un accompagnement individualisé global pour accompagner les personnes ou, ce qui revient au même mais ne serait pas systématique, un « **meta-service d'assistance sociale** » qui pourrait être saisi par l'usagère pour faire le point sur sa situation globale. Il conviendra alors de largement informer le public de cette possibilité

Troisièmement, il est préconisé **de former les personnels d'accueil, notamment des mairies, à s'adapter aux problématiques de ces publics** et ainsi pouvoir les accompagner et les rediriger vers les services compétents.

**Préconisation n°6 : Mesurer l'ampleur des discriminations dans l'accès aux droits et le non recours**

Si les acteurs et les habitants sont en capacité de donner des exemples de dysfonctionnements des services publics et de non accès aux droits, il est aujourd'hui impossible d'objectiver et de quantifier ce phénomène. C'est pourquoi, il est préconisé de **créer une cellule d'observation professionnelle des délais d'accès aux droits anormalement longs et des situations de non-recours ou de témoignages de discrimination directe**. Pour ce faire, il conviendrait de mobiliser les professionnels du territoire autour d'un groupe de travail pour définir l'organisation, les méthodes et les outils de la cellule.

## LES PRECONISATIONS TRANSVERSALES AUX TROIS PROBLEMATIQUES

Deux principaux freins sont ressortis dans les trois problématiques choisies par le territoire qui concernent les difficultés de mobilité et l'accès au logement.

C'est pourquoi nous avons également sollicité les acteurs participant à l'atelier de co-construction des préconisations pour travailler sur ces deux freins et rechercher de pistes de solutions.



Ainsi, une quarantaine de propositions ont été faites par les acteurs pour améliorer l'accès à la mobilité et au logement des femmes sur le territoire (liste exhaustive en annexe). Après un travail de synthèse, 4 préconisations ont été retenues dont comme prioritaires.

### **Préconisation n°7 : Améliorer la mobilité des femmes et l'accès au logement des femmes**

#### **✓ Action n° 7.1 : Améliorer la mobilité des femmes**

Pour améliorer la mobilité des usagers, il faut souligner que **de nombreux dispositifs existent déjà sur le territoire** :

- Concernant l'accès au permis et à la voiture : aides aux permis et à l'achat d'une voiture (CIAS), aide financière au permis (Pôle Emploi), aide départementale au permis pour les bénéficiaires du RSA, aide au permis FSE avec le PLIE, aide pour le code de la route et diagnostic (AJES, Port-de-Bouc), ateliers mobilité (Point formation)
- Concernant les transports en commun : gratuité des transports pour les bénéficiaires du RSA (CARTREIZE), billets réduits de 10% avec la carte zou, gratuité des transports / bus inter-villes pour les demandeurs d'emploi

Cependant, la diversité de ces dispositifs demeure peu connue des publics. Ainsi, **il est préconisé de réaliser un guide sur les aides à la mobilité**, autour de différents items (permis, voiture, transports en commun...).

De plus, à l'instar de l'association TMS (transport, mobilité, solidarité) développée à Salon-de-Provence, les acteurs proposent de **disposer d'une association d'accompagnement vers la mobilité** pour pouvoir suivre les parcours mobilité individuellement. Cela permettrait de centraliser l'accompagnement vers la mobilité tout en proposant de nouveaux services : diagnostics individuels de mobilité, prêts de véhicules, organisation de covoiturage... Lors du COPIL final, il a été mis en avant qu'une initiative de ce type était en cours de développement à Port-de-Bouc. Ainsi, si l'initiative port-de-boucaine fonctionne, elle pourrait être développé au sein de l'intercommunalité.

### ✓ Action n° 7.2 : Améliorer l'accès au logement des femmes

Considérant la complexité de la problématique du logement au sein du Pays de Martigues, les préconisations suivantes traitent uniquement de pistes de solutions pour faire face au sentiment d'injustice, voire de discrimination dans l'accès au logement des femmes rencontrées lors de la consultation des habitants. En effet, bien que ce n'était pas le sujet central retenu par le COPIL, il est revenu comme un leitmotiv dans les 3 focus groupes réalisés avec des femmes de 18 à 70 ans.

Ainsi, deux propositions principales ont été faites par les acteurs. Premièrement, en réaction à des délais d'obtention d'un logement ou d'un relogement, particulièrement longs, il est proposé **d'instaurer une commission sur les « délais anormalement longs »** (délai à définir au préalable). Enfin, il est préconisé **d'améliorer la communication sur la transparence des critères, des filières et des décisions des commissions d'accès au logement (CAL)**.

Le travail sur les trois problématiques choisies par le COPIL a donc permis d'identifier les freins dans l'accès à l'enseignement supérieur, à l'emploi et aux droits sociaux des femmes tout au long de leur vie. Par ailleurs, les dispositifs existants pour répondre à ces freins ont été recensés et plusieurs propositions d'actions ont été proposées comme prioritaires.

## LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE PAYS DE MARTIGUES

---

La présentation ci-dessous correspond à une évaluation synthétique de la politique territoriale de lutte contre les discriminations. Comme rappelé dans l'introduction, le diagnostic ne vise pas directement cet objectif, mais la recherche des mécanismes discriminatoires nous impose, pour en définir le contour, d'étudier les actions mises en œuvre pour y répondre sur le territoire. Afin d'élaborer une analyse fine de l'identification de ces mécanismes, nous avons dû préalablement étudier les données disponibles et recueillir les points de vue des acteurs et des habitantes. Mais nous avons également dû pour en comprendre les limites, repérer les dispositifs existants et leurs manques éventuels. Le comité de pilotage du territoire nous a également demandé de produire un annuaire des acteurs locaux travaillant sur le sujet, parfois en dehors du plan de lutte, afin d'identifier toutes les forces disponibles. Dans le cadre d'une évaluation complète, il est habituel d'identifier les acteurs et les actions réalisées mais au-delà, une analyse de leur impact territorial et de leur contribution à prévenir ou à lutter contre les discriminations doit être effectuée. Ce n'est pas le cas ici puisque ce n'est pas l'objet de ce diagnostic, qui ne cherche qu'à évaluer la politique publique menée par le territoire sur ce sujet.

Cette politique de prévention et de lutte contre les discriminations est d'ailleurs complexe à évaluer parce qu'elle est complexe à définir. En effet, elle doit viser à la fois les discriminations directes et les discriminations indirectes. Si dans la première forme, les actions à mener sont relativement simples (information des publics, formation des acteurs, mise en place d'un système de repérage des situations par les acteurs, accompagnement des victimes notamment en partenariat avec le Défenseur des Droits, mobilisation des parties prenantes locales, etc.) ; dans la seconde, les actions à mener sont plus complexes car elles croisent, principalement dans le cadre de la politique de la ville, la question socio-économique. Dès lors, la politique de prévention et de lutte contre les discriminations prend des allures de politique de lutte contre les inégalités qui est l'objet même de la politique de la ville. Comment alors distinguer les deux ? La politique de lutte contre les discriminations s'apparente dans ce cas à une forme de « critical friend » des dispositifs relevant de la politique de la ville. Elle doit veiller à ce que ces dispositifs ne produisent pas des effets non désirés qui pourraient participer à stigmatiser davantage ou à exclure certaines catégories de population (les femmes, les minorités ethniques ou religieuses, les personnes en situation de handicap, etc.). Elle titille les animateurs de dispositifs afin qu'ils mesurent les effets produits et identifient les risques potentiels de discrimination. Bref, elle critique positivement ces dispositifs et proposent des réajustements à chaque fois que cela s'avère nécessaire. L'objectif de cette évaluation « flash » est de fournir au territoire un regard critique sur la politique de prévention et de lutte contre les discriminations menée jusqu'ici. Pour ce faire, après avoir présenté la typologie des acteurs du territoire travaillant sur le sujet, nous brosserons rapidement la genèse de la politique locale avant d'en mesurer le niveau afin de pouvoir proposer quelques préconisations pour progresser davantage vers plus d'égalité.

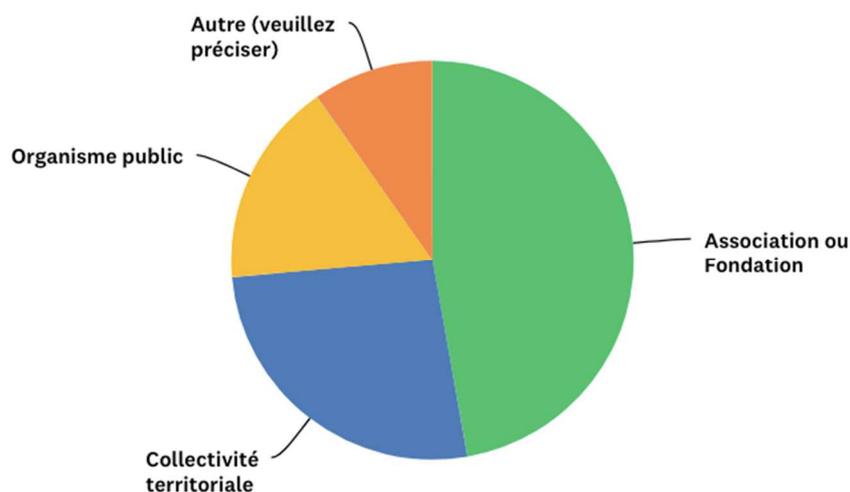
## TYPOLOGIE DES ACTEURS INTERVENANT SUR LA LCD

Pour repérer les acteurs travaillant sur le sujet, nous avons réalisé et diffusé un questionnaire à une liste d'acteurs fournie par les services du Pays de Martigues. Cette liste comprenait 194 organisations qui ont donc toutes reçu ce questionnaire qui les interrogeait sur leur domaine d'intervention, la place de la lutte contre les discriminations dans leur activité, leur ancienneté dans cet engagement, la typologie des actions conduites, le public cible... avant de recueillir leurs coordonnées précises pour permettre la rédaction d'un annuaire local.

Cette large diffusion a permis de recueillir les réponses de 74 organismes, ce qui constitue un taux de retour honorable de 38%.

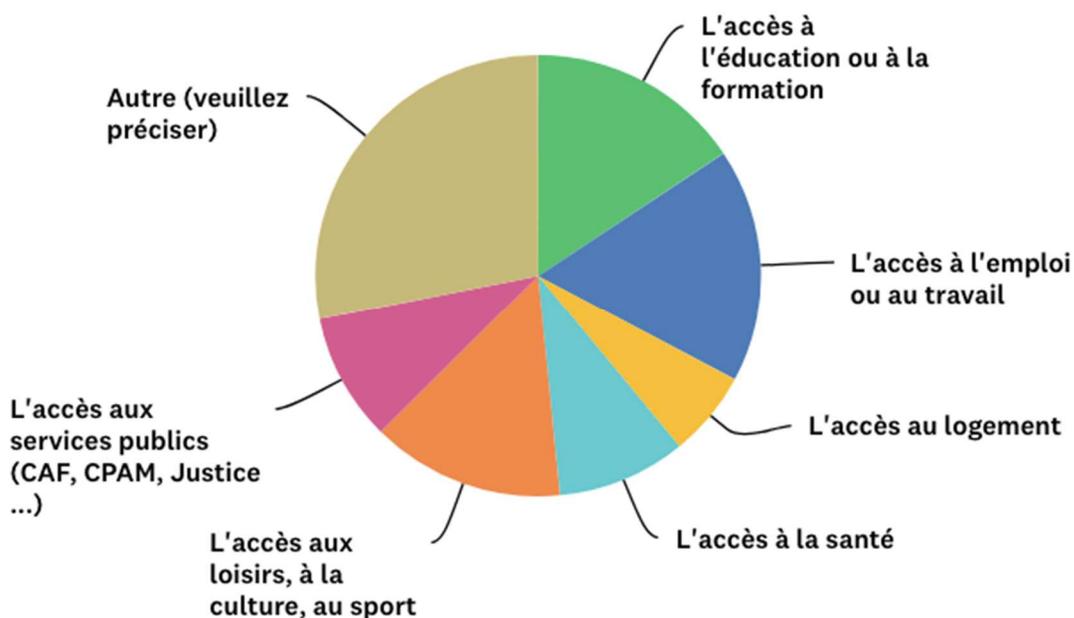
Ce sont majoritairement des structures travaillant sur le sujet qui ont répondu puisque 97% des répondants ont déclaré intervenir dans la lutte contre les discriminations. Le ciblage des acteurs était donc pertinent. 73% ont répondu qu'ils travaillaient sur le sujet depuis plus de 6 ans. En outre, les actions menées sont considérées comme faisant partie de leurs activités courantes mais sans pour autant être le cœur de leur mission. En effet, seuls 12,5% déclarent qu'il s'agit de leur mission principale contre 75% qui déclarent qu'il ne s'agit que d'une mission parmi d'autres.

**L'importante implication de la société civile** est à noter du fait de la forte proportion représentation des associations parmi les répondants (47%). Cependant, il s'agit davantage de structures professionnelles que de structures militantes puisque 68% déclarent employer plus de 10 salariés et seules 10% ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Cela étant, de nombreuses associations fonctionnent avec un mixte des deux puisque 46% déclarent au moins un bénévole mais 54% n'en ont aucun.



Cette diversité d'intervenants permet que la prévention et la lutte contre les discriminations soient **diffusées dans une variété de domaines d'intervention** : éducation et formation, emploi, santé, loisirs, logement...

### Domaines d'intervention des acteurs de la PLCD



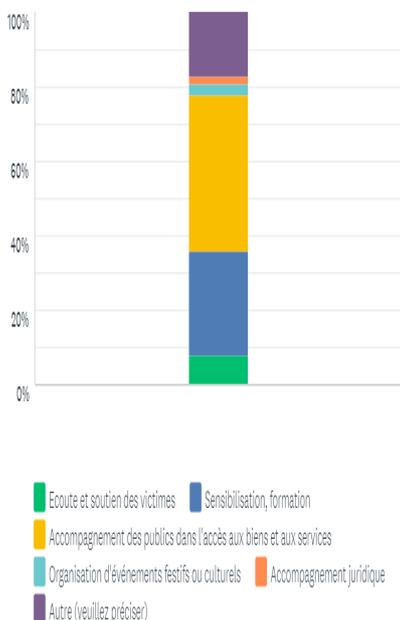
En termes de public cible, cette diversité d'acteurs permet aussi de toucher une diversité de publics, bien que **les personnes en situation de précarité, les jeunes et les femmes soient majoritairement visés.**

### Publics prioritaires des acteurs de la PLCD

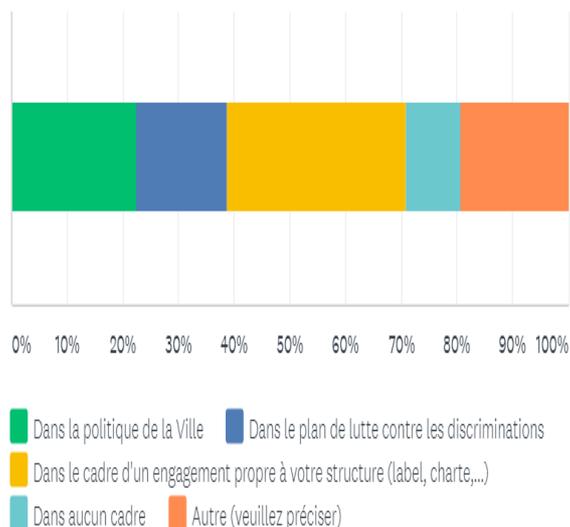


Enfin, les actions des acteurs du territoire en termes de PLCD sont principalement orientées sur **l'accompagnement dans l'accès aux droits sociaux**, sans financement spécifique et qui ne s'inscrivent pas dans le plan de lutte contre les discriminations du territoire.

Principales actions menées



Cadre d'engagement



Ce qui nous amène à dire que les activités déclarées comme des actions de lutte contre les discriminations sont sans doute, avant tout, des activités relevant de la mission d'accompagnement des structures répondantes et ne sont considérées comme des actions de lutte contre les discriminations que parce qu'elles touchent un public en fragilité.

On souligne le **très faible niveau d'interventions auprès des auteurs potentiels de discrimination.**

Toutes ces informations ont permis de construire un **annuaire des acteurs de la PLCD** sur le territoire indiquant les informations sur leur statut, le public cible, la place de la mission de PLCD, le type d'actions menées, le secteur d'activité, le cadre d'intervention ainsi que leurs coordonnées. Cet annuaire a été fourni à la mission Egalité et Lutte contre les discriminations du Pays de Martigues.



## GENESE DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DU PAYS DE MARTIGUES

---

*NB : A titre d'information, figurent dans les encadrés, les actions Egalité Femme-Homme qui ne relèvent pas directement de l'objet du diagnostic mais qui y participent*

### Depuis 2000 : Les prémices de l'action de la LCD au niveau des communes

---

Dès 1990, les villes de Martigues et de Port-de-Bouc ont mis en place un « Point Appui » sur le droit des étrangers. Ce service d'accueil proposait une information et une orientation pour le règlement de situations administratives ou sociales diverses dans le cadre du droit des étrangers. C'est logiquement avec l'émergence de la question des discriminations en France qu'en 2000, les deux contrats CUCS de la ville Martigues ont intégré une politique de prévention et de lutte contre les discriminations qui commence à se structurer pour aboutir, en **2004**, à un plan de lutte contre les discriminations dont la mise en œuvre va être confiée à la **Maison de l'Emploi du Pays Martégal, Côte-Bleue**. Dans la dynamique du programme national ESPERE (Engagement du Service Public de l'Emploi pour Restaurer l'Egalité, 2002-2004), une étude sur les discriminations à l'emploi, commanditée par la MDE a permis d'identifier des formes de discrimination à l'embauche (le patronyme ressort comme premier critère discriminatoire) et de proposer des axes de travail pour favoriser la mise en place d'un plan d'action autour de l'organisation suivante :

- Un **comité décisionnel**, pouvant être le Conseil d'administration de la MDE pour définir les axes stratégiques du plan d'action sur le territoire, décider des axes d'intervention, rassembler un large partenariat, mobiliser les moyens et rendre compte des résultats.
- Un **comité d'animation** avec les partenaires institutionnels (publics et privés) : pour coordonner la mise en œuvre des actions du plan, développer une animation en réseau, mutualiser les actions et les moyens, approfondir la connaissance des phénomènes discriminatoires et évaluer les effets des actions du plan.

L'étude propose 4 axes pour le plan d'action :

- **Mobiliser les moyens et les ressources du territoire** : pour que les victimes soient entendues, reconnues et accompagnées ; que les entreprises respectent le Droit et que les intermédiaires de l'emploi incluent la LCD dans leurs actes professionnels quotidiens.
- **Mobiliser les acteurs du territoire sur des actions concrètes** : auprès des employeurs (ex : modules de formation, chartes, parrainage...), auprès des intermédiaires de l'emploi (ex : objectiver les pratiques professionnelles, mutualiser les expériences, fiche de liaison, mise en place de différents modules de formation pour les cadres, agents d'accueil...), auprès des entreprises publiques (ex : chartes de la diversité, modules de formation...).
- **Prendre en compte la question de la discrimination à l'emploi de manière durable** : garantir l'effectivité du droit par l'organisation d'un réseau de proximité ; sensibiliser les victimes, spectateurs et auteurs de discrimination (mise en avant de la nécessité d'un **mouvement participatif de citoyens**) ; produire une connaissance précise des phénomènes discriminatoires et les diffuser dans différents lieux publics, événements et éléments de



communication ; favoriser l'implication des élèves et renforcer la connaissance des enseignants ; développer des actions d'accompagnement envers les entreprises.

- **La mise en œuvre du plan d'action** : définition des 4 fronts d'actions principaux (accompagnement des personnes, formation, sensibilisation, actions correctives).

Au début des années 2000, le plan était donc orienté uniquement sur la question des **discriminations dans l'emploi**.

D'autres actions sont développées en parallèle comme l'université populaire, mise en place au sein des quartiers et qui intervient notamment sur la question des discriminations.

### **2007 – 2014 : Les prémices de l'action de PLCD au niveau du territoire (Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues)**

A partir de 2007, l'action s'est coordonnée avec **Istres**, dans le cadre d'un "plan d'action 2007-2008". Financé par l'ACSE à hauteur de 10 000 €, le poste de Nessa Chérit est valorisé et la ville de Martigues contribue à hauteur de 7 000 €.

Ce plan d'action a défini 4 axes stratégiques, des priorités et des pilotes de projet :

1. **Développer l'offre de formation et la qualification** : des formations ont été animées par Yolande Eskenazi, référente régionale du défenseur des droits.
2. **Lutter contre les problèmes d'exclusion** : accès et retour à l'emploi marchand des publics éloignés de l'emploi, coordonner les actions des différents niveaux (conseil régional et territoires...)
3. **Lutter contre les tensions sur le marché du travail**
4. **Former et certifier les actifs** : VAE et alternance

Cependant, ce plan était peu formalisé, il n'y avait pas de comité de pilotage hormis quelques réunions irrégulières. Enfin, il était centré uniquement sur l'emploi sans traiter directement les discriminations (hormis pour la formation).

En Décembre 2008, la communauté d'agglomération Ouest Étang de Berre devient la communauté d'agglomération du Pays de Martigues (CPAM) mais le plan de LCD demeure inscrit au niveau des villes.

A partir de 2010, le portage de la LCD passe de la MDE à la politique de la ville avec une démarche de "Plan de lutte contre les discriminations". Une subvention de 10 000 € a été perçue en 2010 et reportée à 2011. La ville de Martigues a poursuivi les formations financées par l'ACSE en 2011 dans le cadre d'un plan de lutte informel. Elle a permis qu'environ 150 personnes issues de différents services, ainsi que 2 élu.e.s, soient formées en 2011. Des acteurs du territoire se sont organisés en un groupe technique. Ce comité technique est composé de tous les acteurs désirant œuvrer sur la thématique de la LCD, il ouvre ainsi à d'autres thématiques que l'emploi, comme la santé, le logement, l'action sociale ou l'action dans les quartiers. Ce comité technique a réalisé une plaquette d'information sur les discriminations.



En 2012, une subvention de 8000 € a été reçue de l'ACSE. Le groupe de travail s'est poursuivi et des sessions de formations ont été de nouveau organisées. D'autres actions ont pu être réalisées mais nous n'en avons pas trace à notre niveau.

En 2013, le PLCD est présenté dans la demande de subvention adressée à l'ACSE. Il s'organise autour de 2 axes: un programme de mobilisation et un programme de responsabilisation. La ville de Martigues obtient 7000 €. En termes d'actions, le groupe technique est partiellement formalisé avec des représentant.e.s du logement, de la santé, de l'emploi et de l'éducation. Un travail d'ingénierie sur les discriminations est réalisé lors d'instances de travail. Mais plusieurs actions envisagées ne seront pas réalisées en raison de la liquidation de la Maison de l'emploi et de la faiblesse des moyens humains consacrés à la LCD (10% d'un ETP).

En 2014, année de transition, la nouvelle équipe oriente l'action principalement en direction de l'égalité Femme-Homme, sujet devenu priorité de la politique nationale à partir de 2012. Cette même année, le nouveau cadre de référence de la nouvelle politique de la ville introduit la lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes-Hommes comme des axes transversaux obligatoires.

---

*En 2014-2015, le projet transversal « femmes-hommes, quelle égalité ? » a permis pendant 8 mois la réalisation de 8 actions culturelles avec 15 partenaires. A travers le travail de l'artiste Catherine Lecoq, des groupes d'habitants ont été sensibilisés à la question de l'égalité à travers des ateliers théâtre. En 2016, ces ateliers ont conduit à la production d'un film, « et ma main mince mord la moire mauve », outil pédagogique utilisable pour tous types de public.*

---

## **2015 – aujourd'hui : l'insertion de la LCD et d'un axe fort égalité FH dans la politique de la ville (intercommunalité du Pays de Martigues)**

---

En 2015, anticipant la métropolisation, la mission de prévention et de lutte contre les discriminations et l'égalité a été mise en place au niveau de l'intercommunalité. Durant cette année de préfiguration, de définition d'objectifs et d'outils territoriaux, Claire Aussilloux prend la mission de LCD et d'égalité Femmes-Hommes au sein de la CAPM. **Cette mission s'articule autour de deux approches : l'une consacrée aux 5 quartiers prioritaires du territoire dans le cadre de la politique de la ville et l'autre qui s'étend à l'ensemble des 3 villes.**

Dans le cadre de la politique de la ville, un plan intercommunal de lutte contre les discriminations a été élaboré pour l'intégrer au Contrat de ville 2015-2020. Pour le financement de ce plan, un dossier a été déposé auprès de l'ACSE et une subvention de 5 000€ a été obtenue. Le plan a été adopté en conseil communautaire le 24 Septembre 2015. La LCD et l'égalité femmes-hommes ont été définies comme des critères d'évaluation des projets déposés dans le contrat de ville.

Deux formations-actions sur la PLCD liée à l'origine ont été mises en place, dont une sur les mécanismes de la discrimination, ses conséquences et les moyens d'agir et une autre sur les discriminations liées à l'accès aux soins et à la santé. Ces formations ont réuni 26 acteurs publics et privés et ont mené à des propositions d'action. Par ailleurs, un soutien a été apporté en partenariat avec la direction de l'économie aux équipes enseignantes pour mettre à disposition des réseaux d'entreprises afin d'aider les collégiens les plus défavorisés dans leur recherche de stages de 3ème, et des ateliers théâtre sur l'égalité ont été mis en place pour les adultes des quartiers prioritaires (20 participants).

La seconde partie du plan de lutte territorial concerne l'action pour l'égalité sur l'ensemble du territoire du Pays de Martigues. Ainsi, 2015 est l'année de l'organisation de l'action au niveau de l'intercommunalité, avec l'incitation à une vision partagée et une insistance particulière sur la question de l'égalité femmes-hommes.

---

*En 2015, 3 actions ont été réalisées :*

- *Accompagnement à la mise en place de la maison d'accueil pour les femmes victimes de violences (Port-de-Bouc) qui propose 8 places d'hébergement.*
  - *Relais sur la question des violences faites aux femmes pour les acteurs des milieux médicaux, sanitaires et sociaux.*
  - *Préparation et adoption de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale le 5 novembre par la CAPM, le 16 novembre par la ville de Port-de-Bouc et le 14 décembre 2015 par la ville de Martigues.*
- 

Le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, la CAPM disparaît au sein de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, qui intègre 6 intercommunalités. L'ancienne CAPM devient alors un conseil de territoire.



Dans le cadre de la métropolisation, certaines compétences sont déléguées par la Métropole à l'intercommunalité du Pays de Martigues, comme celle de la politique de la ville et de la LCD.

Le Pays de Martigues a axé son action sur la question de l'égalité Femmes – Hommes, avec l'appui des villes et des associations du territoire.

---

*Cette politique est portée par Françoise Eynaud pour Martigues et Martine Gallina pour Port-de-Bouc, toutes deux conseillères municipales déléguée à l'égalité hommes-femmes. En outre, plusieurs associations traitant de la question de l'égalité hommes-femmes et des violences faites aux femmes sont présentes sur le territoire et financées dans le cadre de la politique de la ville : Association Volonté Initiative Engagement au Féminin, Femmes Solidaires, association Vie au Féminin ou SOS femmes 13.*

---

**En 2016**, la priorité de l'action de PLCD a porté sur le **travail partenarial** (phase de construction) avec tous les secteurs pour articuler le travail de terrain, former et sensibiliser les professionnel.le.s qui permettent de nourrir le Plan de lutte. L'attribution d'un budget de 36 000 €, mis à disposition par l'intercommunalité pour compenser l'arrêt des financements CGET, a permis de développer plusieurs projets : mobilisation des partenaires des quartiers prioritaires, participation à des forums publics, développement d'actions avec les structures intermédiaires et les habitant.e.s, constitution d'un réseau de référent.e.s. et de groupes de travail.

En termes de formation, 3 actions ont été financées par le CGET sur les thématiques de la sensibilisation généraliste sur l'accès aux droits, l'emploi-formation et l'accès aux soins et à la santé. 40 agents du secteur public, privé et des bénévoles du secteur associatif ont été formés. C'est à la suite de ces formations que des groupes de travail et un réseau de référent.e.s ont été mis en place.

En 2016, l'axe égalité femmes-hommes a été particulièrement développé.

---

*Pour répondre aux obligations légales, le territoire a réalisé un rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la ville de Martigues (en interne) et pour le conseil de territoire.*

*De plus, près de 800 personnes ont été touchées par les actions en termes d'égalité femmes-hommes :*

- Formations à Port-de-Bouc : 10 personnes sensibilisées par le CIDFF*
  - Actions auprès des jeunes sur la mixité professionnelle : 240 collégiens et 100 jeunes et adultes de centres sociaux sensibilisés. Le questionnaire réalisé après chaque intervention montre que 88 % des enseignants ont trouvé l'intervention pertinente pour élargir les choix d'orientations de leurs élèves.*
  - Interventions sur l'égalité filles – garçons auprès des jeunes hors du temps scolaire : 40 jeunes du lycée Langevin lors du forum santé, 70 jeunes au salon des jeunes de Port-de-Bouc et 25 jeunes au forum santé de Bargemont.*
  - Recherche de noms de femmes pour l'association des centres sociaux dans le cadre d'un projet sur la dénomination de lieux.*
  - Manifestations autour du 8 Mars sur les droits des femmes : expositions sur les femmes résistantes et conférence sur l'égalité professionnelle.*
  - Actions contre les violences faites aux femmes : 300 personnes au colloque sur les auteurs de violences à Port-de-Bouc, réalisation de l'annuaire professionnel du territoire pour le kit départemental sur les violences, réalisation et diffusion d'une plaquette grand public (2015) et d'une plaquette pour les médecins (2016).*
  - Ateliers de sensibilisation aux préjugés sexistes par le théâtre (association éclosion 13) : 42 participants à Martigues, 22 à Port-de-Bouc, 60 spectateurs à la représentation finale.*
  - Festival regards de femmes : organisé depuis 10 ans par les maisons de quartier et leurs partenaires*
  - Soutien au développement de l'action d'associations féministes*
- 

**En 2017**, les 36 000 € de budget sont maintenus par l'intercommunalité. Plusieurs formations ont été organisées : 23 agents et acteurs associatifs ont été sensibilisés aux discriminations par le cabinet IFAR en Mai 2017.

Une dizaine d'actions ont été réalisées et sont affichées comme relevant de la lutte contre les discriminations :

- Un travail sur les stéréotypes filles-garçons, avec la Compagnie le Nomade village au Salon des jeunes  
Des actions de la MJC dans le cadre de « l'Automne solidaire » (ateliers et créations artistiques sur le Soudan et les réfugiés à Martigues – Port-de-Bouc)

De plus, le plan de LCD du Pays de Martigues propose, dans le cadre de l'appel à projet en politique de la ville, de financer des projets d'acteurs ciblés sur la lutte contre les discriminations. Mais sur les 139 dossiers déposés, aucun n'était ciblé sur la lutte contre les discriminations.



---

*Concernant l'égalité hommes-femmes en 2017, le territoire a rempli son obligation puisqu'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a bien été réalisé pour la commune de Martigues et pour le Conseil de territoire, en partenariat avec les services de ressources humaines. Il analyse les statistiques locales et les actions mises en place et/ ou à mettre en place pour y répondre. De plus, des projets artistiques et des ateliers ont continué, tout comme l'exposition sur l'égalité professionnelle et les formations égalité. Deux grandes manifestations ont eu lieu dans l'année : la journée des droits des femmes et la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.*

---

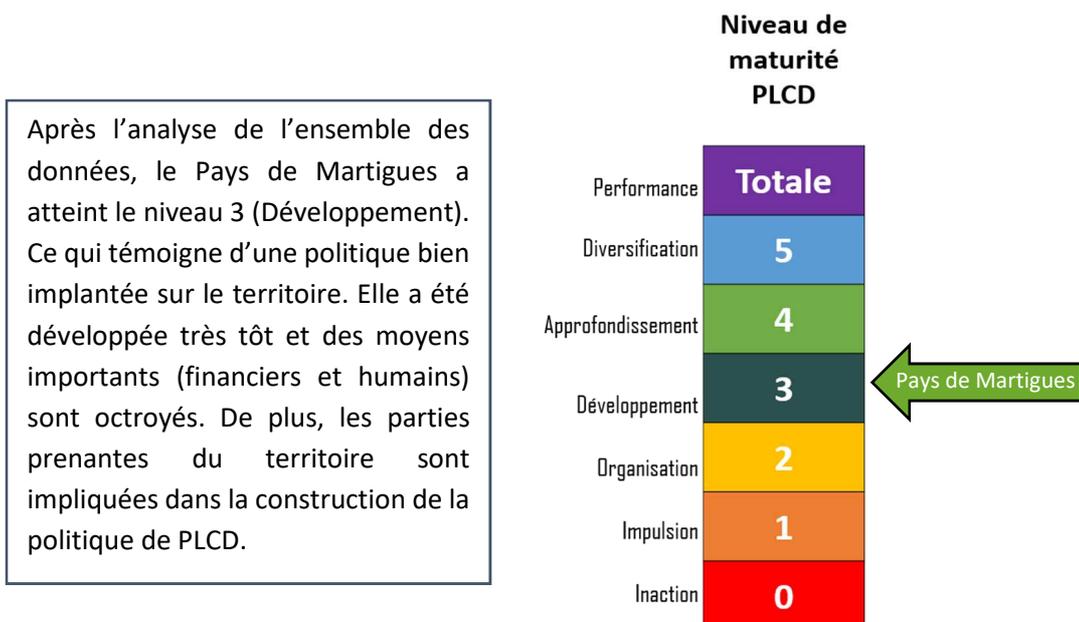
En 2018, 110 dossiers ont été déposés et cette fois 5 dossiers ont fait apparaître un axe purement LCD. Par ailleurs, d'autres dossiers ont présenté la LCD en tant que critère transversal.

## EVALUATION DU NIVEAU DE MATURITE DE LA POLITIQUE LOCALE

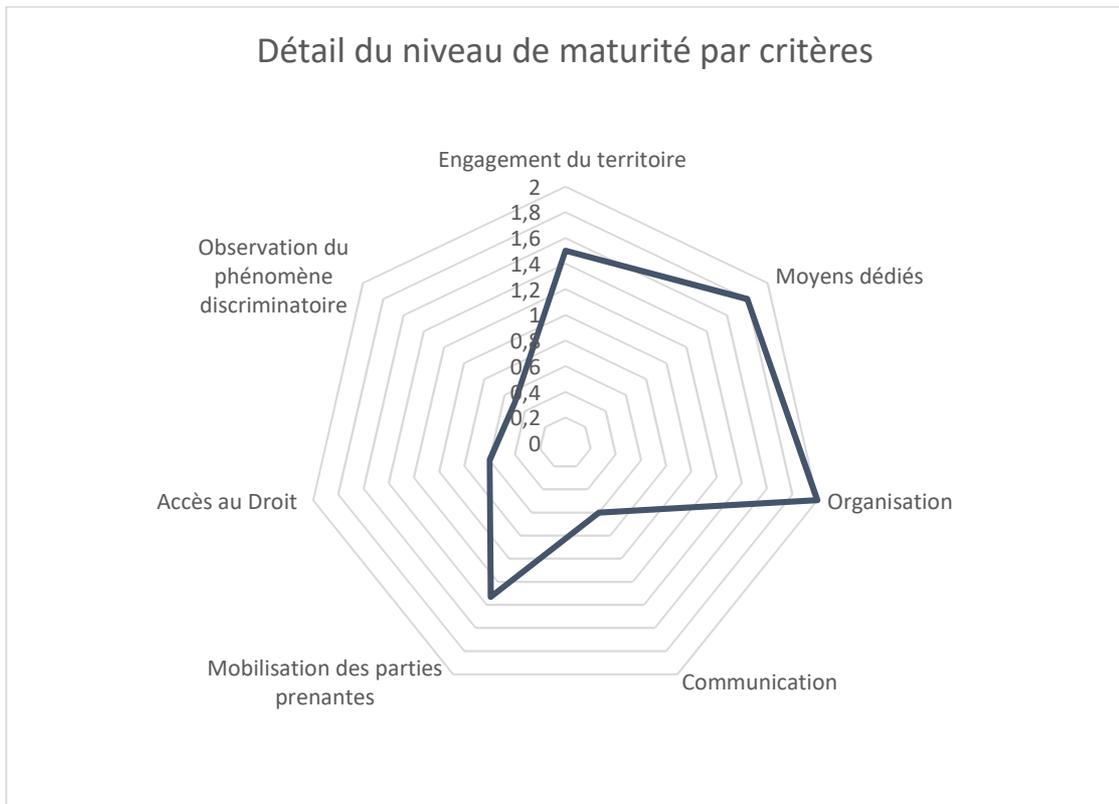
Le cabinet Concept RSE a développé un outil pédagogique permettant de calculer le niveau de maturité des politiques publiques de prévention et de lutte contre les discriminations d'un territoire. Cet outil évalue 32 critères dans 7 domaines (présentés ci-dessous).

	Domaines	Critères évalués
1	<b>Engagement</b>	Définition d'une politique, élu.es délégué.es, etc.
2	<b>Moyens dédiés</b>	Humains et financiers
3	<b>Organisation</b>	Plan PLCD, niveau de réalisation, modalités de suivi
4	<b>Communication</b>	Actions d'information et de sensibilisation
5	<b>Mobilisation des parties prenantes</b>	Implication et développement de partenariats (associations, acteurs économiques...)
6	<b>Accès au Droit</b>	Information et accompagnement des publics, traitement des cas, partenariat avec le DDD
7	<b>Observation du phénomène discriminatoire</b>	Collecte de données et analyse des situations

L'objectif de cette démarche est d'objectiver les points forts et les points de progression de la politique de prévention et de lutte contre les discriminations menée sur le territoire pour pouvoir rationaliser l'action et monter dans l'échelle de maturité.



Concernant les points les plus développés, les résultats observés dans le détail, mettent en avant un **engagement très fort des élus sur le sujet, une très bonne organisation de la politique conduite et des efforts conséquents en termes de communication.**



Analyser le détail du niveau de maturité du territoire met aussi en avant **les limites de la politique de PLCD du pays de Martigues.**

En effet, si les parties prenantes du territoire sont mobilisées, des insuffisances sont repérées, notamment du côté de la mobilisation des acteurs économiques.

## PRECONISATIONS CONCERNANT LA POLITIQUE GENERALE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

---

Malgré le bon niveau de développement de la thématique de la PLCD dans la politique du Pays de Martigues. Plusieurs axes pourraient être améliorés, approfondis. Ainsi, 7 actions principales, réunies en 2 axes, sont préconisées.

### **Préconisation n°8 : Mieux observer les phénomènes de discrimination sur le territoire pour comprendre et agir**

- ✓ **Action n° 8.1** : Créer un groupe d'observation composé des acteurs du territoire qui font remonter les situations observées ou déclarées en vue d'un traitement commun

Si une enquête qualitative sur les discriminations dans le domaine de l'emploi a été réalisée en 2005 ainsi que le présent diagnostic ont permis de mettre en avant certaines tendances, il serait utile d'aller plus loin en organisant un suivi régulier des phénomènes de discriminations dans différents secteurs (santé, logement, loisirs...). Ainsi, **il est préconisé de créer un groupe d'observation des discriminations**, composé des acteurs du territoire, pour définir une méthode de travail.

- ✓ **Action n° 8.2** : Créer des outils permettant le recueil des cas de discrimination

Complémentaire avec le groupe d'observation, **il est préconisé de créer des outils permettant le recueil des cas de discriminations**. Ces outils permettraient aux acteurs du territoire de faire remonter les cas observés ou déclarés en vue d'un traitement commun et d'en conserver une traçabilité en vue d'observer les évolutions du phénomène discriminatoire. Cette collecte peut être réalisée à partir de fiches de signalement, sur une plateforme en ligne ou via une application ou un numéro vert pouvant même être conjointement accessible aux victimes potentielles. La typologie du ou des outils à mettre en place est à réfléchir collectivement avec les acteurs du territoire.

- ✓ **Action n° 8.3** : Construire l'observation en continu du phénomène discriminatoire sur le territoire

Enfin, une fois organisés et outillés pour observer les phénomènes de discrimination sur le territoire, il faudrait **construire l'observation en continu**. Celle-ci peut passer par différents moyens : suivi statistique, analyse des remontées et des observations des acteurs, enquête de ressenti des habitants, testing....

**Préconisation n° 9 : Informer et communiquer sur le sujet auprès des différentes parties prenantes pour sensibiliser et libérer la parole**

✓ **Action n° 9.1 : Informer les habitants de leurs droits**

Actuellement, l'information et la communication en direction des habitants concerne très majoritairement la question de l'égalité femmes-hommes. Ainsi, les nombreux autres critères (origine, quartier, âge, grossesse, handicap...) sont très peu abordés. Il est donc préconisé **de renforcer l'information auprès des habitants pour leur faire prendre conscience de leurs droits en la matière et les informer sur les moyens de lutte au niveau local et au niveau national**. Plusieurs formats sont envisageables : sensibilisation informative, théâtre forum, café philo (existe déjà mais à ouvrir davantage), restitution d'enquêtes...

✓ **Action n° 9.2 : Sensibiliser les professionnel.le.s du territoire et des organismes sociaux**

Il est préconisé de continuer le travail de sensibilisation des professionnel.le.s du territoire et des organismes sociaux. En effet, si certains agents en interne et dans différents organismes en externe ont été formés, l'effort est à développer en direction des managers, des élus et des acteurs économiques, bref en direction de ceux dont l'activité et le pouvoir peut les amener à discriminer souvent sans même en avoir conscience. Ces formations devraient avoir comme principal objectif d'initier une réflexion sur le fonctionnement interne des organisations et leur potentiel discriminant. Au-delà de la formation, cela permettrait ensuite d'envisager la mise en place de démarches collectives d'engagement autour de labels RSE<sup>104</sup> ou d'actions communes entre demandeurs d'emploi et entreprises sur la thématique des discriminations.

✓ **Action n° 9.3 : Elaborer un plan de communication pour maintenir la vigilance sur le sujet**

Pour maintenir la vigilance sur le sujet, il est préconisé d'élaborer un plan de communication dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations du Pays de Martigues. Il s'agit alors de définir des objectifs, des échéances, des outils de communication divers et adaptés en fonction des publics ciblés (habitants, professionnels, acteurs économiques...), etc.

---

<sup>104</sup> Responsabilité Sociale des Entreprises – Label Diversité, ISO 26000...



## ANNEXES

---

**ANNEXE 1 : INDEX**

**ANNEXE 2 : LISTES DES PARTICIPANTS**

**ANNEXE 3 : SOURCES**



## INDEX

---

**APDL** : Association pour le Développement Local du Pays Martégal

**ASTI** : Association de Solidarité des Travailleurs Immigrés

**ASSP (Bac)** : Accompagnement, Soins et Services à la Personne

**BHNS** : Bus à Haut Niveau de Service

**CAL** : Comité d'accès au logement

**CAPM** : Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (depuis 2016 nommé « Pays de Martigues ». Employé majoritairement dans ce rapport pour raison de mise en cohérence avec la majorité des données datant d'avant 2016.

**CDD** : Contrat à durée déterminée

**CDI** : Contrat à durée indéterminée

**CIO** : Centre d'information et d'orientation

**CIAS**: Centre Intercommunal d'Action Sociale

**CPE** : Conseillère principale d'orientation

**FSE** : Fond Social Européen

**LCD** : Lutte contre les discriminations

**MJC** : Maison de la Jeunesse et de la Culture

**MDP** : Mas-de-Pouane

**NDM** : Notre-Dame-de-marins

**OEB** : Ouest Etang de Berre

**OFII** : Office français de l'immigration et de l'intégration

**PDM**: Pays de Martigues

**PLCD** : Prévention et Lutte Contre les Discriminations

**PLIE** : Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi

**PLU**: Plan Local d'Urbanisme

**QPV** : Quartier en politique de la ville

**SCoT**: Schéma de Cohérence Territoriale

**UC** : Unité de Consommation

**Une discrimination directe** : se produit quand un acte a pour objet d'écartier des individus en raison d'un motif illégal (cas individuels)

**Une discrimination indirecte** : se produit quand un acte a pour effet d'écartier un groupe d'individus identifié par un critère illégal (mesure statistique)



**Un étranger** : Personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française.

**Un immigré (Insee)** : Personne née étrangère à l'étranger et résidant en France (de nationalité française ou étrangère-qualité permanente).

**Taux d'activité** : Rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi + demandeurs d'emploi) et l'ensemble de la population correspondante.

**Taux de chômage** : Part des demandeurs d'emploi dans la population active correspondante.

**Taux d'emploi** : Part des actifs occupant un emploi dans la population correspondante en âge de travailler (ex : par tranche d'âge).

**Déqualification** : Occupation d'un emploi d'ouvrier ou d'employé par un individu ayant une qualification supérieure (BAC +2 et PLUS)



## LISTES DES PARTICIPANTS

### Copil de lancement du 21 juin 2017

---

#### Participants (par ordre alphabétique) :

- AUSSILLOUX Claire, Conseil de territoire du Pays de Martigues
- BOUKHETAIA Yamina, Association Asti
- BESNARD-DELARUE Catherine, Association Asti
- CHARROUX Gaby, Conseil de territoire du Pays de Martigues
- DELHOUM Badra, DRDJSCS
- DUTECH Jean, Conseil de territoire du Pays de Martigues
- ESKENASI Yolande, Défenseur des droits
- FORNERONE Sébastien, Amnesty international Martigues
- GERMAIN-LABAUME Catherine, Observatoire promotion de la santé
- GIRAUD Joël, Centres sociaux Martigues – AACS
- HAMADACHE Nadia, Cabinet Concept RSE (Prestataire)
- LEBASTARD Marie, Cabinet Concept RSE (Prestataire)
- MARZIALE Claude, Métropole Aix-Marseille Provence
- MONTACQ Lydie, Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur
- REYES Francis, Club Martégal Handisport
- ROMANET Laure, Ligue des Droits de l'Homme
- ROUBENNE Jeremy, Préfecture de Région Provence Alpes Côte d'Azur
- SANCHEZ Fabienne, Maire de Port-de-Bouc
- SANTORU Evelyne, Conseil de territoire du Pays de Martigues
- TAZE Géraldine, ADOMA
- YEROLIMOS Cyril, Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

#### Excusés :

- CHAGNART-PEILLARD Edith, Mairie de Port-de-Bouc
- CHERIT Nessa, Conseil de territoire du Pays de Martigues
- EYNAUD Françoise, Conseil de territoire du Pays de Martigues
- MAROTO Nadia, Conseil de territoire du Pays de Martigues
- SENATEUR Jean-Marc, Sous-préfecture d'Istres
- VASSAL Martine, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

### Réunion des acteurs sur la mobilisation des publics du 15 février 2017

---

#### Participants (par ordre alphabétique) :

- AGOUDJIL Karima, assistante sociale au CIAS de Martigues
- AHAMADA Zainaba, chef de SAAS au CIAS Pays de Martigues
- AUSSILLOUX Claire, Conseil de territoire du Pays de Martigues
- BENSAXHRIA Embarka, animatrice ASTI
- BIOUD Guillaume, directeur du centre social Paradis Saint Roch
- CHERIF Leyla, chargée de projets à la MJC
- COMBALUZIER Yannick, directrice du centre social Tichadou
- DEUILLERS Nina, stagiaire au centre social Tichadou
- DIOP Abobikrine, Directeur du centre social Jacques Brel
- HAMADACHE Nadia, directrice de mission au Cabinet Concept RSE
- HAMIDI Assia, présidente de l'association Femmes Solidaires



- KHERACHI Schérazade, assistante sociale au CIAS de Martigues

### **Comité technique intermédiaire du 25 avril 2018**

---

#### Participants (par ordre alphabétique) :

- AUSSILLOUX Claire, chargée de mission lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, Direction cohésion sociale et politique de la ville, MAMP CT6
- CHERIT Nessa, Directrice Politique de la Ville MAMP CT6
- DUTECH Jean, DGAS Cohésion Sociale et Politique de la Ville, MAMP CT6
- HAMADACHE Nadia, Cabinet Concept RSE
- PANSU Marine, Cabinet Concept RSE
- PISCHEDDA Christine, secrétariat, Direction cohésion sociale et politique de la ville
- SANCHEZ Fabienne, Cheffe de projet Contrat de Ville Port de Bouc

#### Excusée :

- Clémence Valery

### **Atelier de co-construction des préconisations du 22 mai 2018**

---

#### Participants (par ordre alphabétique) :

- ALI Saïd, accompagnateur à l'emploi, APDL/PLIE
- AGOUDJIL Karima, assistante sociale au CIAS de Martigues
- AUSSILLOUX Claire, chargée de mission lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, Direction cohésion sociale et politique de la ville, MAMP CT6
- BENSAXHRIA Embarka, animatrice ASTI
- BESNARD-DELARUE Catherine, présidente de l'association Asti
- BRAHMIA Nabila, conseillère Pôle Emploi
- CAMBRA Laurence, directrice de l'association Point formation de Martigues
- CANONGE Corinne, directrice adjointe de la Mission Locale Pays de Martigues Côte Bleue
- DUMOND Sandrine, UDAF CIAS APORS ISU
- GARRIGUES Karine, accompagnatrice à l'emploi, PLIE/ APDL
- GUYON Raïssa, chargée de mission CT6/ OPS
- HAMIDI Assia, présidente de l'association Femmes Solidaires
- KHAFIF Kamel, chargé de mission SEFI (service emploi formation insertion)
- KHERACHI Schérazade, assistante sociale au CIAS de Martigues
- LE CAVORZIN Thierry, chef d'établissement du collège Henri Wallon à Martigues
- LOLENZO Lorine, formatrice français langue étrangère de l'association Point Formation (Martigues)
- MILESI Émilie, coordinatrice pédagogique, ACPM
- SALAUR Laëtitia, stagiaire accompagnateur à l'emploi, PLIE
- TALBI Mehdi, Point Appui au CIAS (Port-de-Bouc)
- THOLAS Sandrine, directrice de l'association L'appart un bail pour tous
- VAN DEUREN Béatrice, directrice du CIO de Martigues

### **Copil final du 20 juin 2018**

---

#### **Liste des participants** (par ordre alphabétique)

- Abed Faycal, directeur APDL du Pays de Martigues
- Abou Pierre, direction du centre social Nelson Mandela à Port-de-Bouc

CGET- Diagnostic stratégique territorial de prévention et de lutte contre les discriminations du Pays de Martigues	
Cabinet Concept RSE/ Rapport final	108 septembre 18



- Aussilloux Claire, chargée de mission discriminations du Pays de Martigues (MAMP CT6)
- Bensakhria Embarka, salariée de l'ASTI
- Besnard Catherine, présidente de l'ASTI
- Campra Laurence, directrice de Point formation
- Chaine Danielle, vice-présidente du ZONTA Club
- Chateaneuf – Maltese Marie-Françoise, secrétaire du ZONTA Club
- Cherit Nessa, directrice de la politique de la ville du CT6
- Clauzel Sébastien, directeur adjoint à l'association pour l'animation des centres sociaux (AASC) de Martigues
- Consolo Stéphane, conseiller sociojuridique au CIAS – Pôle social de Martigues
- De Figueiredo Christiane, adjointe aux affaires sociales à la mairie de Saint Mitre-Les-Remparts
- Delhoum Badra, chargée de mission DRDJSCS PACA
- Dumas Stéphanie, responsable MDSP Port-de-Bouc du Conseil départemental
- Dutech Jean, service cohésion sociale du Pays de Martigues (MAMP CT6)
- El Ouertatani Lamia, déléguée du préfet pour Martigues et Port-de-Bouc
- Eskenazi Yolande, conseillère régionale du défenseur des droits
- Festas Catherine, directrice du centre social Fabien Menot à Port-de-Bouc
- Giraud Joël, DACS à la ville de Martigues
- Guillou Jean Claude, DGS du territoire CT6
- Guyon Raïssa, chargée de mission prévention santé, OP Santé du Pays de Martigues
- Maillard Florence, professeur documentaliste au lycée Brise Lames à Martigues
- Marzialr Jean-Claude, chargé de projet du PLIE à la direction emploi, formation, insertion du Pays de Martigues
- Olillard François, cabinet du président du CT6
- Sanchez Fabienne, politique de la ville à la mairie de Port-de-Bouc
- Santoru Evelynne, 4<sup>ème</sup> vice-présidente du Pays de Martigues, déléguée à la Politique de la Ville
- Tazé Géraldine, responsable insertion sociale, ADOMA
- Tronchere-Attard Lysiane, directeur MDST Martigues du Conseil Départemental
- Yerolymos Cyril, coordinateur du CISP au territoire CT6

#### Excusés

- Charroux Gaby, président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues
- Muselier Renaud, président du conseil régional PACA
- Vassal Martine, présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- Eynaud Françoise, vice-présidente du Conseil de Territoire du Pays de Martigues, déléguée à l'habitat, au logement et à la santé
- Fernandez-Pédinielli Patricia, Maire de Port-de-Bouc
- Rosana Cerboni, adjointe au Maire, déléguée au Logement à Port-de-Bouc
- Simitsidis Eric, DGS de la ville de Port-de-Bouc
- Bruzy Olivier, cabinet PDEC, chargé de mission prévention de la délinquance et de la radicalisation
- Marion Laurence, responsable adjointe chargée des offres de service à la CAF
- Ahamada Zainaba, chef du service Pôle Dépendance – Maintien à domicile du CIAS
- Talbi Mehdi, conseiller socio-juridique, CIAS, Point Apui, Port-de-Bouc
- Rambaud Stéphan, chef de service logement, Port-de-Bouc

## SOURCES

---

### 1) Territoires

Pays de Martigues :

- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MARTIGUES. *Contrat de ville Communautaire 2015-2020. Contrat de Préfiguration. Mars 2015.* [en ligne] Disponible au format pdf sur internet : [sigville](#). [consulté le 28/04/2017]
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MARTIGUES. *Principales caractéristiques du tissu économique. Analyse sectorielle : Les services. Situation en 2011.* [en ligne] Disponible au format pdf sur internet : [Consulté le 5/05/2017]
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MARTIGUES. *Principales caractéristiques du tissu économique. Analyse sectorielle : L'industrie. Situation en 2011.* [en ligne] Disponible au format pdf sur internet : [Consulté le 5/05/2017]
- PAYS DE MARTIGUES. Nos compétences. In PAYS DE MARTIGUES. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.paysdemartigues.fr/nos-competences/presentation.html>. [Consulté le 9/05/2107]
- SCOT OUEST ETANG DE BERRE. *Rapport de présentation Tome 1- Diagnostic. Partie 2. Habiter sur le territoire.* [en ligne] Disponible au format pdf sur internet : [http://www.paysdemartigues.fr/fileadmin/4\\_Nos\\_compétences/Amenagement\\_territoire/SCOT/2016/01\\_DIAGNOSTIC\\_Part2.pdf](http://www.paysdemartigues.fr/fileadmin/4_Nos_compétences/Amenagement_territoire/SCOT/2016/01_DIAGNOSTIC_Part2.pdf) [Consulté le 3/05/2017]
- AIX MARSEILLE PROVENCE. Diagnostic de la Politique de la Ville. CT6 – Pays de Martigues. Indicateurs dans les quartiers. COMPAS - Décembre 2017.
- ELEMENTS DE BILAN DU PROTOCOLE D'ACCORD 2013-2017 DU PAYS DE MARTIGUES, compte rendu de la réunion du 4 Mai 2017.

Mairie de Martigues :

- VILLE DE MARTIGUES. *Projet de P.L.U. de la Ville de Martigues de janvier 2016. Rapport de présentation -T1 - Diagnostic, projet de révision n°1.* [en ligne] Disponible au format pdf sur internet : <http://www.ville-martigues.fr/documents/Documents>. [Consulté le 10/05/2017]

Mairie de Port-de-Bouc :



- MAIRIE DE PORT-DE-BOUC. *Histoire*. In MAIRIE DE PORT-DE-BOUC. [en ligne] Disponible sur : <http://www.portdebouc.fr/port-d-attache/patrimoine-et-histoire/histoire.html>. [Consulté le 10/05/2017]
- MAIRIE DE PORT-DE-BOUC. *Chantiers navals*. In MAIRIE DE PORT-DE-BOUC. [en ligne] Disponible sur : <http://www.portdebouc.fr/port-d-attache/patrimoine-et-histoire/chantiers-navals.html> [Consulté le 10/05/2017]

## 2) Insee & Sigville

- INSEE. *Comparateur de territoire. Commune de Martigues*. Paru le 29/06/2017. [en ligne]. Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-13056> [Consulté le 13/07/2107]
- INSEE. *Comparateur de territoire. Commune de Port-de-Bouc*. Paru le 29/06/2017. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-13077> [Consulté le 13/07/2107]
- INSEE. *Comparateur de territoire. Commune de Saint-Mitre-les-remparts*. Paru le 29/06/2017. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-13098> [Consulté le 13/07/2107]
- INSEE. *Diplômes-formations en 2010. Département des Bouches-du-Rhône*. Paru le 30/06/2013 [en ligne]. Disponible sur : [https://www.insee.fr/fr/statistiques/2044320/?geo=DEP-13#FOR\\_G1](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2044320/?geo=DEP-13#FOR_G1) [Consulté le 22/05/2107]
- INSEE. *Dossier complet, département des Bouches-du-Rhône*. Paru le 29/09/2016. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-13> [Consulté le 22/05/2107]
- INSEEE : *Populations française, étrangères et immigrée en France depuis 2006*. [en ligne] Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1410693> [Consulté le 12/07/2017]
- SIGVILLE. *Quartier prioritaire Les Aigues-douces* [en ligne] Disponible sur : <http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP013024> [Consulté le 17/07/2107]
- SIGVILLE. *Quartier prioritaire Canto-Perdrix* [en ligne] Disponible sur : <http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP013023> [Consulté le 17/07/2107]
- SIGVILLE. *Quartier prioritaire Les Comtes* [en ligne] Disponible sur : <http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP013025> [Consulté le 17/07/2107]
- SIGVILLE. *Quartier prioritaire Mas de Pouane* [en ligne] Disponible sur : <http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP013021> [Consulté le 17/07/2107]
- SIGVILLE. *Quartier prioritaire Notre Dame des Marins* [en ligne] Disponible sur : <http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP013022> [Consulté le 17/07/2107]
- Fiche éducation Insee, mis en ligne 18/12/2017 et basé sur le fichier élèves 2015 de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp, Ministère de l'Éducation Nationale), la Base Permanente des Equipements (BPE, Insee) 2015 alimentée par



le Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatifs (Ramsese), le Recensement de la Population 2010 Insee et les Estimations démographiques 2010 Insee.

- Insee, Fichier localisé social et fiscal, 2014. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3288648?sommaire=2500477#consulter>
- INSEE 2012 – Iris, INSEE 2012 – Commune, INSEE 2012 – Unités urbaines
- Fiche Insertion professionnelle, Insee, mise en ligne 18/12/2017 et basé sur les données du recensement de la population 2010 et les estimations démographiques 2010.
- Recensement de la population 2013 - Limites communales au 1<sup>er</sup> janvier 2015. – Insee
- Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

### 3) Autres organismes

- CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES. *Portrait social. Caf des Bouches-du-Rhône*. 2015. [en ligne] Disponible au format pdf sur internet : <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/131/Documents/Qui%20somm%20nous/PORTRAIT%20SOCIAL%20BDR%202016%20%282%29.pdf> [Consulté le 29/06/2107]
- DARES. *Atlas des zones d'emploi* [en ligne] Disponible en format pdf sur : [http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/atlas\\_des\\_zones\\_d\\_emploi\\_partie\\_ii.pdf](http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_des_zones_d_emploi_partie_ii.pdf) [Consulté le 17/07/2017]
- Ministère de l'intérieur, « Les familles monoparentales immigrées cumulent les difficultés », Infos migrations n°52, Mars 2013
- BOURRELLI CONSULTANT. *Étude sur les discriminations à l'emploi pour la Maison de l'Emploi du Pays Martégal Côte Bleue*. 2005
- IPSOS et défenseur des droits. *Enquête « accès aux droits » Volume 2*, 2016.
- Insee. *Enquête annuelle Technologies de l'Information et de la communication. Données 2016*.

Nota Bene :

Les données citées proviennent du contrat de préfiguration du contrat de ville communautaire de la Communauté d'agglomération du pays de Martigues de 2015.

De nombreuses statistiques datent de 2010 et concernent les thématiques suivantes : emploi-chômage, revenu, imposition, démographie, formation, qualification.

Tandis que certaines datent de 2013 : Prestations sociales, tissu économique, santé, couverture CMUC.